

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de
Bayonne

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42) ; MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 20h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M. DUZERT jusqu'à 20h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

Ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.	6
2. Centre de ressources et d'appui à la vie associative (Crava) – Convention avec les associations « INSTEP Aquitaine » et « Profession Sport et Loisirs 64 »	7
CULTURE ET PATRIMOINE	7
3. Modification des statuts du fonds de dotation Bayonne Mécénat.	7
4. Mécénat en faveur de la programmation du DIDAM – Avenant à la convention passée avec le Groupe Suez.....	8
5. Mois de la photographie 2017 – Accueil de l'exposition « Home » de Yann Arthus-Bertrand au DIDAM.	10
6. Exposition « Gramont » au Musée basque et de l'histoire de Bayonne.	10
7. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'une œuvre de Léon Bonnat.	12
8. Organisation des concerts « Les Dimanches en musique » – Fixation des tarifs et convention de mandat avec la Scène nationale du Sud-Aquitain.	14
9. « Points de Vue – Street art week » du 18 au 22 octobre 2017 – Avenant à la convention d'objectifs triennale avec l'association Praxis.....	16
10. Convention de partenariat avec le Théâtre des Chimères pour la mise à disposition de son espace de travail en faveur de compagnies bayonnaises.	18
11. Médiathèque –Programme Bilketa – Numérisation du Bulletin du Musée basque – Signature d'une convention entre la Ville de Bayonne et l'Université de Bordeaux-Montaigne.	20
12. Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'Office Public de la Langue basque (OPLB).....	21
13. Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Scénographie – Demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.	21
DÉVELOPPEMENT DURABLE	21
14. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable par la société Free – installation d'une station relais de téléphonie mobile - site de l'église Saint-André.	21
15. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable par la société Free – installation d'une station relais de téléphonie mobile - site du château d'eau du Polo Beyris.	23
16. Cession des droits d'auteur pour les photographies d'Éric Tournet.	24
DÉVELOPPEMENT URBAIN	24
17. Avenant n° 1 à la convention du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne 2011-2018.	24
18. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.	26
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES DROITS.....	30
19. Semaine de la diversité – « Bayonne en marche pour la diversité et l'égalité des droits » du 25 novembre au 2 décembre 2017 – Attribution de subventions aux associations participantes.	30
20. Conférence sur les discriminations fondées sur le langage (Glottophobie) – Prise en charge de frais d'un intervenant.	32

ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION.....	33
21. Schéma directeur de la petite enfance – Création et désignation des membres du comité de pilotage.....	33
22. Avenant n° 1 au Projet Éducatif Territorial (PEdT) – Prolongation pour une durée d'un an.	34
23. Convention annuelle de partenariat entre la commune et l'association Unis-Cité dans le cadre du service civique (2017-2018).	34
24. Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) 2017-2018 – Demandes de subventions au GIP DSU et à la CAF.	35
25. Demande de subventions au GIP DSU dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE).	35
26. Conventions avec l'Éducation nationale pour le financement d'équipements numériques et la mise à disposition de ressources numériques.	36
27. Convention de partenariat entre la Scène nationale du Sud Aquitain et la ville de Bayonne (Espace socio culturel municipal).	36
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS.....	36
28. Muséum d'histoire naturelle – prêt d'une exposition à la Maison d'arrêt de Bayonne.	37
29. Muséum d'histoire naturelle – prêt d'une exposition à la commune de Saint-Palais.	37
30. Participation de la Ville de Bayonne au financement de l'étude de zone de l'estuaire de l'Adour.....	37
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE.....	37
31. Toponymie – Dénominations de voies et lieux.....	37
32. Requalification des abords du Château-Vieux – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.	38
33. Esplanade du Monument aux morts – Autorisations de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.	39
34. Entretien des espaces verts Cité Saint-Amand – Avenant n° 1 à la convention – mise en œuvre d'un écopâturage.	39
35. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association syndicale libre du lotissement Saint-Amand pour la réalisation d'une aire de jeux pour enfants.	40
36. Convention de servitude avec la société Orange dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de communications situés avenue Henri de Navarre.	40
37. Exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants du secteur de Saint-Esprit impactés par les travaux du Tram'bus.	40
38. Redevances d'occupation du domaine public à titre commercial – Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2018.	41
ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION.....	41
39. Transfert de la compétence « animation seniors » exercée par le CCAS à la Ville de Bayonne.....	41
40. Prestations de gardiennage, sécurité, accueil à l'occasion de diverses manifestations à Bayonne – lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres.	42
41. Noël à Bayonne 2017 – Dispositions concernant les partenariats.	42
42. Animations de Noël – Réévaluation des redevances d'occupation du domaine public – Tarifs applicables au 1 ^{er} décembre 2017.....	42

FINANCES.....	43
43. Exercice 2017 – Subventions aux associations.	43
44. Créances éteintes pour l'année 2017.....	43
45. Remises gracieuses de créances.....	44
46. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2017 – Budget principal et budgets annexes.....	44
FONCIER	45
47. Îlot Monnaie Gouverneurs – rétrocession par la SCI Monnaie Gouverneurs du lot de volume n° 5 correspondant à la rue Aristide de Sousa Mendes.....	45
48. Îlot Monnaie Gouverneurs – acquisition du volume n° 6 – Local à destination du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).....	45
49. Résidence Monnaie-Gouverneurs – Constitution d'une servitude d'accès au square public pour création d'une sortie de secours au profit de la copropriété précitée.....	45
50. Désaffectation et déclassement de parties de parcelles sises avenue André Harambillet.....	46
51. Cession d'une parcelle située avenue André Harambillet à Habitat Sud Atlantic.	47
52. Constitutions et modifications de servitudes entre la communauté d'Agglomération Pays basque, l'État et la ville de Bayonne à l'occasion de la construction de la nouvelle école du Petit-Bayonne.....	47
53. Bar-restaurant du trinquet Saint-André – renouvellement du bail commercial.	48
54. Trinquet Saint-André – Avenant à la convention de mise à disposition au profit de la Société Nautique de Bayonne.....	48
55. Rétrocession par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque de diverses parcelles sises chemin de Laduché (ancienne propriété Bellecave).....	50
MOYENS GÉNÉRAUX.....	51
56. Acquisition de produits et de matériels d'entretien – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne, lancement de la consultation, signature des accords-cadres.....	51
57. Marché de fournitures avec l'UGAP pour l'achat d'un équipement « camion-nacelle » – signature d'un protocole transactionnel.....	51
PATRIMOINE IMMOBILIER.....	51
58. Maintenance préventive, corrective, dépannage et assistance technique des systèmes de sécurité incendie (SSI) sur l'ensemble des différents sites de la Ville de Bayonne référencés – Lancement de la consultation et signature du marché.....	51
59. Rapport complet vous détaille. Conventions de mises à disposition – Établissement public foncier local Pays basque à la Ville de Bayonne et Ville de Bayonne à l'association Atherbéa – Locaux sis 9 quai de Lesseps.....	52
60. Relogement du Point Accueil Jour (PAJ) au 14 rue Sainte-Ursule – Autorisations de dépôt des autorisations de travaux correspondantes.....	52
61. Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux – Marché 08/129 – avenant n° 8 au marché conclu avec la société DALKIA.....	52
RESSOURCES HUMAINES.....	53
62. Convention de mise à disposition d'un agent permanent au comité d'action sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne.....	53
63. Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté d'agglomération Pays basque au profit de la Ville de Bayonne.....	53

64.	Modification du tableau des effectifs.	54
REGIE DES EAUX.....		54
65.	Collaboration avec la Scène Nationale du Sud Aquitain autour du spectacle « l'Avare » – Signature de la convention.	54
66.	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat URA – Travaux d'adduction d'eau potable sur la commune de Saint-Pierre d'Irube.	55
67.	Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016	55
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF		56
68.	Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'année 2016.....	56
STATIONNEMENT.....		57
69.	Réforme du stationnement sur voirie – Convention avec l'Agence Nationale de Traitement des Infractions (ANTAI).	57
TOURISME.....		59
70.	Office de Tourisme – Convention d'objectifs et financement – Modification.....	59
71.	Taxe de séjour communale – Fixation des tarifs et des modalités de perception. ..	59
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.....		62
72.	Fourrière automobile – Rapport du délégataire pour l'année 2016.	62
73.	Réseau de chaleur des Hauts de Bayonne – Rapport du délégataire pour l'année 2016.....	63
COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES.....		63
74.	Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Rapport pour l'année 2016 du représentant de la Ville.....	63
75.	SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays basque – Rapport pour l'année 2016 des représentants de la Ville au conseil d'administration.	64
76.	Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurak – Rapport d'activité 2016	65
77.	Syndicat L'Eau d'ici – Établissement public local de production d'eau potable du Pays basque et Sud Landes – Rapport d'activité 2016.	65
78.	Syndicat mixte de la Nive maritime – Rapport d'activité 2016.....	65
79.	Syndicat mixte du Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Rapport d'activité 2016.	66
80.	Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Rapport d'activité 2016. ..	66

M. le Maire : Nous avons le quorum. Nous pouvons commencer. Nous avons beaucoup d'excusés ce soir. Soit des personnes qui ne pourront pas nous rejoindre, soit des personnes qui se trouvent prises par d'autres engagements, parce qu'il y a une séance du conseil départemental. Tous nos conseillers départementaux se sont excusés. Ils vont nous rejoindre dès qu'ils le pourront, au moins trois d'entre eux. Je vous propose que nous commençons. Nous allons faire l'appel, non pas avec Etienne Boutonnet, qui fait partie des personnes qui vont nous rejoindre pendant la séance, mais avec Julie Bensoussan qui est la deuxième plus jeune après Etienne Boutonnet.

(Appel)

M. le Maire : Le quorum étant atteint nous allons commencer notre séance. Normalement, nous commençons avec l'approbation du procès-verbal de l'une des séances précédentes. Je vous expliquais précédemment la difficulté que nous avons à faire ce travail très long de compte rendu de nos séances. Au point que j'avais évoqué l'externalisation de cette prestation. C'est fait. La personne est là. Cette dame est présente pour assurer le secrétariat des débats. Cela veut dire que nous allons rattraper notre retard. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 6 avril. Il en restera deux. Normalement, avant la fin de l'année, le retard sera résorbé. Encore une fois toutes nos excuses, car ce n'est pas tout à fait satisfaisant que de ne pas avoir assez rapidement ces comptes rendus. Ces procès-verbaux seront d'ailleurs réalisés dans un temps très rapide dès l'instant que nous avons décidé de cette externalisation. Merci de votre compréhension. Vous ne m'avez pas dit que vous étiez d'accord sur la lecture du rapport du 6 avril. J'imagine qu'à défaut, cela veut dire qu'il n'y a pas d'observations.

Nous allons procéder à lecture des rapports. Avant, je voudrais dire que j'ai reçu, de la part de M^{me} Wagner puis de M^{me} Aragon, une demande d'inscription à l'ordre du jour du dossier Linky. Je leur ai fait part de mon accord pour cette inscription à l'ordre du jour. Je vous propose de l'aborder un peu plus tard, en espérant que M^{me} Aragon nous rejoindra avant la fin de la séance. Mais je vous propose, de toute façon, d'aborder le sujet.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations accordées par délibérations du conseil municipal du 14 avril 2014 et du 20 octobre 2016 et détaillées en note explicative de synthèse.

M. le Maire : Ce premier rapport est un rapport habituel, où nous faisons le compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales. Vous avez eu connaissance de la liste des 51 décisions. Vous avez eu la possibilité de demander des explications en commission générale. Je sais qu'il y a eu des questions. J'imagine que les réponses ont pu vous satisfaire ou en tout cas être à la hauteur des questions posées. S'il n'y a pas de question, je considère que nous avons satisfait à cette demande de renseignement.

DONT ACTE

2. Centre de ressources et d'appui à la vie associative (Crava) – Convention avec les associations « INSTEP Aquitaine » et « Profession Sport et Loisirs 64 »

M. Laiguillon : Merci M. le Maire. Chers collègues ;

La ville de Bayonne, après avoir ouvert en 2006 la Maison des associations, a mis en place un Centre de ressources et d'appui à la vie associative (CRAVA) qui, depuis neuf ans, offre aux associations des services de soutien et d'accompagnement. Pour le fonctionnement de ce Centre, la Ville bénéficie du dispositif local d'accompagnement (DLA) créé par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale avec la Caisse des Dépôts et le Fonds social européen qui ont délégué le portage de ce dispositif, dans notre département, à deux associations « INSTEP Aquitaine » et « Profession Sport et Loisirs 64 ». Notre partenariat arrivant à son terme, il est proposé de le reconduire avec les 2 associations susvisées.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

M^{me} Herrera-Landa : Juste une remarque. Conformément à nos demandes en conseil municipal, il semble que la communication sur ce dispositif se soit largement améliorée. Apparemment, cela s'est mieux diffusé dans les associations. C'est le premier élément. Le deuxième est que nous demandons qu'une évaluation soit faite en fin d'année du nombre de stagiaires et de ceux qui ont suivi la formation selon les différents modules.

M. le Maire : Merci M^{me} Herrera-Landa. Nous prenons note de votre demande. Nous allons la satisfaire en tout cas nous en prenons note pour pouvoir y donner suite. Pas d'autre question ? Je vous propose de mettre aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

CULTURE ET PATRIMOINE

3. Modification des statuts du fonds de dotation Bayonne Mécénat.

M. le Maire : Nous avons déjà délibéré sur ce rapport lors d'une précédente séance du conseil municipal le 19 juillet. Sur la base de ce que nous avons décidé ici, c'est-à-dire de la composition de ce fonds de dotation et en particulier de la composition du collège des élus, nous avons réuni le conseil d'administration de Bayonne Mécénat à deux reprises ; une fois avec seulement les élus et une fois en présence de quelques personnes de la société civile, mais en réalité il faut dire de quelques personnes qualifiées. Les membres de ce conseil d'administration connaissent les modifications puisque nous en avons parlé en séance.

L'objet de cette délibération est de porter le nombre d'administrateurs au maximum à 26 membres au lieu du 19 actuellement, ce qui signifie que par cette décision nous arrivons à modifier un certain nombre de décisions notamment l'article 7 des statuts. Il sera désormais écrit que le conseil d'administration se compose de 26 membres au maximum, le maire étant président d'honneur. 12 membres sont choisis parmi le conseil municipal de Bayonne. Avant je rappelle qu'il était question de neuf. 13 membres qualifiés au plus, représentent les mécènes ou des personnalités issues de la société civile et qui ont des compétences dans les domaines d'activité de Bayonne Mécénat. Les domaines d'activité sont bien évidemment assez larges puisque nous avons bien compris que Bayonne Mécénat ce n'est pas que la culture ; C'est aussi la solidarité, le sport, la vie sociale. Tout cela n'a pas changé par rapport à ce que nous avons précédemment indiqué. La modification statutaire induit la désignation de trois élus supplémentaires au conseil d'administration de ce fonds de dotation.

Il est proposé la candidature de :

- M^{me} Durruty, dont je rappelle qu'elle est adjointe à l'économie, au commerce, au tourisme, aux ressources humaines, aux systèmes d'information et ville numérique. C'est au regard d'une de ses compétences en particulier que sa présence est nécessaire dans notre conseil d'administration,
- M. Aguerre, adjoint au handicap, lutte contre les discriminations et l'égalité des droits,
- M. Laiguillon, conseiller à la vie associative, culturelle et sportive et aux pratiques émergentes. La délégation induisait aussi sa présence à nos côtés.

Les modifications statutaires portent essentiellement sur cela. Nous avons aussi ajouté dans les statuts un poste de trésorier adjoint et de secrétaire adjoint, ce qui paraissait nécessaire pour décharger ceux qui ont la charge de ces responsabilités. Ces membres sont élus pour une durée de trois ans et le bureau doit se réunir au moins deux fois l'an. L'objet de cette délibération n'est pas de créer quelque chose qui est déjà créé, mais simplement de modifier la composition d'un conseil d'administration en le faisant passer du nombre de 19 au nombre de 26. Le président de ce fonds de dotation a déjà été élu. Il s'agit de Michel Camdessus. Nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler ici même.

Si je n'ai pas été suffisamment complet, vous pouvez bien sûr demander des compléments d'information. Il n'y en a pas ? Je vous propose de mettre aux voix cette délibération de modification statutaire. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

4. Mécénat en faveur de la programmation du DIDAM – Avenant à la convention passée avec le Groupe Suez.

M. Ugalde : Il est dans la logique de ce qui vient d'être défini, mais avec un focus sur un mécénat bien particulier, celui du DIDAM comme vous venez de l'évoquer.

Le 1^{er} juin 2017, le Conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer une convention de mécénat avec le Groupe Suez pour un don de 20 000 € en faveur des expositions programmées en 2017 au DIDAM. Or, le 19 juillet 2017, le Conseil municipal créait le fonds de dotation Bayonne mécénat, qui prévoit à l'article 15 de ses statuts que la dotation initiale de 20 000 € est apportée par le Groupe Suez. Il s'agit des 20 000 € initialement visés dans la délibération du 1^{er} juin, qui devient de fait sans objet. Un avenant est donc nécessaire pour formaliser le versement de ce don directement à Bayonne mécénat et non plus à la ville. Cela va aussi bien sûr faciliter l'intégrale visibilité de toutes ces opérations de mécénat.

M. le Maire : Merci. M^{me} Capdevielle, vous avez la parole.

M^{me} Capdevielle : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, bonjour d'abord à toutes et à tous. Bien sûr nous voterons cette délibération qui a du sens. Mais nous profitons d'évoquer la question du DIDAM pour nous déplacer de quelques mètres et vous interroger sur un chantier voisin qui est celui du cinéma d'art et d'essai. Où en sommes-nous du chantier ? Comment se présentent les travaux ? Où en est la maîtrise d'œuvre ? Beaucoup de Bayonnais s'interrogent. L'association est inquiète. L'attente est importante de la part de l'association, du public et des adhérents. Si j'ai bonne mémoire, ce cinéma aurait déjà dû être inauguré. Merci.

M. le Maire : Merci. Je réponds un peu à cette question ou vous commencez ?

M. Ugalde : Comme vous voulez Monsieur le Maire, c'est vous qui décidez de l'ordre des prises de parole. J'essaierai d'être complémentaire de votre intervention.

M. le Maire : M^{me} Capdevielle je comprends cette question. Nous avons du retard sur ce chantier. Nous avons des surcoûts sur ce chantier. Pas des lourds. Ce sont ceux que vous avez déjà actés il y a quelque temps. Il n'y en a pas de nouveaux. Le chantier a été interrompu pour des questions de complexité dans le dispositif notamment du fait de la façade accrochée à la charpente. Ne me demandez pas plus d'explications. Mais nous sommes sur un process qui, au niveau de la construction, semble extrêmement rare et qui a supposé un certain nombre de qualifications complémentaires pour ne pas augmenter l'interruption du chantier qui a quand même duré quelques semaines voire quelques mois. Ce qui fait qu'effectivement, dans les dernières indications que nous avons, l'ouverture du cinéma l'Atalante est annoncée pour juin prochain. En espérant que ce sera avant, mais nous préférons vous dire juin 2018. Ce retard est bien sûr préjudiciable et nous nous en sommes inquiétés plusieurs fois auprès de l'association Atalante dont tout le monde sait le travail exceptionnel qu'elle fait, la qualité de la programmation. Nous n'allons pas revenir là-dessus. Nous aurions pu craindre une diminution des membres. Pas du tout, alors qu'actuellement nous sommes sur une seule salle. La programmation est très riche. Vous savez que l'actualité, en arts et essai, est particulièrement riche. Nous avons une offre considérable. Le seul problème est que les films ne restent pas longtemps. Je fais partie des victimes de cela. Quand nous n'avons pas des emplois du temps très simples et qu'un film reste moins d'une semaine ; J'ai loupé quasiment les deux tiers, mais cela n'est pas très grave. Les films tournent très vite, mais ils passent. Le résultat est que nous avons aujourd'hui autant de fréquentations que quand nous avions trois salles. Nous n'allons pas nous satisfaire de cette réponse, mais nous allons dire qu'il y a encore cette appétence, et c'est heureux. Maintenant, les choses ne peuvent pas durer. Il faut que nous avancions le plus vite possible. La date que je vous donne est une date butoir. Merci de votre question, car cela fait plaisir de parler de sujets qui sont un peu compliqués, mais qui comptent beaucoup dans notre paysage culturel.

M. Ugalde : Je ne peux rien ajouter à tout ce que vous venez de dire puisque je comptais revenir sur le succès de la fréquentation qui ne se dément pas et de surcroît augmente malgré les difficultés que nous traversons. Il faut ajouter un deuxième élément très réconfortant, le quasi-doublement des abonnements. Les gens adhèrent de plus en plus à l'association. C'est aussi un élément de vivacité de l'association qu'il faut saluer. En revanche, nous avons un deuxième petit handicap qui n'est pas si petit que cela d'ailleurs, et c'est aussi la raison pour laquelle nous nous battons pour que la situation dure le moins longtemps possible. Malgré le statut de pôle associé du cinéma l'Atalante, nous ne pouvons pas aller au bout de quelques collaborations que nous voudrions plus approfondies lorsque l'événement bayonnais mériterait un écho qui intéresserait le public de l'Atalante. Je prends l'exemple du gros succès de la projection concernant le festival de street art. La salle a affiché complet. Il va sans dire que s'il y avait une toute petite latitude supplémentaire de ces salles nous pourrions aller vers des échos un peu plus approfondis sur des événements qui marchent aussi fort. Là, si je puis dire, il a fallu se contenter d'une salle. Nous sentons très bien que nous aurions pu faire deux remplissages.

M. le Maire : Merci. S'il n'y a pas de question, nous allons voter le rapport. Il n'y a pas d'abstention ? Il n'y a pas de vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

5. Mois de la photographie 2017 – Accueil de l'exposition « Home » de Yann Arthus-Bertrand au DIDAM.

M. Ugalde : Une exposition qui régale d'avance la population.

Pour sa 2^e édition, le Mois de la Photographie se développera autour du thème de l'eau, aux côtés d'une exposition de Yann Arthus-Bertrand présentant au DIDAM du 10 novembre 2017 au 14 janvier 2018 une sélection de sa célèbre série « Home ».

Une enveloppe budgétaire de 11 000 € TTC est prévue pour la réalisation du Mois de la photographie destinée aux projets photographiques, à la production de supports, aux prestations de conférences et aux coûts de communication. Par ailleurs, les frais engagés par la mise en œuvre de l'exposition Yann Arthus-Bertrand (frais de séjour de l'artiste et de la commissaire, location de l'exposition auprès de Yann Arthus-Bertrand et frais de commissariat) sont intégrés au budget annuel d'expositions prévu pour le DIDAM de 15 000 €. Une convention de partenariat passée avec Yann Arthus-Bertrand formalise les obligations réciproques des parties.

M. le Maire : Merci. Belle exposition à venir. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

6. Exposition « Gramont » au Musée basque et de l'histoire de Bayonne.

M. Ugalde : Cela me permet de faire une petite digression. Parmi les vraies satisfactions de cette fin de saison, il y a aussi la fréquentation du musée basque. Nous allons atteindre les 60 000 personnes, comme l'an dernier. L'an dernier, nous pouvions supposer que l'impact de l'exposition 1660 sur le traité des Pyrénées était une explication suffisante pour justifier une fréquentation aussi exceptionnelle. Le fait est que le succès de l'exposition Tromelin a conforté cette fréquentation cette année encore. Il faut s'en féliciter, car cela installe une dynamique qui nous met d'ailleurs devant des obligations, en particulier les expositions d'été. C'est la raison pour laquelle nous travaillons assidûment sur ce projet.

À la suite du décès du duc Armand de Gramont, l'ensemble de la collection a été remis au duc Antoine de Gramont. La plupart des pièces de cette collection ont été ainsi conservées dans la vaste demeure du duc Antoine de Gramont, au château de Vallière à Mortefontaine dans l'Oise. Toutefois s'étant séparé de cette demeure en 1981, le duc de Gramont a confié à la Ville de Bayonne en dépôt pour 40 ans renouvelables, 144 tableaux, sculptures ou objets. Cette collection Gramont est actuellement en dépôt au Musée national du château de Pau.

Dans l'attente d'un espace approprié permettant son accueil à Bayonne, cette collection Gramont fera l'objet d'une grande exposition présentée du 15 décembre 2017 au 20 mai 2018 au Musée basque et de l'histoire de Bayonne, dans le cadre d'un partenariat associant la Ville de Bayonne, le Musée basque et de l'histoire de Bayonne et le musée national du château de Pau, dans des conditions qu'il faut d'ailleurs souligner, parce que les Palois prêtent une attention toute particulière à ce dépôt.

Pour avoir visité l'ensemble de ce dépôt, je peux vous dire que les conditions de conservation sont absolument exemplaires. Le budget prévisionnel de l'exposition est évalué à 80 000 € (dont 30 000 € pour la ville de Bayonne).

Cette exposition sera plus particulièrement axée sur des portraits d'enfants dont nous savons qu'ils sont multiples sur les trois siècles et demi de cette formidable saga des Gramont, et les peintures des meilleurs portraitistes d'Europe de l'époque.

M. le Maire : Merci M. Ugalde.

M^{me} Herrera-Landa : À la suite de ce legs, il semble qu'une convention ait été signée en 1982. Nous avons bien entendu que le projet de cette collection est étroitement lié au projet de rénovation du musée Bonnat-Helleu. Pouvez-vous nous dire où nous en sommes de l'application de cette convention ? Court-elle toujours ? Ses termes ont-ils été modifiés ? Dans quelles conditions ce transfert devrait se faire, si vous avez des informations dans ce domaine ? Merci.

M. le Maire : Je commence M. Ugalde, et vous poursuivrez. Nous nous partageons les rôles. Avant de répondre à votre question, je voudrais dire que le chiffre de 60 000 entrées au musée basque et de l'histoire de Bayonne est une très bonne nouvelle évidemment. Avec le traité des Pyrénées, le contexte de l'exposition 1660 rendait certainement les choses plus « faciles » pour nous. Là, nous nous rendons compte que nous nous retrouvons sur un phénomène assez structurel de reprise de la fréquentation du musée. Pour avoir présidé le musée basque pendant quelques années, j'ai été dépité de voir que nous arrivions péniblement à dépasser les 40 000 visiteurs. Dire que nous sommes à 60 000 est une bonne nouvelle. Ce chiffre-là est d'ailleurs grosso modo le chiffre de la fréquentation du musée au moment où il a fermé, avant sa rénovation. Je vous rappelle qu'il a fermé pendant une durée de 10 ans. Excusez-moi pour ce petit retour pour vous dire qu'il faut effectivement largement se féliciter de ce chiffre.

M^{me} Herrera Landa, nous avons effectivement un certain nombre d'obligations vis-à-vis de la famille Gramont. La convention dont vous parlez fait partie de ces documents par lesquels nous essayons, avec la famille Gramont, de conserver des relations. Il y a environ un mois et demi j'ai reçu une personne de la famille Gramont. Je vais dans une dizaine de jours à Paris pour rencontrer également des héritiers de cette famille qui a légué ces œuvres à la Ville. Le contact se poursuit. Maintenant il est clair que les héritiers souhaitent que nous respections les termes du legs et en particulier que nous mettions en valeur les collections.

Deux choses. La première, une des choses que nous n'avions jamais faire jusqu'à présent, était de faire une très grande exposition, ce que vient de nous présenter M. Ugalde. Un ouvrage va couronner cette exposition. Nous en aurons donc une véritable mémoire ce qui satisfait la famille. C'était sa demande depuis longtemps. Le second point est que nous avons pris l'engagement de « rapatrier » les œuvres de la collection Gramont du château de Pau, où elles sont très bien conservées. Yves Ugalde a raison de souligner que les Palois y attachent beaucoup de prix. Ils sont d'ailleurs tristes que ces œuvres puissent leur échapper. Ils ont eux-mêmes fait une exposition, mais d'une importance moindre. Il n'empêche qu'ils ont très bien assuré la conservation de ces œuvres jusqu'à maintenant. Nous allons les faire rapatrier au Château-Neuf. Que les choses soient claires : elles ne vont pas être exposées au Château-Neuf, mais mises dans des conditions de conservation équivalentes à celles existantes à Pau. À Pau elles ne sont pas exposées non plus. Elles sont également dans de bonnes conditions de conservation que nous pourrions avoir ici, dans une pièce du Château-Neuf qui devra faire l'objet d'aménagements.

Vous savez que la conservation des œuvres suppose des travaux. Les services y travaillent. Nous sommes sur une hypothèse 2018/2019 pour que ces œuvres aient rejoint la Ville. J'ai tenté de répondre rapidement à une question qui est souvent posée par les Bayonnais qui sont dans l'attente de nouvelles sur ce point.

M. Ugalde : Je voulais simplement ajouter que l'intérêt de l'exposition qui se prépare est certes d'avoir un regard sur les enfants de cette grande famille sur la durée que je vous ai dite. Derrière ces portraits, il y a une bonne partie de l'histoire de l'Europe qui s'est jouée grâce à la formidable présence de la famille Gramont dans tous les pays qui ont construit l'histoire de notre continent. C'est en cela que je dis que nous ne sommes pas simplement sur une exposition basée sur l'esthétique de ces grands portraitistes. À travers cette exposition, nous pourrions suivre une bonne partie de la construction européenne. C'est aussi tout l'intérêt de cette exposition

M. le Maire : Très bien. Merci M. Ugalde. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons mettre cette délibération aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

7. Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'une œuvre de Léon Bonnat.

M^{me} Castel : En 1868, l'artiste participa à un voyage d'études au Moyen-Orient (Palestine, Égypte et Turquie). Madame Solange Thierry de Saint Rapt a fait connaître son intention de donner à la Ville de Bayonne, pour enrichir ses collections du musée Bonnat-Helleu, un tableau de l'artiste réalisé pendant ce voyage, estimé à 10 000 € : Léon Bonnat (1833-1922), *Vue de la presqu'île du Sinaï* (1868). Il a lieu d'accepter ce don et d'en remercier M^{me} Thierry de saint Rapt.

M. Duzert : Merci Monsieur le Maire. C'est bien entendu une porte d'entrée pour vous poser des questions sur le plan de financement du musée Bonnat-Helleu. Quelques éléments ont été donnés dans d'autres instances comme la Communauté d'agglomération Pays basque. Vous aviez indiqué un chiffre qui est de 15,6 M€ HT : participations diverses d'un fonds de concours de 2,5 M€, 6.2 M€ autres subventions et 6,3 M€ de reste à charge de la ville. Nous aimerions connaître le plan de financement global. Vous aviez dit il me semble ce jour-là, en réponse à M. Etcheto, que la représentation municipale serait tenue au courant des chiffres. Nous n'avons vu aucune délibération le concernant. J'en profite donc pour entrer par cette petite entrée, très petite peut-être, mais au vu des sommes en jeu importantes. Dans l'estimation des travaux, nous aimerions aussi que soit repris tout ce qui a trait à la relocalisation de l'école primaire, les travaux de voirie, la sécurisation de la circulation. Je tiens à rappeler que ce n'était pas tout à fait notre vision du sujet. Il serait bien du coup d'avoir le chiffre global de ce projet. Je vous en remercie. Bien entendu, nous voterons la délibération.

M. le Maire : D'accord. Toutes les délibérations peuvent justifier toutes les interventions. Il n'y a pas de problème là-dessus. Je ne vais peut-être pas répondre à tout, car je ne suis pas préparé sur tous les points. Mais globalement, si quand même.

Il est vrai que lors de la dernière réunion du conseil Communautaire de la communauté Pays basque, nous avons eu à voter une délibération dans laquelle il s'agissait de faire suite au programme pluriannuel d'investissements de l'ex-agglomération Côte Basque Adour qui avait décidé un certain nombre de choses dont le principe du financement de l'investissement pour le musée. Je commence par cela. Oui la Communauté d'agglomération a décidé de financer ce projet à hauteur de 2,4 M€. Le ministère de la Culture, que nous avons eu l'occasion de rencontrer à maintes reprises, nous avait annoncé une somme correspondant à 20 % des travaux initialement envisagés. Ce sont exactement les chiffres que vous donnez M. Duzert. Le ministère est toujours sur cette perspective, étant précisé que malgré les promesses faites, nous n'avons jamais reçu un courrier de confirmation du ministère. J'ai rencontré quatre ministres successifs pour leur parler du même dossier et leur demander confirmation de l'intervention de l'État, entre M^{mes} Filippetti, Pellerin, Azoulay et l'actuelle ministre de la Culture. Nous n'allons pas être en suspension sur cette question. Il n'y a aucun problème là-dessus. Comme chacun sait, le ministère est très attaché à ce dossier. Les membres du jury savent combien le ministère de la Culture suit ce dossier de près. Effectivement la ministre nous a bien confirmé le financement à hauteur de 20 %. C'est une opération État/Région. La région a déjà voté 750 000 € au titre de l'année 2017. Nous avons demandé un regard particulier sur le règlement de l'intervention eu égard à la nature particulière de ce dossier. L'accueil que nous avons eu auprès de la région a été assez positif de ce point de vue. Nous attendons donc le budget 2018 pour que la somme que je viens de vous dire soit abondée à une hauteur que je ne peux pas vous donner, puisqu'elle n'est pas encore votée.

J'en arrive au département des Pyrénées-Atlantiques. J'ai rencontré M. Jean-Jacques Lasserre il y a peu de temps pour lui parler de l'ensemble des dossiers concernant le département et la coopération de la ville de Bayonne. S'agissant de la ville de Bayonne c'est bien sûr le dossier principal que nous avons présenté avec celui du pont Saint-Esprit qui a été sous maîtrise d'ouvrage du département pendant un temps certes court, mais qui fait que nous pouvons chercher un financement du conseil départemental. Mais en réalité, c'est sur le musée que le département veut *a priori* intervenir pour un montant que je ne peux pas vous donner non plus pour l'heure. Je sais que nous avons demandé 2,4 M€. Nous ne connaissons que ce chiffre. Maintenant vous aurez compris que les choses doivent se faire par déduction et qu'évidemment la ville supportera le différentiel dans cette importante opération d'investissement. Je crois avoir répondu à votre question sur ce point.

Maintenant, vous dites qu'il y a la délocalisation de l'école. Bien évidemment cela a un coût. Je n'ai pas le dossier sous les yeux, mais n'importe comment il fallait déplacer cette école. Nous avons fait entrer le coût de cette nouvelle école dans le plan pluriannuel d'investissements que nous avons voté ici pour les établissements scolaires. S'agissant des travaux de voirie, vous avez raison. Nous profitons de l'occasion pour retravailler la rue de Ravignan, les espaces publics de part et d'autre puisqu'il y aura également des aménagements qui vont se faire du côté du Lycée Paul Bert. Enfin, une opération qui est relativement lourde certes et il y a des effets induits de la délocalisation, ça vous n'avez pas tort de le dire. Mais ce projet de musée est tellement beau, moi je ne doute pas que les générations futures, c'est pour plus tard, sauront apprécier je pense le fait que nous ayons su porter ce regard sur ce musée. Beaucoup de villes aimeraient avoir ces collections. Concernant la date d'ouverture de ce musée, écoutez, je n'ai pas le jour et je n'ai pas le mois. Mais j'espère une ouverture si possible en 2019, au plus tard en 2020. Il ouvrira quand il ouvrira.

Il faudra prendre le temps qu'il faudra pour faire en sorte que le musée que nous allons livrer aux Bayonnaises et aux Bayonnais soit dans l'état où nous devons présenter ce musée. Il y a fort longtemps que nous devons faire ces travaux. Maintenant, ils sont partis. Ce n'était pas l'objet de la délibération. J'ai tenté de répondre sans vraiment avoir tous les éléments.

M. Duzert : Côté projet culturel et musée pas de problème, nous vous suivrons. Nous avons juste ce petit désaccord sur l'école, sur la façon dont cela a été mené. Si nous pouvons avoir une note de synthèse avec ce regard global. Merci pour la qualité de la réponse avec les impondérables des financeurs. Je vous laisse conclure.

M. le Maire : J'ai fini. Vous aurez une situation précise des travaux concernant l'école. C'est complètement transparent.

M. Ugalde : J'ai une anecdote qui en dit long sur l'attente de l'ouverture de ce musée qui échappe largement à notre territoire bayonnais et même au-delà du Pays basque. En l'occurrence j'étais à Pampelune il y a quelques jours. Mon homologue de Pamplona me parlait aussi de cette ouverture et de la volonté, qui je sais est aussi un vrai souci de votre part Monsieur le Maire, d'inscrire le musée Bonnat-Helleu dans une très grande destination culturelle qui pourrait aller de Bordeaux à Bilbao et dont Pamplona pourrait faire partie. Parce qu'en l'occurrence là nous parlons à un type et un profil de clientèle que nous ne voyons pas, jusqu'à présent, fréquenter forcément nos rues de Bayonne. Nous irions au-devant d'une passion autour de l'art qui peut avoir des dimensions largement extraterritoriales, avec ce que cela peut supposer de rayonnement pour une très grande région dont Bayonne serait l'un des maillons déterminants. Voir mon homologue de Pampelune s'y intéresser samedi dernier c'est dire aussi l'écho que ce musée pourrait avoir lorsqu'il réouvrira.

M. le Maire : Merci. Nous mettons la délibération aux voix. Je vous rappelle qu'il s'agit d'accepter un don.

M^{me} Castel : Il s'agit d'un don.

M. le Maire : Elle nous rappelle son rapport, elle a bien raison. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre sur un don, jamais. Et surtout pas là.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

8. Organisation des concerts « Les Dimanches en musique » – Fixation des tarifs et convention de mandat avec la Scène nationale du Sud-Aquitain.

M. Ugalde : Je sais que ça peut faire sourire certains les dimanches en musique, parce que depuis que j'en parle depuis quelques temps, je ne m'adresse pas forcément qu'à la catégorie d'âge directement impliquée par mon souci. Mais nous qui sommes bayonnais nous savons que les dimanches après-midi il y a une clientèle qui ne demande qu'à sortir et à fréquenter le théâtre, dans des horaires qui sont adaptés à ce type de ville de nos anciens, et plus précisément des seniors en général. Nous sommes quelques-uns à avoir imaginé que ce concept de dimanches en musique pouvait avoir un véritable écho. Nous avons beaucoup travaillé avec Christine Lauqué pour que l'ensemble de la population susceptible d'être intéressée par ces rendez-vous soit bien sûr au courant et dans des conditions tarifaires qui n'écarteront personne.

Voilà donc pour l'état d'esprit dans lequel nous sommes, ces dimanches après-midi dont nous pouvons quelques fois penser qu'ils sont léthargiques à Bayonne et bien ils vont prendre, j'ose dire, un coup de jeune grâce à ces propositions au théâtre de Bayonne.

Le Schéma de développement culturel et patrimonial pour les années 2017 à 2020 prévoit la mise en place d'un cycle de concerts « Dimanches en musique » pour compléter l'offre existante. Les « Dimanches en musique » s'adressent à un public plus particulièrement intéressé par la musique dite « légère » (musique d'harmonie par exemple) et par les « belles voix » (chœurs, récitals lyriques...) ; autant de domaines dans lesquels nous sommes déficitaires aujourd'hui, pourquoi ne pas le reconnaître.

Quatre concerts sont prévus pour la Saison 2017/2018. Il est à noter que le « Concert du Nouvel An » de l'année 2018 sera également inclus dans les trois formules d'abonnements des « Dimanches en musique ». La Ville donnera mandat à la Scène nationale du Sud-Aquitain, afin d'assurer pour son compte les prestations de billetterie de l'ensemble de la saison. Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre, des tarifs très attractifs sont à cette occasion proposés (cf. grille tarifaire jointe au rapport).

Vous avez d'ailleurs pu les découvrir et voir combien ils n'avaient rien de discriminants ou de prohibitifs. Je voudrais simplement rappeler que le premier rendez-vous, et c'est tout l'intérêt de ce choc des générations, sera le 3 décembre à l'église Sainte-Croix, avec un chœur d'enfants absolument remarquable. Un chœur d'enfants au sommet de son art, c'est ainsi que nous avons titré ce concert du coro infantil de Griceras c'est à Tudela. Nous savons combien nos amis du sud sont plus performants que nous lorsqu'il s'agit de faire chanter les enfants ensemble. C'est un domaine dans lequel nous ne sommes pas encore tout à fait performants, même si de très belles initiatives sont prises à Bayonne. Là, nous verrons ce qui se fait de mieux dans le nord de la Navarre et du Pays basque. Après ce concert du 3 décembre à l'église Sainte-Croix nous retrouverons le théâtre de Bayonne le 17 décembre, Lauga le 7 janvier pour le concert du Nouvel An, puis à nouveau le théâtre de Bayonne le 11 février, le 25 mars et le 22 avril.

M. le Maire : Merci. M^{me} Capdevielle.

M^{me} Capdevielle : C'est une petite parenthèse pour dire que la culture est normalement faite pour réunir toutes les catégories d'âge et de population. Ces dimanches en musique peuvent intéresser au-delà du public visé. C'était pour demander si vous pouviez supprimer la musique dite « légère ». Parce que la musique d'harmonie, en tout cas ceux qui l'aiment, ne trouvent pas forcément que c'est une musique légère si vous la comparez, je ne sais pas qu'est ce que vous appelez la musique « lourde », si c'est le heavy métal...

M. Ugalde : La musique lourde n'est en rien un répertoire connu en musique. En revanche la musique légère est tout à fait un terme reconnu par les musiciens classiques en particulier, qui essaient de dissocier le grand lyrique de ce qui est appelé la musique légère.

M^{me} Capdevielle : Dans la présentation, nous aurions préféré dire que cela s'adresse à tout public. Les gens s'ennuient souvent quand il pleut, notamment en période hivernale. Il est vrai que de plus en plus, un public jeune voir très jeune va à ce type de spectacle. C'est quand même l'objectif de s'adresser à tout public plutôt que de toujours catégoriser. Faisons comme nos voisins et amis espagnols qui réussissent mieux à mixer et réunir. Pour réunir les publics, il faut effectivement souvent faire l'effort de mixer les moments culturels.

M. Ugalde : En tout cas, ce qu'il y a de plus triste dans la catégorisation est de laisser les personnes âgées chez elles un dimanche après-midi. Là nous sommes sur un programme qui peut les intéresser.

M^{me} Capdevielle : Absolument. C'est une excellente initiative, mais c'est encore mieux quand on ne se retrouve pas dans le quant à soi.

M. le Maire : Merci. M. Millet-Barbé.

M. Millet-Barbé : Juste une petite précision pour aller dans le sens que vous venez de dire M^{me} Capdevielle. Pour mixer les publics, il est important que tous les publics puissent avoir accès à cette musique, à tout ce qui est programmé au titre de la Ville. Le GIP-DSU est sollicité pour financer en partie et peut-être même en totalité d'ailleurs les bus qui seront mis à disposition des personnes pour les amener au théâtre, mais aussi pour les amener sur les hauts de Sainte-Croix, puisque le premier concert aura lieu là haut et nous ferons l'effort nécessaire pour que les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville puissent bénéficier de ces transports gratuits pour descendre au théâtre. Donc l'idée c'est cette mixité aussi au niveau des publics.

M. le Maire : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Pas d'abstention ? Pas de contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

9. « Points de Vue – Street art week » du 18 au 22 octobre 2017 – Avenant à la convention d'objectifs triennale avec l'association Praxis.

M. le Maire : Le rapport suivant va nous amener à faire une sorte d'arrêt sur image sur ce festival qui nous a éblouis. Il a fonctionné pendant presque une semaine. La ville a été transformée par les artistes qui ont habité les rues, habillé les murs. C'est aussi l'occasion de faire un point sur ce magnifique festival.

M. Laiguillon : Merci M. le Maire. Quelques mots pour dire d'abord la grande satisfaction de la Ville en arrivant au terme de ces cinq jours de ce nouvel événement dédié aux arts urbains plus communément appelé street art. Une satisfaction en pensant aux Bayonnaises et Bayonnais qui ont pu profiter de cette nouvelle offre culturelle, à une rencontre réelle entre la ville et le street art. Une satisfaction aussi pour l'association Spacejunk qui a porté ce projet et toute son équipe, Alban, Louise, Audrey et tous ces bénévoles que nous pouvons maintenant saluer. Spacejunk réalise depuis de nombreuses années, 10 ans exactement et je leur souhaite un joyeux anniversaire, un travail remarquable sur Bayonne et en particulier sur Saint-Esprit, un quartier qui nous est cher, avec une proposition artistique et culturelle de qualité. Depuis le début du mandat, nous avons voulu un partenariat fort avec cette association en faisant de Spacejunk un pôle associé qui devient donc un acteur privilégié pour Bayonne. C'est vrai que ce week-end l'art a fait le mur. Il y a deux ans, le premier graphe était de Hopare. L'an dernier c'était Monkey Bird et Maye au stade Pierre Cacareigt. La semaine dernière, nous avons vécu un projet d'une autre envergure. Bayonne, labélisée ville d'art et d'histoire, vient de se doter de son quatrième musée, un musée à ciel ouvert. Une proposition artistique de qualité avec Sismikazot et le berger basque, Ernest le jeune super héros boulevard Alsace-Lorraine, Isaac Cordal et son exposition tragédie humaine, C215 et ses boîtes aux lettres. La Luna Negra a participé aussi avec une table ronde, le magnéto - avec des concerts qui ont fait salle comble. L'Atalante aussi avec « Sky is the limit ».

Nous avons pu aussi assister à une super battle de danse qui a réuni plus de 1 000 personnes à la maison des associations, avec les meilleurs danseurs de street d'Europe. Cette proposition était pour tous. Nous parlons d'intergénération, nous étions en plein dedans. Ce qui était aussi très intéressant c'est que cet art est venu sur les deux rives de Bayonne. Grâce à cet événement, la Ville peut se prévaloir d'être la capitale du street art au Pays basque. Il n'y a rien de cette envergure dans tout le Pays basque. Nous pouvons même remonter jusqu'à Bordeaux pour essayer d'avoir la même comparaison.

D'ici quelques jours nous présenterons un bilan artistique et financier exhaustif de ce festival, avec l'association. Nous discuterons de l'opportunité de reconduire cette manifestation. Aucune décision n'a été prise à ce jour. Les éléments provisoires qui nous ont été restitués nous conduisent à penser que tous les voyants sont au vert. Il y a toutes les raisons de penser que la manifestation pourrait se reproduire l'année prochaine. J'aimerais remercier Monsieur le Maire et les élus qui m'ont aidé à porter ce projet. Tous les élus. Je pense que ce projet a fait l'unanimité dans notre majorité comme dans l'opposition. Je pense que nous ne pouvons même pas parler d'opposition. C'est le conseil municipal qui a porté ce projet. Je vous remercie toutes et tous. Je vous invite à déambuler dans les rues de la Ville. Isaac Cordal, Oakoak, Jaune nous ont disséminé quelques perles de rêves et d'interrogations. N'hésitez pas à prendre le temps, le temps qui marquera de son empreinte ces œuvres. D'autres fresques viendront, je l'espère, enrichir notre patrimoine et transformer véritablement l'image de notre ville tout en la respectant profondément et en ne laissant personne seul au pied du mur. C'est le but du street art.

Du 18 au 22 octobre 2017, des journées de street art ont été proposées par Spacejunk et intitulées « Point de Vue ». Ce projet vient nourrir la dynamique associative locale, impliquant tous les pôles associés (l'Atalante, la Luna Negra et la Locomotive) ainsi que l'association Street Art Hip hop.

La Ville a souhaité soutenir ces premières journées street art en apportant un financement de 20 000 € à destination de l'association Praxis pour la mise en œuvre de l'événement. Ce dernier bénéficie également d'un appui du Ministère de la culture et de la communication, du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, d'Habitat Sud Atlantic et de nombreux partenaires privés. Un avenant à la convention d'objectifs avec Praxis formalise le versement de cette subvention.

M. le Maire : Il y a des musées qui coûtent plus cher que cela. 20 000 € n'est pas une ruine quand nous voyons ce que cela a donné. Très belle opération. Cyrille Laiguillon a été aux manettes évidemment. Il a suivi cela avec passion. Le résultat est là. Nous allons certainement le renouveler. Christian Millet-Barbé demandait quelle mémoire nous allions en garder. Nous avons rencontré les artistes dimanche soir, ils nous ont dit qu'ils envisageaient de faire... vous pouvez peut-être nous en dire un peu plus.

M. Laiguillon : Nous pouvons vernir les murs pour leur donner un peu plus de temps de vie. Pour la première édition avec Hopare, quai des Bergerets, c'était sur le bois. C'était un peu plus dur pour que cela tienne dans le temps. Mais sur le mur, cela tiendrait une dizaine d'années. Si nous le vernissons, cela peut tenir un peu plus longtemps. Le patrimoine est vraiment riche. Il est très beau, mais il y a aussi un message derrière. Voyez la fresque de Monkey Bird, elle parle aussi des migrants. Je peux me rendre disponible pour refaire une déambulation. Spacejunk peut aussi se rendre disponible. N'hésitez pas.

M. Millet-Barbé : Un album sera produit ?

M. Laiguillon : Oui. Nous allons essayer de tout répertorier. Des artistes n'ont fait que des murs. Isaac Cordal, Jaune ont un peu été laissés à l'air libre et en ont fait dans toute la ville. Maintenant encore, nous n'arrivons pas à tout répertorier. J'en ai vu un ce matin que je ne connaissais pas. Nous nous échangeons les informations et je pense que d'ici deux ou trois semaines nous aurons tout. Tout sera répertorié sur une application smartphone. Je pense que nous avons aussi un travail à faire avec l'office du tourisme, parce qu'il y a une réelle demande.

M. Lacassagne : Je voudrais associer aux remerciements l'architecte des bâtiments de France qui a aussi donné son accord. Il a autorisé toutes ces œuvres dans la ville.

M. le Maire : C'est vrai.

M. Iriart : Cyrille Laiguillon a anticipé notre adhésion à son projet dans son intervention préliminaire, je ne vais surtout pas le contredire. Il est vrai qu'il ne prenait pas grand risque. Comme vous l'indiquez Monsieur le Maire, nous sommes particulièrement bluffés par le rapport qualité-prix de cette manifestation, quand nous voyons l'investissement initial et le résultat au final. C'est bien sûr avec joie que nous voterons ce rapport.

M. Ugalde : Je voudrais simplement ajouter un élément qui ne nous est pas imputable, mais qui l'est à notre propre ville, ce qui s'est passé entre les artistes. Cela ne se décrète pas en conseil. Cela fait partie de la magie d'un festival réussi. Manifestement ils se sont rencontrés et ont échangé. Cela aussi ne peut être que favorable au rayonnement national et international de notre ville.

M^{me} Herrera-Landa : Très rapidement. Pour les Bayonnais qui n'auraient pas assisté au festival, le nom pouvait laisser penser qu'il était plutôt réservé aux jeunes adultes. En fait, pour ceux qui ont assisté au spectacle dimanche après-midi, il y avait toutes les générations, de moins de 7 à plus de 77 ans.

M^{me} Capdevielle : Nous ne nous sommes pas concertés, mais c'est exactement ce que je voulais dire : l'intérêt de l'intergénérationnel, pour en avoir parlé avec des personnes qui se sont impliquées dans le partage intergénérationnel toutes catégories sociales confondues. Le fait d'y associer les habitants et les propriétaires est aussi très bien. Ce n'est pas un musée à ciel ouvert, mais simplement un musée pour tous, pour les Bayonnais et pour les autres. Je me suis intéressée au projet un peu de manière parallèle, mais il est très intéressant de voir que tous ceux qui étaient sceptiques au début sont finalement ceux qui sont le plus satisfaits. De ce point de vue bravo : car l'opération est vraiment réussie en termes culturels, d'embellissement de la ville est en terme de lien social.

M^{me} Castel : De plus en plus de personnes sont demandeuses d'œuvres supplémentaires.

M. le Maire : Un musée fait consensus, c'est le musée à ciel ouvert. Il n'y a pas d'abstention ? Il n'y a pas de votre contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

10. Convention de partenariat avec le Théâtre des Chimères pour la mise à disposition de son espace de travail en faveur de compagnies bayonnaises.

M. Ugalde : Nous continuons à travailler avec le théâtre des Chimères, en particulier sur la mise à disposition de son espace de travail qui est maintenant parfaitement ouvert à de nombreuses compagnies bayonnaises.

À compter de 2017, seules les demandes des associations constituées depuis au moins trois ans et dont le siège social est implanté à Bayonne sont éligibles aux subventions accordées par la Ville de Bayonne ; les seules exceptions concernant les associations extérieures qui organiseraient sur le territoire bayonnais des activités qu'aucune association bayonnaise ne propose. Implanté à Biarritz, le Théâtre des Chimères ne fait pas partie de ces exceptions. Toutefois, dans son nouveau projet, le Théâtre des chimères prévoit notamment la mise à disposition régulière de son espace de travail « Les Découvertes » en faveur de compagnies extérieures accueillies pour des « résidences de création ». Sensibilisée à cette démarche de mutualisation d'un espace de travail adapté aux exigences des compagnies professionnelles, la Ville de Bayonne a proposé le principe de louer « Les Découvertes » au bénéfice de compagnies implantées à Bayonne. Vingt-huit journées d'utilisation de l'espace de travail du Théâtre des Chimères sont retenues par la Ville de Bayonne, pour un coût global de 5 040 € TTC (180 € TTC par journée).

Ce ne sont pas des paroles dans le vide. La fois dernière, vous m'aviez demandé des précisions sur les compagnies bayonnaises intéressées par cette mise à disposition. Je peux aujourd'hui vous donner les noms : Entre les gouttes, Les petits papiers, Jour de fête et Niak-Niak. Ces compagnies auront la possibilité de travailler sur la préparation de leurs spectacles dans des conditions professionnelles au sein de ce local.

M. le Maire : Merci.

M^{me} Capdevielle : Nous allons bien sûr voter la délibération. Mais nous pouvons quand même rendre hommage au Chimères, car même si le siège de la compagnie n'est pas bayonnais elle a très largement participé pendant 33 ans à la vie culturelle bayonnaise avec feu le festival des Translatines qui manque quand même bien aujourd'hui au paysage culturel local. Il s'inscrivait en complémentarité avec un festival du film latino-américain à Biarritz. C'est effectivement justifié même si nous avons bien compris que c'était dérogatoire. Au-delà de ce qui est indiqué dans cette délibération, je pense que notre municipalité peut vraiment rendre hommage au travail culturel de la compagnie et en particulier à Jean-Marie Broucaret et Marie-Julienne, son épouse. Peu de communes peuvent se targuer d'avoir connu un festival international de théâtre tourné vers les cultures hispano-latino-américaines pendant plus de trois décennies. Je le redis : un public est aujourd'hui en manque de ce type de manifestation. Je tenais à le rappeler.

M. le Maire : Nous sommes d'accord. Dire que cette compagnie n'est pas bayonnaise, car elle n'a pas son siège à Bayonne, est effectivement un peu réducteur. Elle a gratifié la Ville d'un festival qui était d'abord annuel puis biennal avant qu'il ne disparaisse. Les époux Broucaret prennent leurs retraites et organisent la transmission qui se passe dans de bonnes conditions. Le capital de cette compagnie va pouvoir se poursuivre.

M. Ugalde : C'est un phénomène suffisamment rare pour être salué, dans un milieu théâtral où les égos sont quelquefois marqués. Jean-Marie travaille depuis deux ans à sa succession. C'est un travail de fond et une volonté d'aller au bout d'un sillon qu'il a largement marqué de son empreinte.

M. le Maire : Merci. Nous allons passer au vote. Pas d'abstention, pas de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

11. Médiathèque –Programme Bilketa – Numérisation du Bulletin du Musée basque –Signature d'une convention entre la Ville de Bayonne et l'Université de Bordeaux-Montaigne.

M. Ugalde : Ce programme, à lui tout seul, travaille largement au rayonnement de notre bibliothèque sur le plan national puisque je vous le rappelle, grâce à lui, la médiathèque bayonnaise bénéficie du seul label d'excellence reconnue par la Bibliothèque nationale de France.

Le service commun de la documentation de l'Université de Bordeaux-Montaigne, dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France, mène une politique active de numérisation de documents d'histoire régionale. À ce titre, elle prévoit la numérisation d'un ensemble de revues de sociétés savantes de la région Nouvelle-Aquitaine qui se trouvent dans ses collections. Après concertation avec la société des amis du musée basque qui édite le bulletin du musée basque, l'université Bordeaux Montaigne s'est engagée dans la numérisation de cette collection pour la période de 1924 à 2000. L'UBM souhaite nouer des partenariats avec les établissements documentaires suivant ces mêmes objectifs, afin de diffuser largement ses contenus numériques. Elle sollicite donc la ville de Bayonne au travers de sa médiathèque et du programme de valorisation des fonds basques Bilketa.

Il est proposé la signature d'une convention entre la ville de Bayonne et l'université Bordeaux Montaigne qui établirait les dispositions suivantes :

- Le SCD de l'université Bordeaux Montaigne prend en charge la numérisation de la revue bulletin du musée basque 1924 à 2000,
- Le produit de la numérisation sera mis à disposition de la ville de Bayonne pour être diffusé sur le portail Bilketa et le portail de la médiathèque de Bayonne,
- La question des droits relatifs à la reproduction et la diffusion du bulletin du musée basque sont régis par un contrat de cession signé entre la société des amis du musée basque et l'université.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer la convention et à intervenir avec l'université Bordeaux Montaigne.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas de question ? Nous allons mettre aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

M. le Maire : Je demande aux rapporteurs de bien vouloir s'en tenir aux résumés pour essayer d'avancer.

M. Ugalde : C'est la première erreur que j'ai commise dans ce domaine Monsieur le Maire. Je vous prie de m'en excuser. Je me suis trompé de papier.

M. le Maire : Cela dit, il n'est pas interdit de rajouter des choses aux résumés.

12. Médiathèque – Demande de subvention auprès de l'Office Public de la Langue basque (OPLB).

M. Ugalde : Depuis 2011, par le biais du dispositif d'aide à l'achat de supports éditoriaux en langue basque, l'Office public de la langue basque (OPLB) apporte un soutien financier à la ville de Bayonne pour enrichir les collections de la médiathèque.

À ce jour, sur son budget 2017, la médiathèque a consacré plus de 3 000 € à l'acquisition de documents en langue basque sur différents supports (livres, revues, CD, DVD). Ces achats seront justifiés auprès de l'OPLB pour pouvoir être pris en considération.

M. le Maire : Abstention ? Vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine – Scénographie – Demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

M^{me} Castel : En application de la convention « Ville et Pays d'art et d'histoire » signée avec l'État le 17 mars 2012 à Bayonne, la Ville s'est engagée dans la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, qui intégrera l'opération immobilière SCI Monnaie, rue des Gouverneurs, en cœur de ville face au Château-Vieux. La livraison des locaux bruts est prévue en décembre 2017. L'année 2017 a donc été consacrée à la conception de la scénographie, traduction du projet scientifique et culturel développant le discours sur la formation de la ville et l'ensemble de ses patrimoines. L'avant-projet définitif est en cours de finalisation.

Une première délibération du 7 juin 2016 a validé le principe du financement de la création de la scénographie du CIAP, notamment par une demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine. La délibération du 19 juillet 2017 a renouvelé cette demande de subvention. Il convient aujourd'hui d'approuver le plan de financement proposé pour la scénographie par la DRAC Nouvelle-Aquitaine, afin que la demande de subvention puisse être finalisée.

M. le Maire : Très bien. Il n'y a pas de question ? Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

14. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable par la société Free – installation d'une station relais de téléphonie mobile - site de l'église Saint-André.

M^{me} Bisauta : L'opérateur, à la recherche d'un point haut dans le secteur du centre historique, a sollicité la Ville quant à une installation au sein de l'église Saint André, enfin au-

dessus de l'église, pas au milieu. Un opérateur de téléphonie mobile étant d'ores et déjà implanté sur l'édifice, la Ville a consenti à ce que Free Mobile étudie cette solution. L'opérateur soumet aujourd'hui un projet d'implantation d'antennes respectant les différentes contraintes et exigences de la Ville. De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la société Free à déposer une demande de déclaration préalable pour l'installation d'une station relais de téléphonie mobile sur le site de l'église Saint André.

M. Iriart : Merci M. le Maire. La seule lecture du résumé est un peu trop courte sur ce dossier, en particulier, parce que le rapport fait référence aux différentes contraintes et exigences de la Ville, qu'elles soient techniques, réglementaires ou sanitaires. Il fait aussi référence à la charte relative à l'implantation des antennes relais qui remonte à 2011. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la manière dont ces différentes demandes sont examinées ? Nous avons pu reconstruire la rédaction de la charte qui est en partie obsolète. Elle fait référence à la commission de la participation citoyenne qui n'existe plus aujourd'hui. Il y a aussi une instance interne censée examiner tous les dossiers. C'est à la fois pour notre information, mais aussi pour tous ceux qui nous écoutent. Il serait intéressant que nous puissions débattre de la manière dont ces demandes sont instruites par vous-même et les services. Quels sont les points de référence qui font que vous estimez si les demandes sont recevables ou non ? Merci.

M^{me} Bisauta : Ce dossier est très complexe. Je ne vais pas donner tous les éléments ce soir. Je vous propose de faire une réunion pour ceux que cela intéresse, afin que nous reprenions tout. Nous allons avoir beaucoup de demandes puisque les opérateurs ont une obligation de déploiement et que nous sommes actuellement sur la 4G alors que l'on nous promet la 5G. Au niveau du territoire national, nous devrions passer de moins de 20 000 antennes en 2015 à 50 ou 60 000 en 2022 ou 2023. Un ange passe...

Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons été retenus au Grenelle des ondes. Nous avons travaillé pendant trois ans. Vous trouverez tous les éléments sur la ville de Bayonne dans le rapport Brottes. Suite à ce rapport, la loi Abeille est intervenue en février 2015. Elle n'a pas entériné toutes les préconisations du rapport. Elle est clairement une avancée, car elle donne certaines indications. À notre avis, elle ne va pas assez loin. Mais les opérateurs veulent maintenant se référer à la loi. Cette année, nous avons fait plusieurs rencontres pour faire respecter les engagements de la charte, puisqu'ils vont plus loin que la loi Abeille. Après beaucoup de discussions, nous sommes parvenus à maintenir les principaux engagements de la charte. Je pense que nous sommes la seule commune des Pyrénées-Atlantiques à avoir une instance communale de concertation, car la commission départementale qui doit exister n'existe pas. Nous avons repris le dialogue et en septembre, nous sommes arrivés à une procédure à laquelle les opérateurs ont souscrit. Elle les invite à nous donner très en amont l'ensemble de demandes qu'ils ont. Nous avons aussi souhaité que les dépôts se fassent à deux moments dans l'année. Ils arrivaient au fil de l'eau. Le service urbanisme, lui aussi concerné par les autorisations, et la mission développement durable n'arrivaient pas à suivre. Les délais impartis par la loi sont très courts, trop courts même. Nous avons eu un petit incident sur un projet, car la semaine est passée trop vite.

En résumé, nous avons mis en place une procédure importante, un vrai calendrier sur le dépôt de tous les éléments pour une instruction du dossier. Comme chaque fois, il y a une large diffusion à tous les riverains concernés, une mise sur le site et l'ouverture d'une procédure un peu calquée sur celle de l'enquête publique. On peut venir examiner les projets en mairie. Il va y avoir six sollicitations. C'est lancé. Les échos de la cité sont distribués ou vont être distribués qui concernent six sites sur Bayonne, pas d'implantation, mais de

modification d'ouvrages. Dans la charte, nous avons obtenu que ce soit aussi fait pour les modifications d'ouvrages qui n'ont pas forcément un caractère substantiel. C'est en cela que nous allons un petit peu au-dessus des contraintes légales et que nous avons dû dialoguer pour que ce soit maintenu.

Le fait qu'il y ait beaucoup de dossiers ne doit affoler personne. C'est parce que nous avons demandé que ce soit sur deux temps de l'année. Nous allons grouper ce qui donne un peu cet effet important. Je suis à votre disposition pour organiser une réunion. En septembre, Soizic Poure était encore au ministère. Il y a des informations nouvelles. Le domaine évolue tout le temps. Je vous propose de faire un point ensemble sur un dossier qui techniquement est très complexe.

Concernant les deux installations de ce soir, il y avait déjà un autre opérateur sur l'église Saint André et l'ensemble des opérateurs sont présents sur le château d'eau du Polo. Nous avons fait des simulations croisées et en continu sur les deux éléments des champs électromagnétiques. Il nous est apparu que vu les valeurs très faibles, nous pouvions donner cette autorisation et qu'il valait mieux grouper les opérateurs sur des points très hauts dans la mesure où nous n'avions pas de niveau réel d'exposition pouvant atteindre des valeurs atypiques et qui nous inquiétaient. S'ils ne vont pas là, ils vont chercher à s'installer aux alentours. Moins le point est haut, plus nous avons antennes et plus nous avons de sites impactés. Le dossier du château d'eau a mis deux ans pour avoir des simulations croisées. Nous sommes arrivés à des résultats vraiment corrects. Au départ, l'idée était de tout enlever sur les châteaux d'eau, mais nous nous sommes dit que nous allions aller à l'encontre de ce qui était souhaitable. Il vaut mieux les laisser, ce sont des points hauts et cela impose moins de recherches de sites différenciés. Je ne sais pas si je suis très claire. Je peux vous en parler jusqu'à minuit, mais cela ne va pas amuser tout le monde. Je vous invite à ce que nous nous rencontrions pour que nous vous donnions vraiment tous les éléments. Le premier souci est l'information et la transparence dans la limite de ce qui est dévolu aux communes et de ce que nous pouvons faire ou ne pas faire. Sachant que les opérateurs actuellement ont une pression extraordinaire pour avoir un déploiement complet sur l'ensemble du territoire, l'histoire va se répéter.

M. le Maire : Merci.

M. Iriart : Nous sommes bien sûr preneurs de ce moment de partage sur des questions aussi techniques et dont l'enjeu n'est que croissant. Les évolutions technologiques et les modes de vie évoluant, il faut y passer du temps. En Conseil municipal, nous ne pouvons qu'effleurer la question. Il serait intéressant pour tout le monde que nous puissions partager tous les éléments techniques de ce dossier.

M. le Maire : Nous allons organiser cela. Je mets cette délibération aux voix. La délibération numéro 15 qui suit est la même. S'agissant du rapport 14 y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable par la société Free – installation d'une station relais de téléphonie mobile - site du château d'eau du Polo Beyris.

M^{me} Bisauta : L'opérateur, à la recherche d'un point haut dans le secteur du Beyris, a sollicité la Ville quant à une installation sur le château d'eau du Polo Beyris. Trois opérateurs de téléphonie mobile étant d'ores et déjà implantés sur l'édifice, la Ville a consenti à ce que Free Mobile étudie cette solution. L'opérateur soumet aujourd'hui un projet d'implantation d'antennes respectant les différentes contraintes et exigences de la Ville. De ce fait, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la société Free à déposer une demande de déclaration préalable pour l'installation d'une station relais de téléphonie mobile sur le site du château d'eau du Polo Beyris.

M. le Maire : Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

16. Cession des droits d'auteur pour les photographies d'Éric Tourneret.

M. Daubisse : Dans le cadre de l'événement « *L'abeille, notre précieuse sentinelle* », plusieurs expositions du photographe Éric Tourneret ont été présentées sur des lieux publics entre le 25 mai et le 16 juillet 2017. Parmi elles, l'exposition à la Poterne sur le thème de l'apiculture dans le monde regroupait 41 photos, imprimées par la Ville, sur du dibond. Cette exposition fait dès à présent l'objet d'une demande de prêt des photos de la part d'autres communes ou structures du Pays basque, et il paraît opportun de permettre à cette exposition de circuler. Le forfait de cession des droits d'auteur des photos imprimées par la ville s'élève à 1700 € HT pour une durée de trois ans.

M. le Maire : Merci.

M^{me} Bisauta : J'attire votre attention. C'est une exposition extraordinaire qui nous a déjà été demandée ailleurs dans le Pays basque. Je pense que cette acquisition permettra de faire circuler des photos absolument magnifiques.

M. le Maire : Tout à fait, très belles photos. Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DÉVELOPPEMENT URBAIN

17. Avenant n° 1 à la convention du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne 2011-2018.

M. Lacassagne : Merci Monsieur le Maire. La convention relative au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) du centre ancien de Bayonne a été signée le 3 juin 2011. Cette convention pose notamment le cadre d'intervention pour l'atteinte d'objectifs prioritaires à horizon 2018. Lors du Conseil municipal du 1er juin 2017, les principales modifications apportées par l'avenant n° 1 à la convention initiale organisée autour de 4 familles et 14 opérations ou actions, ont été présentées. Celles-ci ont été

précisées depuis. Idem concernant la majoration de l'enveloppe financière de la ville de Bayonne, qui suite aux derniers ajustements financiers, a été arrêtée à hauteur de 366 140 € par rapport aux crédits initialement réservés, soit une enveloppe inférieure de 28 121 € par rapport à celle annoncée lors du Conseil municipal du 1^{er} juin.

Par ailleurs, il est à noter que cet avenant intègre les objectifs et enveloppes financières de la nouvelle OPAH-RU 2017-2022 approuvés par délibération du conseil municipal en date du 1^{er} juin 2017. Il fait également état des procédures associées de Déclaration d'Utilité Publique d'Opération de Restauration Immobilière (DUP d'ORI) à mettre en œuvre pour assurer notamment, si nécessaire, la réhabilitation des immeubles privés mitoyens des opérations PNRQAD et finaliser la requalification des îlots dégradés.

Je compléterai rapidement le rapport en insistant sur différents points avec l'ajustement des périmètres, l'actualisation du potentiel de logements produits dans les cinq opérations identifiées, c'est-à-dire 73 logements locatifs sociaux alors qu'auparavant nous en avons identifié 47, l'ajustement des aspects financiers avec des précisions sur le niveau de déficit foncier par opération, l'ajustement des calendriers des opérations de la Ville. D'autres part, nous avons identifié :

- Un nouveau parc de logements temporaires avec l'acquisition de huit nouveaux logements au 1 bis rue des Lisses en lieu et place de l'immeuble du 19 rue de la Vieille Boucherie,
- Une nouvelle opération avec le développement commercial et artisanal du centre-ville de Bayonne. Cette ligne intègre les actions correspondantes à la mise en œuvre du schéma directeur de la ville de Bayonne et éligibles aux aides de la Caisse des dépôts et consignations.

Concernant l'avancement des îlots :

- L'îlot 38, opération de restructuration des immeubles 13 et 15 rue Bourgneuf menée par le COL, consiste en la réhabilitation de 14 logements sociaux ainsi qu'une démolition-reconstruction rue Frédéric Bastiat pour la production de quatre logements en accession sociale. Dans le cadre de cette opération, trois immeubles supplémentaires en périphérie pourront bénéficier de la dés-intensification du cœur îlot,
- L'îlot 14 concerne l'opération de restructuration des immeubles 26 et 28 rue de Salis menée par Habitat Sud Atlantique. Elle consiste en la réhabilitation de neuf logements locatifs sociaux avec la création d'un cœur îlot. Cette opération permettra également l'intervention sur cinq immeubles supplémentaires en périphérie,
- L'îlot 15, l'opération et la restructuration en copropriété du 5 rue Argenterie menée par Habitat Sud Atlantique. Elle consiste en la réhabilitation de quatre logements locatifs sociaux avec également la création d'un cœur d'îlot. Dans cette opération, cinq immeubles supplémentaires en périphérie bénéficieront de ce traitement en cœur d'îlot,
- Les îlots 12 et 45. Il est convenu avec les partenaires du PNRQAD, et notamment avec l'État, que nous reviendrons avec un prochain avenant pour préciser les caractéristiques suite à la finalisation du nouveau processus d'acquisition foncière.

J'en profite pour remercier les services. Cela demande un travail très conséquent, car autour de nous nous avons 14 partenaires, dont l'État. Cela demande des explications, de la cohésion et de très nombreuses réunions.

De plus je voudrais vous faire part d'une information qui concerne le pavillon de l'architecture. Il va réaliser une table ronde qui concerne la mixité/densité et la recherche d'une urbanité. Cette table ronde aura lieu le jeudi 16 novembre à 14 h au musée basque, avec la participation de l'agglomération Pays basque et de la ville de Bayonne.

M. le Maire : Merci. Le sujet justifiait certainement ces observations, mais nous sommes loin du résumé initial.

M. Lacassagne : J'ai fait le plus vite possible.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. Il n'y a pas de question ? Nous mettons aux voix. Ni abstention ni vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

M. Lacassagne : Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif communal d'aides aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour un montant de 21 224,21 euros, ainsi que d'approuver l'attribution de 28 500 euros de subventions dans le cadre des dispositifs OPAH-RU 2011-2016 et PIG 2016-2019.

Tant que j'ai la parole, j'en profite pour vous faire part de l'inquiétude des administrateurs d'HSA au niveau de la baisse des APL. J'y associe Maurice Lalanne et Christine Lauqué qui sont administrateurs à l'office HSA. Le logement est de la compétence de l'agglomération, mais je souhaite informer l'ensemble du conseil municipal. Le gouvernement a annoncé la modification des APL immédiatement et fait supporter par les bailleurs sociaux une baisse des APL de 60 € par mois et par locataire. La politique de diminution des aides à la personne et de baisse concomitante des loyers d'environ 60 € imposée aux bailleurs sociaux va impacter la situation financière de l'office public de l'habitat et contribuer à freiner sa politique d'investissement de logements neufs, en réhabilitation, entretien et optimisation énergétique du parc existant. Si cette décision est prise, elle générera par exemple une perte de 2,7 M€ pour HSA en 2018 qui se traduira par la dégradation de l'autofinancement. Elle ne permettra pas certaines opérations de réhabilitation. Le financement d'un logement est un fonds propre de 20 000 €. 2.7 M€ représente le financement de 135 logements sociaux.

Nous pouvons comprendre la volonté du gouvernement de voir la hausse des loyers contenus ou même de les voir baisser tant certains d'entre eux sont élevés dans le privé. Mais les loyers du parc HLM sont encadrés. Les loyers de HSA sont en dessous des plafonds autorisés. Nous comprenons que le gouvernement souhaite réaliser des réformes, mais la mesure gouvernementale, en l'état, touche l'autofinancement des bailleurs sociaux, autofinancement qui leur permet d'élaborer un plan d'action sur cinq ans et d'acter le nouveau programme de logements neufs ou en réhabilitation. Avec cette mesure, certains projets ne pourront plus être financés.

Les pistes pour pallier cette baisse de financement sont de trois ordres. L'État demande des logements. Nous savons que les difficultés d'une grande majorité des locataires ne leur permettent pas d'acheter leurs logements. La seconde proposition est d'augmenter les loyers pour les ménages qui dépassent les plafonds sociaux, ce que nous appelons les surloyers. L'impact va être minime. Il faut rappeler que 85 % des montants des surloyers sont reversés au fonds national d'aide à la pierre. La troisième contrepartie concerne le maintien du livret A à un taux très bas. Ce taux est au plus bas depuis de nombreux mois et les bailleurs sociaux ont déjà intégré cette perspective.

Si cette mesure est appliquée, le modèle social mis en place depuis un certain nombre d'années sera atteint avec pour finalité la paralysie financière des bailleurs sociaux. Le choc de l'offre poursuivie va se traduire par une chute de la construction des logements sociaux. Cette baisse drastique des investissements va également impacter la vitalité de l'économie locale. Les grands perdants vont également être les locataires en place, avec une dégradation progressive de leur lieu de vie et une diminution de l'entretien courant des bâtiments. Il ne sera pas possible de maintenir un effort de construction sur l'ensemble du territoire. Les bailleurs sociaux vont certainement focaliser sur les zones tendues et donc abandonner les projets à l'intérieur. Pour notre agglomération Pays basque, pour l'équité entre les territoires, ce n'est pas une bonne nouvelle.

Je voulais vous informer de cette situation. Comme chaque office, nous avons rédigé une motion. Un courrier a été adressé au préfet. Nous avons alerté l'ensemble des parlementaires du Pays basque et du sud des Landes.

M^{me} Capdevielle : La députée de la cinquième circonscription a voté cette motion lors du dernier conseil d'agglomération du mois de septembre. Je suppose que vous nous le soumettez au vote ?

M. Lacassagne : Je n'avais pas préparé de motion.

M^{me} Capdevielle : Peut être que le conseil municipal de Bayonne pourrait s'associer à la motion qui a été votée en conseil d'agglomération par exemple.

M. le Maire : La communauté d'agglomération est compétente en matière d'habitat et de logement, c'est parfaitement envisageable cela dit.

M^{me} Capdevielle : Ce serait assez logique puisque nous nous informez et je crois que nous partageons pleinement votre analyse et il y a de très très grosses inquiétudes. Je pense qu'il faut le relayer aussi auprès de ceux qui votent la loi puisque le budget est actuellement soumis à l'examen des parlementaires. Dans le département, nous en avons un certain nombre favorable à ces mesures, puisqu'ils ont été élus sur le programme du Président de la République. Je suppose que c'est à eux qu'il faut s'adresser puisque, si je ne me trompe, ces dispositions ne figuraient pas initialement dans le programme du candidat. Puisque cela découle directement de ce qui va être voté au moment de l'examen du budget, je pense qu'il convient d'interpeller nos parlementaires du Pays basque ; en tout cas au moins deux qui sont membres du MoDem et qui est un parti politique à mon avis qui soutient encore et toujours, je ne sais pas jusqu'à quand, mais qui en tout ca ont été élus grâce à leur soutien aux Présidents de la République.

M. le Maire : Nous n'avons pas besoin de rappeler à Alain Lacassagne les députés dont il s'agit.

M. Lacassagne : Je les connais. Nous les avons rencontrés. HSA, le COL, l'office 64 ont envoyé un courrier. Il y a une quinzaine de jours, nous avons tous manifesté devant l'hôtel de ville avec l'ensemble des associations de locataires.

M^{me} Capdevielle : Nous serons très attentifs lors du passage au vote à l'Assemblée nationale.

M. Iriart : En contrevenant un peu à votre consigne de brièveté, Monsieur Lacassagne a ouvert une brèche dans laquelle je vais m'engouffrer. Cette décision gouvernementale qui limite les ressources des offices HLM est profondément contestable de mon point de vue. J'avais aussi envie d'y associer la démarche en cours de préparation concernant les fameux pactes financiers abusivement appelés « girondins », qui ont pour effet de mettre sous tutelle la capacité d'arbitrage des collectivités locales. Nous pourrions aussi parler de la suppression de la taxe d'habitation qui enlève une ressource aux collectivités. Ce n'est peut-être pas suffisamment souligné, mais ces trois mesures ont en commun d'être porteuses d'une vision très centralisatrice. C'est-à-dire que nous sommes face à une vision gouvernementale qui consiste à décider pour les collectivités locales et à imposer par le haut des décisions qui relevaient précédemment des collectivités locales. Elles sont dépossédées d'une partie de leur capacité à faire. S'il faut voter une motion sur l'arrêt des ressources des offices HLM, nous y souscrivons avec grand plaisir. En même temps, j'attire l'attention de tout le monde sur cette vision très centralisatrice qui, de mon point de vue, n'est pas suffisamment mise sur la table à ce jour et porte tort à la capacité à faire des collectivités locales. Merci.

M. le Maire : Merci.

M. Duzert : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Je crois qu'il ne faut pas se mentir ici autour de la table. Vision centralisatrice je ne le partagerai pas entièrement. Je ne répondrai pas à Jean-Claude là-dessus, à Monsieur Iriart. Mais vision centralisatrice, non. Je pense que dans cette assemblée, beaucoup se disent Macron compatibles majorité présidentielle. Certains sont allés chercher l'investiture. Arrêtons. Ne soyons pas surpris. Il a été dans le gouvernement précédent. Arrêtons les effets lacrymoniaux les uns et les autres. À l'heure actuelle en France, des cadeaux fiscaux au patronat qui ont été engagés sur la mandature précédente. Les baisses de dotations publiques effectivement drastiques, Monsieur le responsable des finances de la majorité, je vous ai trouvé très virulent il y a cinq ans. J'ose espérer que vous aurez la même virulence. Attaquons-nous aux réalités et aux réelles causes. 80 Mds€ de fraude fiscale, le coût du CICE ramené au nombre d'emplois sauvegardés, les exonérations de cotisations dites sociales pour les patrons, etc. Si, si c'est le sujet Madame l'ex Députée, s'il vous plaît, je ne vous ai pas interrompu alors arrêter de marmonner dans votre coin. Merci.

Arrêtons de mentir à toutes celles et ceux qui nous regardent. Des choix politiques ont été faits au mandat précédent. Vous les avez portés, vous comme d'autres. Ceux qui ont pleuré il y a cinq ans continueront à les porter encore maintenant. Autour de cette table, plusieurs étaient candidats aux législatives en se disant Macron compatibles ou majorité présidentielle. Il a été directeur du cabinet précédemment. Il lui a été rappelé les 10 Mds € de cadeaux au patronat. Vous arrêtez de marmonner dans votre coin s'il vous plaît. Merci Madame l'ex Députée.

Je crois qu'il faut arrêter de mentir aux Bayonnaises et aux Bayonnais qui nous regardent. Il y a eu des élections, elles ont donné ce qu'elles ont donné, mais nous ne sommes pas non plus sur une vision centralisatrice. Nous sommes sur un manque de budget public, de cadeaux fiscaux et de fraudes fiscales. Rien n'a été fait jusqu'à présent. Merci. Et moi j'essaierai de ne pas parler quand vous parlez, Madame l'ex Députée. Merci.

M. le Maire : Nous vous avons entendu et nous avons aussi compris la difficulté. Nous étions sur un rapport. Tout cela est de la faute de M. Lacassagne, mais il a eu raison. En fait, nous avons deux sujets. Il y a le sujet pour lequel effectivement Monsieur Lacassagne est intervenu et qui est le rapport habituel d'ailleurs qui est le rapport 18 qui concerne l'attribution des subventions, il a effectivement utilisé cette opportunité pour parler aussi d'un sujet grave et vous souhaitez qu'on puisse prendre un positionnement conforme à celui qui a été pris par la communauté d'agglomération Pays basque. Je n'y vois pas d'inconvénient.

Dans l'ordre des choses, je vous propose de commencer par voter ce rapport d'attribution des subventions. J'ai compris qu'a priori il n'y avait pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MOTION - Projet de loi de finances 2018 – Stratégie logement du Gouvernement

M. le Maire : S'agissant de l'intervention de Monsieur Lacassagne puis de la proposition d'adhérer à la motion adoptée par le conseil communautaire, je vous propose de voter à main levée. Qui est pour venir, par une motion qui prendra la forme habituelle, considérer que ces mesures ne sont pas satisfaisantes pour la production de logements sociaux ? Je propose que ceux qui sont favorables lèvent la main.

M. Iriart : On peut convenir que ce soit le même texte que la communauté d'agglomération.

M. le Maire : On peut convenir que ce soit le même texte que ce qu'on a adopté, sur lequel il y a consensus où il y a des personnes qui ont des procurations. Mais les services le savent.

M. Duzert : Je ne prendrai pas part au vote personnellement. Quant au vote de M. Pallas vous vous permettrez de le rajouter ou pas.

M^{me} Bisauta : Ton camarade du parti socialiste.

M. Duzert : Oui.

M. le Maire : Il faut un décodeur parfois ici.

La motion est adoptée.

DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES DROITS

19. Semaine de la diversité – « Bayonne en marche pour la diversité et l'égalité des droits » du 25 novembre au 2 décembre 2017 – Attribution de subventions aux associations participantes.

M. Aguerre : La commune a souhaité organiser une manifestation qui a pour objectif de montrer sa diversité et de valoriser les valeurs de tolérance et de solidarité qui animent la ville. Depuis la première édition organisée l'année dernière, le principe d'une programmation résultant de propositions associatives a été acté et a permis de lancer au printemps dernier, un appel à projet à destination de l'ensemble des associations bayonnaises sportives, culturelles et sociales ainsi qu'aux établissements scolaires de la ville. Les projets de vingt-cinq associations et établissements scolaires ont ainsi été retenus par un comité de sélection, pour la 2^{de} édition de cette manifestation qui se déroulera du 25 novembre au 2 décembre 2017. Il est proposé de leur attribuer une somme totale de 18 410 euros de subventions.

Cette semaine commence le 25 novembre qui est la journée contre les violences faites aux femmes avec en particulier un ciné-débat sur ce thème. Il nous a été proposé par les professionnels de santé, un collectif des sages-femmes de l'hôpital. Cette soirée se terminera par une démonstration de hip-hop et de slam, en particulier le street art et l'association Racines qui vont écrire des chansons sur cette thématique. Elle se terminera le 2 décembre avec un concert avec des guitaristes manouches et un groupe basque Bidaia assez connu dans la région. Le 1^{er} décembre, journée de lutte contre le Sida, l'association les Bascos et AIDES organisent un spectacle participatif de poésie et de danse et un concert qui sera réservé uniquement aux plus de 16 ans. De conférences, des débats, un spectacle sur Olympe de Gouges, une visite guidée de Bayonne pour les malvoyants, une démonstration handisport, une exposition super héros à Spacejunk intitulée « Si Batman était une femme »... Une semaine qui s'annonce chargée, comme l'édition 2016.

M. le Maire : Merci.

M^{me} Wagner : L'an dernier à la même époque nous votions une délibération pour la semaine « Bayonne en marche » pour la diversité et l'égalité des droits du 3 au 10 décembre 2016 et l'attribution de subventions à des associations participantes. C'est avec grand intérêt que j'avais participé à toutes les réunions de travail de la commission extra-municipale, mais j'avais exprimé en conseil municipal le regret de ne pouvoir prolonger l'action en participant à la sélection des projets. Vous avez alors dit Monsieur le Maire, et je cite « *ça commence par un satisfecit et ça se termine par un regret, mais les choses peuvent évoluer* ». Nous voilà en 2017, devant voter à nouveau une délibération pour la deuxième édition de cette manifestation. Vous pourriez répéter les mêmes paroles que l'an dernier. Sauf que la situation a évolué, mais pas dans le bon sens.

Je suis toujours membre de la commission extra-municipale « lutte contre les discriminations et égalité des droits ». Cependant je n'ai été conviée à aucune commission de travail sur la semaine de la diversité depuis le 17 novembre 2016. Je découvre, à ma grande surprise, en conseil municipal que la seconde édition va avoir lieu, que la sélection des projets a été réalisée sans aucune concertation, que les subventions ont été attribuées alors que j'avais cru comprendre qu'il s'agissait d'un souhait de votre part que nous participions. Pour autant, nous voterons bien évidemment pour cette délibération, car nous soutenons cette initiative depuis le départ.

Mais nous ne pouvons que sincèrement regretter que l'organisation de cet événement ne fasse pas l'objet d'une démarche plus participative au sein de la commission, démarche à laquelle nous nous serions volontiers associés. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci.

M. Aguerre : Je vais répondre à Mme Wagner rapidement. Il y a eu deux réunions : une en fin d'année sur le bilan de la semaine de la diversité.

M^{me} Wagner : Je n'ai pas été conviée.

M. Aguerre : Vous en faites partie. Normalement vous avez dû recevoir la convocation. Une autre réunion avec le GIP-DSU pour peaufiner l'organisation. À l'issue de cette réunion, je ne parle pas de la commission plénière, je parle de la commission animation événementielle, là je parle de la sous commission, à l'issue de cette réunion carte blanche m'a été donnée par les membres de cette commission pour continuer cette organisation comme cela avait été fait l'année dernière, parce que l'année dernière quand même on avait eu un succès sur cette semaine assez conséquent, donc effectivement le principe de l'appel à projet comme cela a été refait cette année, nous avons bientôt une réunion pour vous faire part du programme et vous n'avez pas été associée au choix effectivement des associations qui ont été choisies, car nous avons maintenu le même principe que l'année dernière à savoir, ceux qui ont choisi, je n'aime pas ce terme, mais ceux qui ont choisi étaient les financeurs, en l'occurrence le service culture, Yves Ugalde, le GIP-DSU et moi-même. C'est le choix qui a été fait.

M^{me} Wagner : Je ne mets pas du tout en cause la réalisation de cet événement. C'est juste que je fais partie de cette commission et que je n'ai rien eu du tout. Je ne sais pas si mes collègues de l'opposition ont été associés, mais je n'ai rien eu du tout alors que l'année dernière on avait participé à la commission qui avait mis en place...

M. Aguerre : Martine Aragon était présente.

M. le Maire : Il y a un loupé. Il y a quelque chose qui n'est pas satisfaisant c'est sûr. Je souhaite que tout le monde soit associé. Les commissions sont faites pour cela. Quand nous en faisons, il n'y a pas autant de monde que je le souhaiterais. Je déteste l'absentéisme. Il est regrettable que les réunions ne se tiennent pas où que vous n'avez pas reçu les convocations. Monsieur Aguerre a l'air de dire qu'effectivement une réunion a eu lieu et que les convocations sont parvenues. Monsieur Duzert ne l'a pas reçu non plus. Nous prenons acte.

M. Aguerre : M^{me} Aragon était là.

M. le Maire : C'est assez regrettable, car M^{me} Wagner est assez assidue aux réunions.

M. Aguerre : C'est regrettable Monsieur le Maire, mais les convocations partent, je suis désolé.

M. Iriart : C'est une commission extramunicipale. L'esprit même de cette commission extramunicipale c'est de faire en sorte que l'organisation soit participative entre l'ensemble des membres élus et les acteurs associatifs.

M. Aguerre : L'organisation est participative. Là nous parlons des choix qui ont été faits.

M. Iriart : J'ai compris.

M^{me} Herrera-Landa : Ce sujet a déjà été évoqué l'an dernier. Nous pouvons comprendre qu'il y ait des problèmes de confidentialité ou de conflits d'intérêts si nous sommes sur une commission plus élargie. À ce moment-là, il suffit qu'au moment concerné, les personnes ne participent pas aux travaux. Mais dans la mesure où il existe une organisation compétente pour traiter de ce problème de la diversité, il est un peu dommage que le comité de sélection soit lui-même réduit dans sa diversité.

M. Aguerre : Il n'y a aucun problème de confidentialité. La question a été posée dès la première organisation. Êtes-vous d'accord pour que cela fonctionne ainsi ? Tout le monde a dit oui. La question était reposée pour la seconde édition. Tout le monde a dit oui. Que voulez-vous que je vous dise de plus. La commission a tranché quant au mode de choix de la programmation.

M. le Maire : Il y a quand même un loupé, car je vois des personnes qui n'ont pas reçu la convocation. Le Maire vous présente ses excuses. Ce qui ne fonctionne pas dans une mairie est de la faute du maire. Je considère qu'il y a un problème. Nous allons vérifier comment nous pouvons améliorer les choses. Vous êtes en droit d'avoir des explications et les réunions doivent pouvoir se tenir. M^{me} Wagner vient à toutes les réunions. Si vous ne venez pas à une réunion à laquelle vous êtes supposée avoir été invitée, c'est qu'il y a un problème quelque part. Nous avons un problème de fonctionnement. Personne ne remet en cause la manifestation, c'est l'essentiel. Je sais comment Jérôme Aguerre s'est investi sur ce dossier. La première édition a été très intéressante. Je ne doute pas que la deuxième sera également très intéressante. Mais nous avons un problème de fonctionnement que nous allons essayer d'améliorer. Nous le ferons.

Nous allons mettre la délibération aux voix. J'ai compris qu'il n'y avait pas d'abstention, pas de vote contre et que nous étions tous d'accord.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

20. Conférence sur les discriminations fondées sur le langage (Glottophobie) – Prise en charge de frais d'un intervenant.

M. Aguerre : Je tiens à préciser que la glottophobie n'est pas une angoisse face à l'orifice situé à l'arrière de la langue que nous appelons la glotte. La glottophobie est une discrimination basée sur le langage, sur certaines langues. Elle fonctionne par un mécanisme qui consiste à rejeter, à considérer comme inférieur et à traiter différemment certaines personnes par rapport aux autres en raison de leur langue maternelle, du fait de parler une autre langue ou de leur langage.

En amont de la Journée internationale de la langue basque qui aura lieu le 3 décembre, un cycle de conférences sur la thématique de la glottophobie sera organisé à l'initiative de la Ville de Bayonne et relayé localement par les techniciens de la langue basque des collectivités partenaires, du 15 au 18 novembre 2017. Philippe Blanchet, Professeur en sociolinguistique de l'Université Rennes 2, interviendra à Bayonne, le mercredi 15 novembre, à 20 h 30, à la Maison des associations, pour présenter son ouvrage « *Discriminations : combattre la glottophobie* ». L'intervenant sera rétribué à hauteur de 132 euros TTC.

La Ville de Bayonne prendra en charge les frais d'hébergement et de restauration liés à son intervention bayonnaise, les frais de transport seront quant à eux mutualisés entre les collectivités partenaires.

M. le Maire : Certains d'entre vous ont découvert un mot. Je fais partie de ceux-là. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Nous mettons aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENFANCE-JEUNESSE-EDUCATION

21. Schéma directeur de la petite enfance – Création et désignation des membres du comité de pilotage.

M^{me} Bensoussan : Par délibération du 16 février 2016, le Conseil municipal a approuvé les orientations stratégiques du schéma directeur de la petite enfance ainsi que les actions à engager au titre des années 2016 à 2020. Cette dynamique repose sur la nécessaire concertation de l'ensemble des acteurs intervenant dans ce domaine, ce qui nécessite, comme cela avait été envisagé lors de son adoption, une instance d'évaluation réunissant un panel représentatif des acteurs locaux de la petite enfance (élus, partenaires institutionnels, professionnels d'établissements d'accueil du jeune enfant, assistants maternels, enseignants d'écoles maternelles,...). En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver la création de ce comité de pilotage du schéma directeur de la petite enfance, et d'en valider la composition telle que proposée dans le rapport.

M. le Maire : Merci.

M. Duzert : Nous la voterons. Cela fait partie des commissions où nous siégeons régulièrement puisque nous sommes désignés par le groupe de travail. Toutefois, nous n'avons pas pensé à formuler la demande à la préparatoire. Pourrions-nous avoir un représentant des parents ? Nous sommes entre des élus et des membres consultatifs de service. Nous n'avons pas de représentants de familles ou de parents.

M^{me} Bensoussan : Nous y avons aussi pensé. Actuellement, pour les crèches municipales, nous avons un représentant des parents qui tourne lors de nos CAU. Je trouve l'idée très intéressante et je pense que ce serait bien. Mais nous n'avons pas résolu le problème de qui peut représenter à cette instance. J'avais pensé m'adresser à l'UNAF ?

M. le Maire : David Tollis me dit que nous n'avons pas de contraintes juridiques. Si nous n'avons pas de contraintes juridiques, nous pouvons désigner quelqu'un. La proposition est très pertinente.

M. Millet-Barbé : Le problème est que les parents ne sont pas structurés.

M^{me} Bensoussan : Tout à fait. Exactement. Au sein du schéma directeur, nous avons prévu une fois par an des conférences consultatives. Nous pourrions inviter tous les parents qui le souhaitent. Nous nous sommes posé la question, nous en avons parlé avec les services. Si vous avez un moyen de résoudre cette équation.

M. le Maire : Nous allons devoir délibérer en l'état, ce qui n'enlève rien à la pertinence de votre proposition. C'est la mise en œuvre de l'idée qui, semble-t-il, est plus compliquée. Je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

22. Avenant n° 1 au Projet Éducatif Territorial (PEdT) – Prolongation pour une durée d'un an.

M. le Maire : Je présente le rapport qui suit en deux mots. Vous savez qu'aujourd'hui nous n'avons pas tranché sur la question des quatre jours ou quatre jours et demi. Nous nous sommes donné un temps de concertation. Il nous faut donc reporter d'une année ce projet éducatif territorial. C'est le seul objet de cette délibération. Y a-t-il des abstentions ?

M^{me} Herrera-Landa : Nous avons posé la question à l'occasion du dernier conseil municipal. La volonté de la ville de reconduire l'existant est très positive puisque nous avons vu les problèmes que cela peut causer dans les communes qui ont mis un coup d'arrêt brutal à un dispositif quand même installé dans le temps et qui poursuit des objectifs en matière d'égalité d'accès à certaines activités et de lutte contre l'échec scolaire. Ce qui nous intéresserait est de connaître la méthode qui va être mise en œuvre pour évaluer le dispositif et préparer l'année prochaine, sachant que ce peut être une année de reconduction ou d'aménagement. Nous n'espérons pas que ce soit un arrêt, car le bilan qui a été fait est plutôt positif.

M. le Maire : Je ne suis pas capable de répondre à la question et il se trouve que notre adjointe en charge des questions scolaires est absente aujourd'hui. On me souffle qu'il y aura une commission sur le sujet. Nous pouvons aussi décider de faire un point dans la prochaine commission préparatoire du prochain conseil municipal pour que nous donnions des explications. Nous allons associer les parents d'élèves. Une consultation va être lancée. Je crois que nous avons fait une proposition de quatre questions pour essayer d'affiner un peu le sujet. Le sujet est important. Nous avons voulu prendre le temps donc nous avons dit que cette année nous continuons comme avant, car nous ne pouvons pas chambouler les choses. Les parents d'élèves semblent plutôt satisfaits du dispositif. Il y a peut-être une différence entre l'élémentaire et la maternelle. Je vous propose que la commission tranche et que nous décidions aussi que la commission préparatoire puisse, en séance de travail, évoquer le sujet.

Nous mettons cette délibération aux voix. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

23. Convention annuelle de partenariat entre la commune et l'association Unis-Cité dans le cadre du service civique (2017-2018).

M^{me} Bisauta : Le dispositif de service civique ayant donné entière satisfaction, une convention triennale (2015-2018) a été signée à compter du 1er juillet 2015. Il était prévu qu'une convention annuelle soit conclue chaque année, afin de définir les différentes modalités du dispositif à venir. Ainsi, pour la période de mi-octobre 2017 à mi-juin 2018, Unis-Cité mobilisera maximum 20 volontaires avec une subvention allouée par la Ville de 67 212,80 €.

Je voudrais juste dire que lors de la révision de la convention annuelle, nous faisons un bilan des actions passées. Il y en a qui sont reconduites à l'identique et quelques novations. C'est en cela que consiste le renouvellement de la convention. Je voudrais juste citer en quoi consiste le travail de ces volontaires :

- La mission de médiation dans le Petit Bayonne auprès de ceux qui font la fête, pour prévenir les conduites à risques et sensibiliser ceux qui s'amuse au fait que certains dorment,
- L'accompagnement d'enfants à l'école,
- Des animations scolaires,
- Des sensibilisations à la nutrition,
- La sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles. Cette action est nouvelle,
- La lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Chaque année nous sommes satisfaits et en général les publics qui ont à faire à ces volontaires marquent une satisfaction importante. Les volontaires eux-mêmes disent que cela leur a apporté. Qu'il y ait un intérêt pour la ville, c'est bien. Mais que ces jeunes, en neuf mois, y trouvent un intérêt pour leur projet de vie future me paraît tout aussi important. Je voulais donner des précisions, car je crois que tout le monde ne sait pas en quoi consiste l'action des volontaires à Bayonne.

M. le Maire : Merci pour ces explications. Il n'y a pas de question donc je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

24. Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) 2017-2018 – Demandes de subventions au GIP DSU et à la CAF.

M^{me} Bensoussan : L'espace socio culturel municipal anime depuis neuf ans des actions dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), qui s'adressent en priorité aux enfants et aux adolescents de la zone d'influence de la structure, à savoir le quartier des Hauts de Bayonne. De même, le Programme de Réussite Éducative de la Ville de Bayonne organise, dans six écoles élémentaires des quartiers prioritaires, des Clubs coup de pouce Clé à destination de 30 élèves de CP. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du CLAS pour l'année scolaire 2017/2018 et de signer toutes les conventions d'attribution qui en découleraient.

M. le Maire : Merci. Il n'y a pas de question. Je mets aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Demande de subventions au GIP DSU dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE).

M^{me} Bensoussan : La Ville de Bayonne a signé avec l'État un programme de réussite éducative dans le cadre de la politique de la ville. Il vise, sur le périmètre concerné, à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel pleinement favorable à leur réussite scolaire et leur épanouissement.

Son objectif est également d'accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité ou de décrochage scolaire.

Le programme des actions a été arrêté pour l'année scolaire 2017/2018, en concertation avec les principaux partenaires socio-éducatifs et culturels impliqués dans le territoire de Bayonne rive droite, et peut bénéficier, à ce titre, d'un financement du GIP DSU, auprès de qui il convient de demander des subventions.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention, de vote contre. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

26. Conventions avec l'Éducation nationale pour le financement d'équipements numériques et la mise à disposition de ressources numériques.

M^{me} Durruty : En cohérence avec la dynamique municipale de déploiement des outils numériques dans ses écoles, l'appel à projets « Collèges numériques et innovation pédagogique 2017 » lancé par le ministère de l'Éducation nationale, offre aux collectivités territoriales l'opportunité de bénéficier de financements exceptionnels pour l'achat de ressources numériques à hauteur de 500 € (logiciels,...) et de classes mobiles (à hauteur de 50 % plafonnés à 4 000 €).

Ainsi, la Ville envisageant l'acquisition d'une classe mobile pour la nouvelle école élémentaire du Petit Bayonne et le renouvellement de deux classes mobiles respectivement celles des écoles élémentaires la Citadelle et Jean-Pierre Brana, a fait acte de candidature pour ces trois projets. Les candidatures des écoles élémentaires la Citadelle et Jean-Pierre Brana ont été retenues dans ce cadre. Il convient d'approuver les conventions relatives à cette opération.

M. le Maire : D'accord. Je vous remercie. Pas de question. Nous mettons cette délibération aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

27. Convention de partenariat entre la Scène nationale du Sud Aquitain et la ville de Bayonne (Espace socio culturel municipal).

M^{me} Bensoussan : L'espace socio culturel municipal de la Ville de Bayonne propose, dans le cadre de son contrat de projet, de nombreuses activités. Il participe ainsi à l'impulsion d'une dynamique participative en faveur de la population des quartiers des Hauts de Bayonne. Afin d'atteindre cet objectif, l'Espace socio culturel municipal s'appuie sur les compétences de plusieurs partenaires, et notamment, la Scène nationale du Sud-Aquitain, afin de proposer une programmation annuelle de spectacles variés et de qualité. Il y a lieu de définir le planning de la saison et le tarif préférentiel d'achat des places.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS

28. Muséum d'histoire naturelle – prêt d'une exposition à la Maison d'arrêt de Bayonne.

M. Daubisse : Le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité par la Maison d'arrêt de Bayonne pour le prêt d'une exposition intitulée « *L'aile ou la patte* », pour la présenter du 15 janvier au 29 août 2018 à la maison d'arrêt.

M. le Maire : Bien, merci. Abstention, vote contre, il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

29. Muséum d'histoire naturelle – prêt d'une exposition à la commune de Saint-Palais.

M. Daubisse : Le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité par « *l'Espace Chemins-Bideak* », situé à Saint-Palais pour le prêt d'une exposition intitulée « *Les animaux dans le patrimoine basque* » avec notamment le livret d'exposition intégralement traduit en basque. Cette exposition sera présentée du 1^{er} mars au 30 avril 2018 dans ses locaux.

M. le Maire : Très bien. Abstention, vote contre, il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

30. Participation de la Ville de Bayonne au financement de l'étude de zone de l'estuaire de l'Adour.

M. Esmieu : Merci M. le Maire. Chers collègues. L'Association Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) Estuaire de l'Adour mène depuis 2014, une étude de zone, devant permettre d'identifier les actions nécessaires pour prendre en charge et maîtriser les risques ou impacts écologiques dans le cadre d'une démarche collective, non réglementaire, impliquant administrations de l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et Agence régionale de santé), collectivités territoriales, industriels, associations de défense de l'environnement, Chambre de commerce et d'industrie. Le délai de remise de cette étude arrive à son terme et les différents partenaires sont appelés à confirmer leur participation au financement, avec des montants actualisés. Aussi, il est demandé au conseil municipal d'approuver la participation de la commune qui a été arrêtée à 3 000 euros.

M. le Maire : Très bien, merci. Sur ce rapport pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE

31. Toponymie – Dénominations de voies et lieux.

M. Ugalde : Sur proposition de la commission extra-municipale « toponymie » qui s'est réunie le 20 septembre 2017, il est proposé de :

- Dénommer le stade de l'Association Sportive Bayonnaise : Stade Pierre Cacareigt
- Dénommer la voie sous le tunnel du chemin de Sabalce : Passage Pierre Forsans, dont il faut rappeler qu'il eut des responsabilités structurelles de chemin de fer sur Bayonne à l'époque où il était sénateur.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

32. Requalification des abords du Château-Vieux – Autorisation de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.

M. le Maire : La ville de Bayonne souhaite aménager les abords du Château-Vieux, à savoir la place Jacques Portes, la place du Château-Vieux, la partie sud de la rue Thiers (jusqu'à la rue des Carmes), ainsi que la partie nord de la rue des Gouverneurs. Les partis d'aménagement ont été retenus à la suite d'une période de concertation, et les conditions de circulation vont de ce fait être modifiées dans le secteur. Les travaux démarreront début 2018. Le nouvel aménagement vise à mettre en valeur le Château-Vieux, mais également à permettre une réappropriation des espaces par les habitants et visiteurs, au quotidien, tout comme lors d'événements ou de manifestations occasionnels, notamment par la mise en œuvre de mobilier approprié. Ces travaux situés dans l'emprise du Site patrimonial remarquable de Bayonne nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. Y a t il des abstentions, des votes contre ?

M^{me} Bisauta : J'espère que ce ne sera pas une de ces concertations où nous prenons exactement le contrepied de ce que les habitants nous proposent. J'ai lu de-ci de-là que nous mettions des heures à faire des concertations, que nous y consacrons des soirées entières, que l'on payait Res Publica qui est un des bureaux d'études les plus reconnus en France sur la concertation et qu'ensuite, parce que vous et moi avons des humeurs, nous prenions l'exact contre-pied de ce que la concertation nous avait amené.

M. le Maire : J'ai vu cela.

M^{me} Bisauta : Pour le Château-Vieux, je vous propose de faire la même chose. C'est assez rigolo. Nous le faisons travailler puis nous faisons l'inverse. Je vous propose de continuer, cela occupe aussi une soirée puisque nous ne savons pas trop quoi faire. Cela nous fait passer le temps.

M. le Maire : Les interventions de M^{me} Bisauta étant à plusieurs degrés, nous pouvons l'interpréter de plusieurs manières. Moi j'ai le décodeur.

M^{me} Bisauta : Je pense que tout le monde a compris. Il n'y a que ceux qui ne lisent pas les magazines que nous distribuons gratuitement et généreusement dans la ville qui n'auront pas compris. Mais je pense que tout le monde lit. Je tenais à le préciser, car quand on touche à l'honnêteté intellectuelle sans preuve c'est quand même assez dérangeant. Le débat j'aime, la diffamation moins.

M. le Maire : À bon entendeur, salut. Abstention, vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

33. Esplanade du Monument aux morts – Autorisations de dépôt de la déclaration préalable de travaux correspondante.

M. Esmieu : Il est proposé, en s'inspirant des solutions alternatives aux produits phytosanitaires et désherbants chimiques déjà testées par la commune, de remplacer la totalité du revêtement en gravillon de l'esplanade du monument aux morts par une pelouse, de compléter la partie centrale la plus proche du monument par une allée étroite en béton brut pour faciliter l'accessibilité les jours de cérémonies et de créer une petite rampe dans le talus à l'extrémité du monument. Ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable. J'ajoute que la rampe est bien évidemment pour les engins qui doivent descendre au pied du monument aux morts, mais aussi pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Maire : Très bien. C'est un aménagement qualitatif qui se fait. Cela se voit. Abstention ? Vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

34. Entretien des espaces verts Cité Saint-Amand – Avenant n° 1 à la convention – mise en œuvre d'un écopâturage.

M. Esmieu : La ville de Bayonne a signé avec l'association du syndicat libre de St-Amand une convention d'entretien pour les espaces verts de la cité St-Amand, toujours en vigueur à ce jour. L'association ayant exprimé le souhait de mettre en place un mode d'écopâturage sur certaines de ses parcelles, il est nécessaire de conclure un avenant à cette convention. Il est prévu dans cet avenant que la 1^{re} année la commune fera profiter l'association de son expertise pour l'aider à démarrer cette activité.

Il s'agit de mettre cinq chèvres dans le quartier. Deux personnes vont être formées. Elles seront sur des parcelles bien encadrées. Nous les déplacerons. Les chèvres ne vont pas se promener dans le quartier.

M^{me} Herrera-Landa : Nous avons une question à poser sur l'intitulé. Saint-Amand est-il véritablement sur le périmètre des castors ? Le terme de « castor » est utilisé très régulièrement. Une très jolie plaquette a été diffusée par la commune sur ce quartier. Et nous retrouvons Saint-Amand. Les deux périmètres sont-ils superposables ? Sans faire de jeux de mots entre la cohabitation des animaux...

M^{me} Brau-Boirie : Absolument. J'ai habité quelques années avenue du 7 août et donc c'est un quartier qui est en copropriété. Les copropriétaires du quartier devaient intervenir sur le bas ou payer l'entretien après des arrangements avec la ville de Bayonne. Il est vrai que ce quartier de St-Amand est complètement aux castors.

M. le Maire : Je ne sais pas si nous pouvons superposer les deux aussi facilement. J'avoue que c'est une colle pour moi.

M^{me} Brau-Boirie : Je parle de la cité Saint-Amand. C'est-à-dire avenue du 7 août et toutes les rues derrière qui descendent jusqu'au BAB.

M. le Maire : Heureusement que M. Ugalde n'a pas le micro ouvert. Vous avez été très exhaustif. Nous allons voter cette délibération. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre. Merci.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

35. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association syndicale libre du lotissement Saint-Amand pour la réalisation d'une aire de jeux pour enfants.

M. Esmieu : L'Association syndicale libre du lotissement Saint-Amand projette de créer une aire de jeux pour enfants sur une dépendance de la voirie interne au lotissement, le tout relevant de sa propriété. Elle a sollicité une aide de la commune, à hauteur de 2 500 euros. La commune a décidé de répondre à cette demande puisque l'équipement sera accessible à tout type de public, habitant ou non le lotissement, et répondant en cela à un intérêt public local.

M. le Maire : Parfait. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

36. Convention de servitude avec la société Orange dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de communications situés avenue Henri de Navarre.

M. Escapil-Inchauspe : Dans le cadre de l'aménagement du parking relais et de la voie bus sur l'avenue Henri de Navarre, au droit du giratoire du Seignanx, le Syndicat des mobilités Pays basque Adour a demandé à l'opérateur Orange de procéder à l'enfouissement de réseaux de télécommunication et à la dépose de tous les supports, sur un tronçon d'une vingtaine de mètres propriété de la Ville de Bayonne. La société Orange réalisera aussi sur cette propriété (domaine privé de la commune) les travaux de génie civil et de câblage. Le projet de convention de servitude joint définit la répartition des prestations, des coûts, droits et responsabilités entre la Ville de Bayonne et Orange. Dans ce cas, l'opérateur Orange devient propriétaire des installations et équipements de communications électroniques mis en œuvre.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

37. Exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants du secteur de Saint-Esprit impactés par les travaux du Tram'bus.

M^{me} Durruty : Les commerçants exploitant des établissements dans les rues directement connectées au débouché du pont (Square Gambetta, Place de la République, Place Péreire) et fortement impactés par le chantier relatif aux travaux du tram'bus, qui a nécessité la fermeture du Pont Saint-Esprit, ont sollicité la commune, afin d'être exceptionnellement exonérés du paiement de la redevance due pour l'occupation du domaine public (droits de terrasse).

Compte tenu du contexte exceptionnel pour ces commerçants du fait des travaux publics précités, et de leur caractère exceptionnel, il est proposé au Conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public aux commerçants exploitant des établissements sur la période prévisionnelle de fermeture du pont à savoir du 1^{er} septembre 2017 au 30 juin 2018. Délibération bien normale pour soutenir les activités commerciales de tout ce quartier. Elle est fortement appréciée par les commerçants au vu des messages que nous recevons M. le Maire, vous et moi.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. Il n'y a pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

38. Redevances d'occupation du domaine public à titre commercial – Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

M^{me} Durruty : Comme le prévoyait la délibération du 16 février 2016, l'ensemble des tarifs doit être réévalué tous les ans, au regard des indices de référence. Seuls les tarifs pour les marchés de plein air et les brocantes seront dispensés d'augmentation. Par ailleurs, il est apparu nécessaire de modifier et créer des tarifs pour correspondre aux diverses manifestations ou activités particulières telles que les foires gastronomiques ou artisanales, la foire attractive, les camions ambulants (« food trucks »). La mise à disposition des halles pour des professionnels organisateurs d'événements est également intégrée à cette tarification et réévaluée.

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2018, et sont révisables chaque année en fonction des indices de référence. Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des tarifs indiqués dans le tableau joint au rapport.

S'il n'y a pas de question, le maire s'étant absenté je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION

39. Transfert de la compétence « animation seniors » exercée par le CCAS à la Ville de Bayonne.

M. le Maire : Avant ce rapport nous aurions dû faire une pause pour parler du compteur Linky comme nous avons décidé de le faire. Marie-Christine Aragon n'étant pas encore arrivée, nous allons attendre.

Je vous présente le rapport suivant. Mise en œuvre par le CCAS jusqu'à présent, la responsabilité des animations seniors gagnera à être réalisée par la Ville, en cohérence et en complémentarité avec les autres projets de celle-ci en faveur de l'animation, et permettra au CCAS de se recentrer sur ses missions en faveur des publics en situation de précarité. Au sein des services municipaux, il reviendra à la direction événementiel et animation (DEA) de porter ce sujet. Pour ce faire, il s'ensuit le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2018, des trois salariés du CCAS directement en charge de ces missions, au sein des effectifs de la Ville de Bayonne.

Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

40. Prestations de gardiennage, sécurité, accueil à l'occasion de diverses manifestations à Bayonne – lancement de la consultation des entreprises et signature des accords-cadres.

M. Millet-Barbé : Monsieur le Maire, mes chers collègues. La Ville de Bayonne organise tout au long de l'année un certain nombre de manifestations pour lesquelles elle doit assurer, non seulement la sécurité de ses propres biens, mais aussi celle des publics accueillis. Or, tant la police nationale que la police municipale ne sont pas en mesure d'assurer l'intégralité des nombreuses missions de gardiennage et de sécurité qu'imposent ces manifestations. Aussi la Ville se trouve-t-elle dans l'obligation de faire appel à des sociétés spécialisées. En complément de ces prestations de gardiennage et de sécurité, la Ville fait également appel à des agents d'accueil pour les Fêtes de Bayonne et les concerts aux arènes. Les marchés en cours arrivent à expiration et doivent donc être renouvelés.

M. le Maire : Le rapport est soumis aux voix. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

41. Noël à Bayonne 2017 – Dispositions concernant les partenariats.

M^{me} Meyzenc : Merci M. le Maire.

Dans le cadre des animations des fêtes de fin d'année, la Ville de Bayonne s'est rapprochée de divers partenaires potentiels, notamment les stations de ski des Pyrénées-Atlantiques pour le week-end blanc. Il semble que les partenaires officiels de Noël à Bayonne 2017 aient bénéficié de prestations de communication au regard de leurs engagements financiers. Une convention sera signée entre la Ville et chaque partenaire. Les conventions indiqueront les contreparties et engagements de chaque partenaire. Les contreparties proposées par la Ville portent sur la visibilité de la marque et des opérations de relations publiques pendant la manifestation. Il est demandé au conseil municipal d'approuver le principe de ces partenariats et le modèle de convention que vous avez annexé concernant spécifiquement le week-end blanc ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat correspondante.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

42. Animations de Noël – Réévaluation des redevances d'occupation du domaine public – Tarifs applicables au 1^{er} décembre 2017.

M^{me} Meyzenc : À l'occasion des fêtes de fin d'année, la ville de Bayonne met en place des animations tout au long du mois de décembre et organise un marché de Noël.

Comme le prévoyait la délibération du 15 octobre 2015, les tarifs appliqués à cette manifestation doivent être réévalués tous les ans. Il importe de procéder à un ajustement selon la nature des activités et des indices INSEE correspondants :

- +1 % pour les chalets/chapiteaux fournis par la ville,
- +1 % pour les chalets/chapiteaux fournis par le demandeur qui sont situés hors du village de Noël et hors de la place de la Liberté,
- +1,01 % pour les participations aux fluides et au nettoyage.
-

Il est proposé, pour les commerçants utilisant leurs propres installations (chalets/chapiteaux) et étant installés au sein du village de Noël et sur la place de la Liberté, d'augmenter le tarif de 1 euro, afin de rétablir un équilibre entre les commerçants exploitant des chalets mis à disposition par la Ville. Les billets de grande-roue vendus par la Ville n'auront pas de modification de tarif. Ils seront en vente pour participer à l'attractivité de ce manège en particulier et des animations de Noël à Bayonne en règle générale. Vous avez un tableau que vous pouvez lire tranquillement.

M. le Maire : Pas d'abstention, pas de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

FINANCES

43. Exercice 2017 – Subventions aux associations.

M. Laiguillon : Il convient que le conseil municipal se prononce sur les demandes de subventions exceptionnelles transmises par plusieurs associations, qui concernent des projets spécifiques. Le montant global de ces subventions s'élève à 23 700 euros.

Tant que j'ai le micro, je me permets d'ajouter que les élus ont reçu une convocation pour une réunion sur la critérisation. La réunion aura lieu le 16 janvier. Nous ne sommes généralement pas très nombreux, mais les contributions sont de qualité.

M. le Maire : Parfait. Pas d'abstention ni de vote contre. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

44. Créances éteintes pour l'année 2017.

M. Soroste : Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur le Trésorier municipal a communiqué à la commune la liste des créances éteintes pour l'année 2017. Il s'agit de taxes et de produits communaux dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. Celles-ci s'élèvent globalement à 34 013,59 € (10 400,90 € pour le budget principal et 23 612,69 € pour le budget annexe eau). Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces créances éteintes, qui pour rappel avaient été régulièrement provisionnées.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

45. Remises gracieuses de créances.

M. Salanne : Les services municipaux ont été saisis de plusieurs demandes de remises gracieuses émanant de familles en difficulté financière, ayant des factures impayées, principalement d'eau et de services périscolaires (restaurants scolaires et/ou garderies). Suite à l'examen de la situation des personnes concernées par une assistante sociale, il est proposé de répondre favorablement à ces demandes, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1 753,01 € et le montant des remises gracieuses à 1 314,76 € (voir détail en annexe).

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

46. Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour l'exercice 2017 – Budget principal et budgets annexes.

M. Soroste : Conformément à l'instruction comptable M14, les délibérations relatives aux admissions en non-valeur de créances irrécouvrables sont accompagnées de l'état des « restes à recouvrer », du détail des créances que le comptable propose d'admettre en non-valeur et de leur justification. Concernant l'état des restes à recouvrer au 30 juin 2017_un tableau de synthèse est présenté en annexe, mentionnant pour chacun des budgets, le total des sommes en attente de recouvrement, par année et par compte. Le total par budget est le suivant :

- Budget principal : 1 014 534,15 €
- Budget annexe des fêtes traditionnelles et de la temporada : 26 062,30 €
- Budget annexe de l'eau : 959 972,80 €
- Budget annexe de l'assainissement non collectif : 3 120,30 €
- Budget annexe des parcs de stationnement : 12 286,59 €.
- L'ensemble de ces créances impayées font l'objet d'une provision pour dépréciation, sur chacun des budgets concernés.

Concernant les admissions en non-valeur pour l'exercice 2017, les sommes proposées par le Trésorier sont présentées dans un tableau de synthèse. Le total par budget est le suivant :

- Budget principal : 10 365,51 €
- Budget annexe eau : 51 731,45 €
- Budget annexe Span : 6,82 €

Ces demandes apparaissant pleinement justifiées, il est proposé au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables présentées pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier municipal.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre généralement sur cette délibération.

M. Duzert : Nous ne prenons pas part au vote.

M. le Maire : D'accord.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. DUZERT (sans appréciation pour le mandat détenu) ne rend pas part au vote

FONCIER

M. le Maire : Les trois rapports suivants concernent le même sujet c'est-à-dire l'îlot de la monnaie.

47. Îlot Monnaie Gouverneurs – rétrocession par la SCI Monnaie Gouverneurs du lot de volume n° 5 correspondant à la rue Aristide de Sousa Mendes.

M^{me} Castel : La livraison des derniers immeubles dépendant de la résidence Monnaie Gouverneurs par la SCI du même nom étant prévue fin novembre 2017, il s'avère nécessaire de procéder, ainsi que cela avait été prévu, à une régularisation de voirie. La SCI précitée souhaite rétrocéder à la Ville de Bayonne le lot de volume n° 5 dépendant des immeubles BX 524 et BX 564, et ce pour un euro symbolique.

M. le Maire : Merci. Abstention, vote contre, il n'y en a pas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

48. Îlot Monnaie Gouverneurs – acquisition du volume n° 6 – Local à destination du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

M^{me} Castel : Par acte en date du 10 décembre 2012, la Ville de Bayonne a acquis en vente en état de futur achèvement (VEFA) le volume n° 4 de l'îlot Monnaie Gouverneurs (sis 3 et 5 rue des Gouverneurs) destiné à accueillir les activités du centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). La livraison, comme vous l'avez entendu tout à l'heure lors de la lecture du rapport numéro 13, est prévue fin 2017, début 2018. Toutefois, il convient de procéder à l'acquisition d'un lot de volume n° 6, correspondant à la modification à la marge la configuration interne de l'ensemble immobilier, suite à des désordres liés au sous-sol, et ce pour un euro symbolique.

M. le Maire : Merci. Abstention, vote contre, il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

49. Résidence Monnaie-Gouverneurs – Constitution d'une servitude d'accès au square public pour création d'une sortie de secours au profit de la copropriété précitée.

M^{me} Castel : Le square public est l'espace que nous voyons maintenant devant le futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine. Dans le cadre de la finalisation du programme de travaux, il est apparu nécessaire d'instaurer une servitude de passage, afin de pouvoir créer une sortie de secours au bénéfice d'un établissement recevant du public (à usage actuel de pharmacie) et permettant à ce public, en cas d'urgence, d'accéder à la zone de refuge du CIAP. C'est dans ce cadre, qu'il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de la servitude avec le syndicat des copropriétaires de la résidence Monnaie Gouverneurs ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à lui.

Vous avez pu constater que je n'ai pas lu le résmé de la délibération au mot près, parce qu'une phrase importante y était incompréhensible.

M. le Maire : Il est temps de le dire. Bien. Tout le monde a compris ? C'est parfait. Je mets cette délibération qui aurait pu être plus claire aux voix. Abstention, vote contre, il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

50. Désaffectation et déclassement de parties de parcelles sises avenue André Harambillet

M. le Maire : Vous allez lire le rapport, mais je voudrais quelques éléments de précision pour savoir où nous en sommes, car nous n'avons pas souvent l'occasion de parler de ce sujet.

M. Pocq : Merci Monsieur le Maire. Au regard de l'analyse démographique du département et de la vétusté du bâtiment actuel de l'Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) implanté 3 avenue André Harambillet, un projet de relocalisation en construction neuve immédiatement au voisinage de l'actuel établissement par l'opérateur Habitat Sud Atlantic est envisagé pour être en totale cohérence avec les besoins recensés. Dans le cadre de ce vaste projet, il est également proposé de relocaliser à proximité de l'EPHAD existant qui sera réhabilité et restructuré, la résidence autonomie soleil gérée par le CCAS. Il est apparu que ce projet pourrait se concrétiser sur une emprise jouxtant le terrain sur lequel est implanté l'actuel EPHAD. La réalisation de cette opération nécessite, au préalable, de procéder au déclassement du domaine public communal des terrains concernés après constatation de leur désaffectation. Une enquête publique préalable au présent déclassement concerné s'est déroulée en mairie du 24 août 2017 au 11 septembre 2017 inclus ; enquête à l'issue de laquelle a été rendu un avis favorable.

Je vais un peu commenter. L'EHPAD actuel reçoit 80 résidents dont le degré de dépendance peut être très lourd, dans des locaux qui n'ont jamais été conçus pour recevoir une clientèle aussi dépendante. Ces locaux étaient historiquement ceux d'un foyer logement. Avec l'obligation de faire cette transformation en EHPAD, l'appellation EHPAD a été consentie avec beaucoup de restriction de la part des organismes financeurs. Néanmoins, actuellement, cet EHPAD fonctionne dans des conditions convenables si ce n'est une charge de travail importante pour le personnel est une difficulté à gérer des personnes qui ont un comportement un peu particulier.

En accord avec la mairie, nous avons mis à la réflexion la mise à disposition des locaux qui se trouvent à l'arrière de l'EHPAD actuel : un espace public avec quelques arbres remarquables qui seront conservés. Nous allons y construire un établissement moderne en appliquant toutes les mesures d'isolation thermique et rester le plus dans ce que nous pouvons faire dans le cadre de l'agenda 21. Cette validation a été imaginée un temps sur les fonds propres du CCAS. Financièrement, c'était possible, mais cela faisait sortir le CCAS de sa fonction primaire qui est de s'occuper des personnes plutôt que de s'occuper de la gestion des biens. HSA a accepté de monter l'opération financière et répercutera le coût de l'opération sur le loyer payé par le CCAS ; comme c'est le cas actuellement sur les deux biens que gère le CCAS à savoir le foyer Soleil qui est dans les bâtiments de la barre Breuer et l'EHPAD Harambillet une fois qu'il aura été vidé de ses résidents qui iront dans le nouveau bâtiment qui sera en construction d'ici un an à peu près.

Le bâtiment sera totalement réhabilité pour être mis aux normes d'une résidence autonomie avec toutes les facilités de vie pour les personnes âgées retraitées, mais qui ont encore une autonomie satisfaisante pour pouvoir gérer leur propre appartement en bénéficiant de services communs qui pourraient être la restauration, les services de nettoyage, l'accompagnement si nécessaire.

Au point de vue avancement du projet, il a été procédé à un appel à candidatures pour l'architecture. La décision a été prise par HSÀ la semaine dernière, qui après deux entretiens très détaillés et très complets a privilégié l'équipe dirigée par l'architecte Gauche qui a déjà fait pas mal d'EHPAD sur le département et qui a réalisé l'EHPAD du Séqué, le dernier construit localement. Voilà, Monsieur le Maire, ce que nous pouvions dire.

M. le Maire : Merci pour ces précisions. Un bon rapport. Il n'y a pas d'observations ? Je mets aux voix. Pas d'abstention ni de vote contre ? Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

51. Cession d'une parcelle située avenue André Harambillet à Habitat Sud Atlantic.

M. Pocq : Le conseil municipal vient de prononcer le déclassement du domaine public communal du terrain d'assiette du futur EPHAD et résidence soleil aux fins de le rendre cessible. Cette opération présentant un intérêt général local indéniable, la ville de Bayonne entend apporter sa contribution à la réalisation de ce projet en cédant à l'euro symbolique au profit d'Habitat Sud Atlantic, le terrain devant servir d'assise aux nouvelles constructions. Pour information, les services de France Domaine ont estimé la valeur vénale de ce bien à 695 000 € par un avis du 21 août 2017.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

52. Constitutions et modifications de servitudes entre la communauté d'Agglomération Pays basque, l'État et la ville de Bayonne à l'occasion de la construction de la nouvelle école du Petit-Bayonne.

M^{me} Lauqué : La restructuration et l'extension du musée Bonnat-Helleu imposent la mobilisation des espaces aujourd'hui dédiés à l'accueil de l'école élémentaire du Petit-Bayonne (bâtiment scolaire et cour de récréation). La ville a donc décidé de construire une nouvelle école élémentaire du Petit-Bayonne qui sera relocalisée à l'angle des rues de Ravignan et Frédéric Bastiat et reposera sur partie de l'ancien site occupé par l'association Medikoak. Ce projet nécessite la mobilisation de terrains, propriétés de la communauté d'agglomération Pays basque. Le conseil municipal, lors de sa séance du 21 juillet 2016, a autorisé cette acquisition moyennant l'euro symbolique. Compte tenu de la configuration des lieux, cette opération nécessite l'instauration de diverses servitudes perpétuelles, gratuites, de passage, de passage sécurité, de retournement, de stationnement, d'entretien et de réseaux entre la ville, la communauté d'agglomération Pays basque, mais également avec l'État, propriétaire de l'ensemble immobilier voisin à usage de restaurant universitaire.

M. le Maire : Merci. Sur cette constitution de servitude, il n'y a pas de problème. Ni abstention ni vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

53. Bar-restaurant du trinquet Saint-André – renouvellement du bail commercial.

M. le Maire : M^{me} Durruty, vous allez nous présenter la fin de quelque chose qui a été douloureux.

M^{me} Durruty : En tout cas qui nous a mobilisés et là aussi, la concertation a été importante.

La ville de Bayonne a loué commercialement les locaux du bar restaurant du trinquet Saint-André au profit de l'EURL FERDI GORRY pour une durée de neuf ans commençant à courir à compter du 1^{er} janvier 2009. Le loyer annuel est actuellement de 28 411 € TTC. En application du statut des baux commerciaux, les preneurs ont eu droit au renouvellement du bail commercial, ce à quoi la commune ne s'est pas opposée. Un nouveau bail a ainsi été rédigé. Celui-ci sera d'une durée de neuf ans, le montant du loyer annuel étant de 28 831 € TTC.

M. le Maire : Ce dossier a été très compliqué. Il a fallu beaucoup de réunions et je remercie M^{me} Durruty d'avoir trouvé une solution. C'était un rapport entre une association et une affaire commerciale si l'on peut dire. L'un et l'autre étaient dans des logiques différentes, la logique associative et la logique commerciale. Tout ceci peut se rejoindre encore faut-il y mettre du lien. Les outils juridiques ne sont pas toujours faciles à mettre en œuvre. La solution trouvée est correcte, puisqu'elle a eu l'accord des uns et des autres.

M^{me} Durruty : Absolument. Il était important que ce lieu, qui demain doit faire partie des parcours touristiques et gastronomiques que nous mettrons en œuvre dans le cadre de la mise en œuvre de schéma directeur, continue à voir cohabiter les deux activités ; la pelote faite par la Nautique et l'activité commerciale avec le bar restaurant qui s'est beaucoup engagé pour se développer ces dernières années.

M. le Maire : Tout à fait. Merci. Pas d'observations sur ce rapport ? Pas de vote contre ni d'abstention ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

54. Trinquet Saint-André – Avenant à la convention de mise à disposition au profit de la Société Nautique de Bayonne

M^{me} Durruty : Dans la poursuite de la délibération précédente, il fallait là aussi poser les règles ou en tout cas affiner les usages de certaines parties.

Par convention en date du 20 janvier 2009, la ville de Bayonne a mis à disposition les installations du trinquet Saint-André au profit de la société Nautique de Bayonne. Cette convention, qui s'applique notamment à la cour intérieure interdit dans son article 7 toute sous-location ou mise à disposition au profit de tiers.

Toutefois, pour des raisons tenant à l'animation du site, il est apparu souhaitable de donner la possibilité à l'exploitant du bar-restaurant d'utiliser de manière temporaire la cour sur des espaces bien délimités. Cette possibilité sera soumise à l'accord préalable de la Société Nautique. Un avenant est ainsi nécessaire. Dans le rapport vous avez eu le plan d'aménagement proposé.

M. le Maire : Très bien, merci. Pas d'abstention ni de vote contre ?

M. Artiaga : Merci Monsieur le Maire. Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler quant à la mise à disposition du trinquet, ce lieu emblématique de notre ville. Par contre, une question en suspens depuis plusieurs années, celle de la réfection de la couverture de ce lieu. Ma question est assez précise : je souhaiterais savoir s'il y a un projet pour la mise en œuvre de cette réfection. Et peut-être un projet plus large qui déborde le cas de cette installation sportive. Pour l'ensemble des installations sportives bayonnaises qui nécessiterait certains travaux, envisagez-vous, à l'instar de ce que vous avez mis en œuvre pour les équipements scolaires, de faire un PPI pour les équipements sportifs de la ville ?

M^{me} Durruty : Je répondrai sur la première partie, car ce n'est pas ma délégation ; je laisserai Agnès Duhart et le maire s'exprimer. À l'occasion des nombreuses réunions que nous avons faites pour proposer la délibération de ce soir, nous nous sommes rendus sur place avec les services, le président de la Nautique et les membres du bureau. Le constat d'Agnès Duhart est réel. Il est vrai que nous devons envisager une remise à niveau de l'équipement. La toiture est une priorité, car effectivement il y a des voies d'eau. Mais il y a aussi d'autres priorités pour en faire un lieu à l'image de notre ville, notamment la partie des sanitaires qui sincèrement n'est pas très glorieuse. Cela fait partie des sujets sur lesquels nous pouvons rapidement amener une solution. La toiture est un budget plus important, vous le comprenez. Il faudra bien sûr que nous développons les moyens budgétaires pour le faire.

M. le Maire : Nous avons envisagé le sujet de la réfection de la toiture avec la société nautique. Il y a souvent des gouttières dans le trinquet. Des travaux sont envisagés dans le courant de l'année 2018. À la question plus générale du PPI, il n'existe pas à proprement parler de PPI équipements sportifs comme il existe un PPI équipements scolaires mis en place au début de ce mandat. Par contre, nous avons une programmation. Bien évidemment, les équipements sportifs font partie d'une programmation régulière de travaux. Maintenant, il est vrai que le trinquet aura beaucoup attendu.

M^{me} Duhart : Merci Monsieur le Maire. Nous nous sommes rendus sur place avec les services techniques et le président de la Nautique. Nous avons constaté les voies d'eau au niveau de la toiture. Comme l'a évoqué Monsieur le Maire, ces travaux vont être faits en 2018. Il y a beaucoup de choses à faire. Il faut vraiment rénover ce lieu emblématique qui est beaucoup utilisé par la Nautique, en termes sportifs je parle. Il y a aussi pas mal de choses à faire en termes d'accessibilité. Je fais partie de la commission extramunicipale accessibilité. Nous avons parfois des personnes à mobilité réduite qui arrivent au trinquet. Il y a forcément des difficultés pour accéder. Ce que nous constatons au niveau du trinquet Saint-André, nous le constatons aussi au niveau des toitures, il y a pas mal d'infiltrations d'eau notamment au gymnase Jean Fontan à Saint-Esprit, il y en a eu aussi à Robert caillou. Nous le constatons malheureusement sur pas mal d'établissement sportifs qui commencent à dater puisque la plupart datent des années 70. Régulièrement, nous réalisons des travaux pour essayer de faire face à ces dégradations dues au temps. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Maire : Merci.

M. Aguerre : Une précision pour ce qui est de l'accessibilité. Ceux qui font partie de la commission savent très bien que les travaux de mise en accessibilité sont programmés au sein de l'Ad'ap, comme nous l'impose la loi, et ce jusqu'en 2024, après la fin du mandat.

M^{me} Duhart : J'en ai informé la Nautique, car j'avais le tableau correspondant.

M. le Maire : Nous n'avons pas de PPI équipements sportifs par contre nous avons une programmation avec un plan et un calendrier sur les travaux d'accessibilité. Monsieur Aguerre a bien raison de le rappeler.

M^{me} Herrera-Landa : Nous renouvelons véritablement notre demande. Les rénovations des équipements sportifs sont en général coûteuses. Aujourd'hui, nous avons des équipements qui ne peuvent pas être utilisés, parce qu'ils datent d'un certain temps et cela impacte le calendrier sportif et le développement de la pratique. Nous sommes très demandeurs d'un PPI qui serait l'occasion d'avoir un état des lieux et une programmation comme fait dans d'autres domaines, pour des équipements qui sont à enjeu social et éducatif indépendamment de l'aspect strictement sportif.

M. le Maire : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Pas d'abstention, ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

55. Rétrocession par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Pays basque de diverses parcelles sises chemin de Laduché (ancienne propriété Bellecave).

M. le Maire : M. Lacassagne, dans le mode résumé vous avez le rapport 55. Vous avez présenté une délibération, vous avez suscité une motion.

M. Lacassagne : Je vous promets, M. le Maire, que je ne ferai aucun commentaire.

La Ville de Bayonne a sollicité l'EPFL Pays basque, afin de réaliser pour son compte, l'acquisition d'une partie de l'ancienne propriété Bellecave située à proximité du quartier de Habas La Plaine, comprenant des bâtiments d'habitation, d'exploitation et des terrains. Cette acquisition a fait l'objet d'une convention de portage foncier d'une durée de huit années, signée le 16 avril 2009 avec effet au 22 décembre 2008, précisant les conditions et modalités d'intervention de l'EPFL ainsi que le détail du remboursement du capital par annuités constantes dues par la Ville. Le portage foncier des biens issus de la convention susvisée étant arrivé à échéance, il convient de procéder à la rétrocession par l'EPFL Pays basque au profit de la commune de Bayonne des parcelles restantes. Cette transaction ne donnera lieu à aucun versement de prix dans la mesure où la Ville, conformément au contrat de portage foncier sus-indiqué, a déjà procédé au remboursement complet du capital porté.

M. le Maire : Pas d'abstention, ni de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

MOYENS GÉNÉRAUX

56. Acquisition de produits et de matériels d'entretien – Constitution d'un groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne, lancement de la consultation, signature des accords-cadres.

M. Esmieu : Les marchés publics à bons de commande conclus en 2013 permettant de couvrir les besoins des services municipaux et du CCAS en produits et matériels d'entretien et concernant le lot « Produits et matériel d'entretien, articles de droguerie » arrivent à échéance en avril 2018 et doivent être renouvelés.

M. le Maire : Merci. Pas d'abstention, ni de vote contre. Je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

57. Marché de fournitures avec l'UGAP pour l'achat d'un équipement « camion-nacelle » – signature d'un protocole transactionnel.

M. Esmieu : La Ville de Bayonne a commandé le 3 mars 2014 à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) un véhicule Renault Trucks équipé d'une nacelle de la marque COMILEV. Or, celui-ci a fait l'objet de nombreux dysfonctionnements mécaniques et électroniques ayant généré pas moins de quinze dépannages par le service après-vente de la société COMILEV, lesquels se sont traduits par des périodes d'immobilisation de l'équipement. Les différentes parties à ce litige dont a eu à souffrir la commune de Bayonne ont décidé de conclure un protocole d'accord transactionnel pour mettre fin à celui-ci.

M. le Maire : Très bien. Pas d'abstention, ni de vote contre.

M. Esmieu : Un rapport complet vous détaille le sujet et nous en avons parlé en commission générale.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

PATRIMOINE IMMOBILIER

58. Maintenance préventive, corrective, dépannage et assistance technique des systèmes de sécurité incendie (SSI) sur l'ensemble des différents sites de la Ville de Bayonne référencés – Lancement de la consultation et signature du marché.

M. Esmieu : La commune a choisi de confier à un prestataire la vérification des 17 centrales incendie présentes dans ses établissements, et d'un système d'extinction incendie par gaz inerte pour la salle informatique de l'Hôtel de Ville. Il y a lieu pour ce faire de conclure un accord-cadre « composite » correspondant pour partie à un marché ordinaire et pour partie à un accord-cadre avec maximum.

M. le Maire : Très bien. Pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

59. Conventions de mises à disposition - Établissement public foncier local Pays basque à la Ville de Bayonne et Ville de Bayonne à l'association Atherbéa – Locaux sis 9 quai de Lesseps.

M. le Maire : Bayonne apporte son soutien à l'association Atherbéa depuis de nombreuses années, notamment par la mise à disposition de deux locaux de type préfabriqués installés 12 chemin de Saint-Bernard en vue de lui permettre d'assurer sa mission d'accueil de jour des personnes en difficulté. L'état de ces bâtiments, ainsi que l'importante fréquentation de cette structure en période hivernale – nous avons fait parfois l'objet d'une infestation de cafards – ne permettent plus d'accueillir aujourd'hui les personnes dans des conditions de sécurité satisfaisantes et rendent les conditions de travail des professionnels et des bénévoles très difficiles.

Il est ainsi proposé de le reloger dans des locaux du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 9 quai de Lesseps, accessibles par le 14 rue Sainte-Ursule, d'une superficie de 150 m² environ, et propriété de l'EPFL Pays basque. L'EPFL a fait cette acquisition pour le compte de la communauté d'agglomération Pays basque qui a la maîtrise d'ouvrage de l'opération. À cet effet, deux conventions doivent être conclues, l'une pour la mise à disposition des locaux par l'EPFL au bénéfice de la commune de Bayonne, l'autre liant la commune de Bayonne à l'Association Atherbéa qui occupera les locaux et qui ainsi pourra continuer l'activité qui est la sienne. Elle va reprendre dans les jours qui viennent après qu'un certain nombre de travaux soient réalisés.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Il n'y en a pas je vous remercie.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

60. Relogement du Point Accueil Jour (PAJ) au 14 rue Sainte-Ursule – Autorisations de dépôt des autorisations de travaux correspondantes.

M. le Maire : Je viens de dire que des travaux étaient à réaliser. Pour faire ces travaux, il faut une autorisation. C'est l'objet de la délibération 60. Y a-t-il des abstentions, ou votes contre ?

M. Duzert : Nous voterons bien entendu, mais avez-vous l'estimation des travaux ? J'ai oublié de le demander en préparatoire.

M. le Maire : 90 000 €. Les locaux correspondent à l'ancien hôpital de jour. Ils sont en bon état, il n'y a pas de question d'amiante contrairement à certains des locaux que l'on nous demande pour différentes affectations. Il faut faire des travaux de cloisonnement, etc. C'est le coût des travaux dont nous parlons. L'hôpital de jour pourra rester là le temps qu'il nous faudra pour avoir un projet définitif sur ce secteur.

Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

61. Exploitation et entretien des installations thermiques des bâtiments municipaux – Marché 08/129 – avenant n° 8 au marché conclu avec la société DALKIA.

M. Esmieu : En septembre 2008, la Ville de Bayonne a conclu avec la société Dalkia un marché pour la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, et de fourniture de chaleur pour ses bâtiments municipaux. Il convient désormais de retirer du marché conclu avec la société Dalkia en 2008, tous les bâtiments raccordés au réseau de chaleur pour lesquels les prestations concernées sont soit supprimées ou modifiées. L'ensemble des moins-values sur une base annuelle de prestations s'établit à la somme de 105 678,03 euros HT. Le montant de la moins-value au prorata de la durée restante du marché, soit 15 mois, est de 132 097,54 euros HT.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

62. Convention de mise à disposition d'un agent permanent au comité d'action sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne.

M^{me} Durruty : Ces collectivités territoriales sont la Ville de Bayonne, son CCAS, le musée basque, le conservatoire Maurice Ravel et quelques autres collectivités. Avec le comité d'action sociale, elles administrent un certain nombre d'œuvres sociales pour les agents de la Ville. L'agent permanent qui s'en occupait et qui était mis à disposition par la Ville de Bayonne auprès du CCAS a souhaité réintégrer les services municipaux. Un nouveau permanent a donc été recruté. Il s'agit de formaliser les conditions de cette mise à disposition par la conclusion d'une convention.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport, pas d'abstention, pas de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

63. Convention de mise à disposition de personnel de la Communauté d'agglomération Pays basque au profit de la Ville de Bayonne.

M^{me} Durruty : La personne chargée de la fiscalité au sien de la ville de Bayonne a été mutée le 1^{er} septembre 2017 au sein des services de la Communauté d'agglomération Pays basque pour occuper le poste de chef du service fiscalité et dotations. Précédemment, c'était un agent de la ville de Bayonne. Afin d'assurer une transition satisfaisante, la Communauté d'agglomération Pays basque a accepté de la mettre à disposition des services municipaux pendant un an, pour 40 % de son temps de travail pendant six mois et ensuite pour 20 %. Il convient de formaliser les conditions de cette mise à disposition par la conclusion d'une convention.

M. le Maire : Bel exemple de mutualisation.

M^{me} Durruty : Absolument.

M. le Maire : Pas d'abstention, ni de vote contre.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

64. Modification du tableau des effectifs.

M^{me} Durruty : Délibération que nous retrouvons à chaque conseil municipal. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. À cet effet, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs, tel qu'indiqué dans le rapport.

M. le Maire : Merci. Sur ce rapport il n'y a pas d'observations ?

M. Iriart : D'habitude, nous nous abstenons sur les rapports liés au tableau des effectifs pour des raisons que nous avons déjà expliquées plusieurs fois. Je n'y reviens pas. Mais comme là, nous n'avions eu ce rapport au moment de la réunion plénière, pourriez-vous, sans nous les donner ce soir pour gagner du temps, donner des éléments d'explication sur la série des postes concernés en particulier les suppressions ?

M^{me} Durruty : Absolument. Ils sont liés à des départs à la retraite ou des changements de postes de certains agents. Vous savez que désormais nous supprimons chaque poste et que nous créons un poste *ad hoc*, donc c'est vrai que la liste est longue. Nous vous la communiquerons bien sûr sans aucun problème.

M. le Maire : Merci. Je mets cette délibération aux voix. Vous vous abstenez ? Vous ne prenez pas part au vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mmes Aragon (sans appréciation pour le mandat détenu), Capdevielle, Herrera Landa (sans appréciation pour le mandat détenu), MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.
M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent.

REGIE DES EAUX

65. Collaboration avec la Scène Nationale du Sud Aquitain autour du spectacle « L'Avare » – Signature de la convention.

M. Ugalde : Un rapport qui s'inscrit dans l'esprit de ce que nous voulons faire avec les jeunes de notre ville, en particulier lorsqu'un spectacle se monte suffisamment participatif dans sa constitution. C'est le cas de cette version de L'Avare dont nous avons vu très vite, en amont des programmations, qu'elle pouvait permettre un travail de fond structuré autour de l'économie en général, celle de l'eau.

Dans le cadre de sa politique volontariste structurée autour de son Agenda 21, la Ville de Bayonne a initié un travail de sensibilisation de la jeune génération à la question de l'eau et de son utilisation. La Scène Nationale du Sud-Aquitain programme dans le cadre de sa saison « Jeune Public » le spectacle *L'Avare* de la compagnie Tabola Rassa. Il est proposé d'accompagner la Scène Nationale en finançant 50 % du déficit de l'opération à hauteur

maximale de 3 043 € TTC, ainsi que de proposer aux familles bénéficiant du tarif écosolidaire la possibilité de profiter de places gratuites à ce spectacle.

Il ne s'agit pas d'une version édulcorée de l'Avare. C'est vraiment le texte dans son intégralité, mais je le répète avec une lecture très citoyenne de l'Avare qui se met à économiser l'eau de façon quasiment malade.

M. le Maire : Pas d'observations, pas de questions ? Je mets le rapport aux voix. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ?

ADOPTION, A L'UNANIMITE

66. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au syndicat URA – Travaux d'adduction d'eau potable sur la commune de Saint-Pierre d'Irube.

M. Daubisse : Le syndicat d'eau et d'assainissement URA et la Régie des eaux de Bayonne envisagent conjointement le renouvellement de leurs réseaux respectifs sur le chemin de Mispiracoitz à Saint Pierre d'Irube. Afin de regrouper la réalisation des travaux pour faire des économies d'échelle et d'en limiter leurs impacts vis-à-vis des riverains, il est envisagé de confier la maîtrise d'ouvrage unique au syndicat d'eau potable URA, pour les travaux concernant le réseau d'adduction de la Régie des Eaux, mais également du réseau d'assainissement du syndicat URA et de réfection de voirie de la commune de Saint-Pierre-d'Irube. La convention jointe précise les conditions techniques et financières de cette délégation.

M. le Maire : Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

67. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016.

M. Salanne : L'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales fixe les obligations en matière de communication sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Aussi, chaque année le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice. Conformément au décret et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance à intégrer au rapport annuel, ce document comprend un certain nombre de renseignements d'ordre technique : technique (localisation des points de prélèvements, nombre de branchements,...) et financiers (prix de l'eau, recette d'exploitation). Il peut être librement consulté à l'accueil de la régie des eaux, en mairie, au service municipal des archives et sur le site Internet de la Ville. Par ailleurs, la régie des eaux participe aux systèmes d'information sur les services publics de l'eau et l'assainissement (SISPEA) administré par l'agence française de la biodiversité conformément à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Celui-ci favorise la transparence et la connaissance quantitative des services d'eau et d'assainissement et constitue un outil de pilotage et de gestion par consolidation nationale des indicateurs de performance des services. La commission consultative des services publics locaux, réunie le 21 septembre 2017, a émis un avis favorable au présent bilan. Bien que cette formalité ne soit pas obligatoire, eu égard à l'ancienneté de la régie des eaux la Ville tient à recueillir l'avis de la commission en raison de l'importance du sujet. Il est donc proposé au conseil municipal

d'approuver le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la régie des eaux de Bayonne pour l'année 2016.

M. Iriart : Une courte explication de vote. Nous avons pour habitude de nous abstenir sur les rapports de gestion. Mais sur ce rapport et sur le suivant, nous souhaitons faire une exception très modique en votant ces deux rapports. En effet, selon toute vraisemblance la compétence eau potable sera détenue par la communauté d'agglomération à partir du 1^{er} janvier 2018. C'est certainement la dernière année où nous aurons la possibilité, en conseil municipal, d'acter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. À la veille de ce changement important, par un vote en faveur de ce rapport nous voulons aussi signifier tout notre attachement au fonctionnement de la régie des eaux. Nous avons pu le dire à plusieurs reprises : la régie des eaux de Bayonne est un service public qui fonctionne bien. Nous avons aussi pu mesurer le nombre important des indicateurs de pilotage qui permettent à ce service public de fonctionner au mieux des attentes des citoyens. À la veille de ce changement, nous voulons marquer notre attachement à ce fonctionnement en régie en votant en confiance le rapport sur le service d'eau potable pour l'année 2016. Merci.

M. le Maire : Très bien. Merci. Il n'y a pas d'autres prises de parole ? Je vous propose de mettre aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

DONTACTE

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

68. Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'année 2016.

M. Salanne : Merci Monsieur le Maire. L'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales fixe les obligations en matière de communication sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif. Aussi, chaque année, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau destiné notamment à l'information des usagers. Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article. Conformément au décret et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux indicateurs de performance à intégrer au rapport annuel, ce document comprend un certain nombre de renseignements d'ordre technique : localisation des équipements concernés, contrôles effectués et financiers, tarification des prestations, recettes d'exploitation. Ce rapport peut être librement consulté à l'accueil de la régie des eaux, en mairie, au service municipal des archives et sur le site Internet de la Ville. Par ailleurs, l'ANC participe aux systèmes d'information sur les services publics de l'eau et l'assainissement (SISPEA) administrés par l'agence française de la biodiversité conformément à l'article L. 131-9 du code de l'environnement. Celui-ci favorise la transparence et la connaissance quantitative des services d'eau et d'assainissement et constitue un outil de pilotage et de gestion par consolidation nationale des indicateurs de performance des services. La commission consultative des services publics locaux, réunie le 21 septembre 2017, a émis un avis favorable au présent bilan. Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport ci-annexé sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2016.

M. le Maire : Merci. Votre position est la même, M. Iriart ?

M. Iriart : Oui.

M. le Maire : Je mets aux voix. Abstention, vote contre. Il n'y en a pas.

DONT ACTE

STATIONNEMENT

69. Réforme du stationnement sur voirie – Convention avec l'Agence Nationale de Traitement des Infractions (ANTAI).

M^{me} Durruty : La mise en œuvre prochaine de la réforme du stationnement sur voirie, dans le cadre de la décentralisation et dépenalisation, va impliquer de nombreux changements. Cette évolution réglementaire doit être mise en œuvre au 1er janvier 2018. Dans cette perspective, la collectivité doit se préparer à mettre en œuvre les nouvelles modalités de gestion et de contrôle du stationnement. Dans ce cadre, l'Agence nationale de traitement des Infractions (ANTAI), qui est l'entité gestionnaire du processus de verbalisation pour toutes les infractions au code de la route (et qui a le monopole en ce domaine), s'engage à réaliser une mission pour ce qui concerne les différentes étapes du forfait post-stationnement (FPS) : identification du propriétaire du véhicule, établissement, envoi postal, suivi et recouvrement.

M. le Maire : Merci.

M. Iriart : Je souhaite faire une intervention sur ce rapport. Au-delà du contenu de ce rapport que nous voterons, mais qui ne concerne que la décision de sous-traiter la gestion du forfait de stationnement, cette modification législative passe d'un système de pénalisation à un système de dépenalisation et permet aux collectivités locales de maîtriser la politique publique du stationnement et d'en faire ainsi une politique au service de la mobilité. Sauf erreur de ma part, nous avons déjà adopté des tarifs correspondants à l'été 2015. La plupart des collectivités s'y sont mises beaucoup plus récemment, en prévision du basculement au 1^{er} janvier 2018. En regardant un peu les actions menées par ces collectivités, j'ai repéré quelques questionnements qui me paraissent intéressants de partager avec vous, encore une fois au-delà de la décision qui est prise ce soir. Beaucoup de collectivités sont par exemple passées à une tarification différenciée. La nouvelle loi le permet. La différenciation « résidents extérieurs » est intégrée dans notre propre tarification. Mais il y a aussi une différenciation selon les secteurs en fonction des tensions de stationnement, en fonction des périodes, afin d'optimiser la rotation. J'ai même vu plusieurs collectivités intégrées une différenciation en fonction du véhicule, en tenant compte de son plus ou moins grand impact sur la pollution atmosphérique. Je me demandais si nous n'avions pas matière à réinterroger la grille de tarification qui remonte maintenant à juillet 2015, à la lumière de ces réflexions plus récentes.

Je souhaitais aussi attirer votre attention sur le fait que les recettes de ce forfait post stationnement peuvent être affectées à des opérations destinées à améliorer les transports en commun ou des opérations de transport respectueux de l'environnement, en lien avec le développement durable. Est-ce que cette réflexion a été engagée par la Ville ? Pourrions-nous en savoir davantage ? Ou bien est-ce un domaine qui reste encore à investiguer ? J'ai aussi pointé le fait que le recours aux paiements spontanés par les usagers, plutôt que le paiement *a posteriori* par le forfait post stationnement, était bien entendu recherché partout. Beaucoup de collectivités sont arrivées à la nécessaire conclusion de muscler et de renforcer les activités de contrôle. Comment pouvons-nous aujourd'hui qualifier le calibrage du contrôle effectué par la Ville sur ce futur forfait ? À quel niveau de passages par secteur nous

situations-nous ? Il serait aussi intéressant de se questionner par rapport aux autres collectivités.

Quid de l'information en la matière des Bayonnais ? Il serait intéressant de savoir si vous avez effectivement prévu de faire cette communication, puisqu'au 1^{er} janvier 2018 nous ne sommes plus en situation de pénalisation. Cela mérite de toute façon de donner cette information des usagers.

Enfin, sauf erreur de ma part, il me semble qu'en juillet 2015, le forfait post stationnement était fixé à 20 €. J'ai pu voir que beaucoup de collectivités avaient récemment opté pour des forfaits post stationnements beaucoup plus élevés, justement pour assister à une plus grande rotation et donc privilégier un plus grand recours aux modes spontanés de paiement. Ce forfait à 20 € est-il aujourd'hui assez incitatif ?

Ces questions ne méritent peut-être pas réponse ce soir. Mais Martine Bisauta nous a proposé tout à l'heure une réunion *ad hoc* sur les modalités d'installation des antennes. Sur la question du stationnement, n'y aurait-il pas aussi matière à faire un exercice partagé ? Au mois de juillet, nous étions peut-être dans un dispositif anticipé. Mais maintenant des réflexions et des expérimentations ont été menées un peu partout. Ne pourrions-nous pas reprendre un peu ces réflexions ? Si tel est le cas, nous serions désireux d'y participer.

M. le Maire : Merci.

M^{me} Bisauta : Nous pouvons le mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission de la mobilité. Il n'y a aucun problème.

M. le Maire : Nous pouvons saisir cette occasion que vous proposez. Il est vrai que cette dépenalisation réinterroge beaucoup de choses et nous n'avons pas encore suffisamment de recul sur le sujet. Sur le sujet du forfait post stationnement, il faut certainement avoir un peu plus de recul pour imaginer ce que cela va représenter. Quand vous dites que 20 € n'est pas suffisamment dissuasif, c'est complètement vrai. Où faut-il mettre la barre ? Nous avons une réflexion là-dessus à avoir. Certainement aussi du benchmarking, car comme vous le dites, il y a déjà des expériences dans certains territoires. Il n'y a pas de raison que nous ne puissions pas bénéficier de ces expériences. Effectivement, ce qui a été arrêté en juillet 2015 l'a été dans un contexte réglementaire qui a évolué, mais aussi avec des pratiques citoyennes qui elles aussi évoluent. Tout cela est à requestionner pas seulement par la loi et le règlement, mais aussi par les outils qui se mettent en place. Sur votre proposition de pouvoir discuter, je pense que la réponse faite par Martine Bisauta est la bonne. Ce sujet doit être abordé dans la commission.

M^{me} Herrera-Landa : Personnellement j'ai une question qui pourrait devenir un thème traité dans la commission mobilité, la problématique de la mobilité et de l'accessibilité. À partir de certaines heures, comme j'imagine que le stationnement n'est plus contrôlé, le stationnement anarchique se produit, en particulier sur des zones qui permettent aux handicapés de passer voir même sur des passages piétons ; ce qui crée des zones très accidentogènes dans le centre-ville. J'imagine qu'à partir du moment où il n'y a plus de gendarmes, on a un peu moins peur. Le stationnement sauvage est donc libéré à certaines heures ce qui pose de nombreux problèmes. Je vous propose que le problème de la mobilité, de l'accessibilité et de la sécurité soit traité conjointement dans le cadre de la réunion qui aura lieu.

M. le Maire : Nous prenons tout ce qui vient d'être dit comme des propositions intéressantes. Tout ceci sera travaillé dans les commissions concernées et en particulier celle que préside M^{me} Bisauta.

Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

TOURISME

70. Office de Tourisme – Convention d'objectifs et financement – Modification.

M. le Maire : En application de la loi « NOTRe », la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme communautaire* » a été transférée en 2016 à la nouvelle communauté d'agglomération. Toutefois, compte tenu de l'importance de l'activité touristique dans l'animation et l'économie de la commune, il a été maintenu pour la Ville de Bayonne, à sa demande, un office de tourisme dit « *de rayonnement communal* ». L'Office de tourisme de Bayonne a donc vocation à exercer, en sus des missions obligatoires relevant de la compétence communautaire, des activités particulières qui ne relèvent pas de la compétence « *promotion du tourisme* ». Il s'agit notamment de missions de valorisation du patrimoine et de l'image de la Ville de Bayonne, ainsi que de la mise en réseau, à l'échelle communale, des acteurs concourant au rayonnement de Bayonne.

En contrepartie de la réalisation de ces activités, la Ville apportera chaque année une participation financière à l'Office de tourisme sous la forme d'un reversement d'une partie de la taxe de séjour. À titre d'information, il est précisé que le montant prévisionnel de la participation municipale pour l'année 2017 s'établit à 235 000 €. Une convention a été préparée, afin de formaliser les engagements respectifs de la Ville et de l'Office de tourisme sur une période de trois ans (2017-2019). La présente délibération retire et remplace la délibération n° 6 adoptée lors de la séance du 19 juillet 2017.

Y a des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Des abstentions ? Des votes contre ? Il n'y en a pas.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

71. Taxe de séjour communale – Fixation des tarifs et des modalités de perception.

M^{me} Durruty : C'est aussi une conséquence de la stratégie qui a été la nôtre.

Dans le cadre du transfert de la compétence « *promotion du tourisme* » à l'intercommunalité défini par la loi NOTRe, le conseil municipal a approuvé, par délibération du 26 septembre 2016, le maintien de l'institution et de la perception de la taxe de séjour à l'échelle communale à compter du 1er janvier 2017. Il a ensuite fixé, par délibération du 20 octobre 2016, les tarifs applicables ainsi que les modalités de perception de ladite taxe. De son côté, la Communauté d'Agglomération Pays basque vient de décider d'instituer la taxe de séjour communautaire pour les cent cinquante-deux communes de son territoire n'ayant pas sollicité la conservation d'une taxe de séjour propre. Cette création a été adoptée par le conseil communautaire en séance du 23 septembre dernier et les tarifs en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 fixés. À ce stade, il est apparu pertinent que la Ville de Bayonne aligne sa

grille tarifaire sur celle de l'EPCI (cf. tableau tarifaire joint). Il est précisé que cet ajustement ne concerne que les seuls établissements et meublés de tourisme sans classement, les autres catégories d'hébergement conservant la même tarification.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs et les modalités de perception de la taxe de séjour tels que détaillés dans le rapport qui trouveront à s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2019, date à laquelle la présente délibération abrogera et remplacera la délibération n° 39 du 20 octobre 2016.

Nous souhaitons montrer un signe, c'est-à-dire considérer qu'à Bayonne, même si nous avons un office de tourisme communal, nous avons transféré la compétence à l'intercommunalité. Le véritable sens est donc d'appliquer les mêmes tarifs. Il se trouve que nos tarifs étaient identiques sauf sur les non meublés, raison pour laquelle nous vous proposons cette délibération. Elle ne s'appliquera qu'à compter de 2019, car nous délibérons après le 1^{er} octobre. Quoi qu'il en soit, l'important pour les professionnels de tourisme bayonnais est de considérer, qu'y compris en 2019 il n'y aura pas d'augmentation de la taxe de séjour. C'est une demande forte que nous fait l'Umih depuis des années. C'est de nature à rassurer nos hôteliers.

Je voudrais profiter de cette délibération pour dire aussi que l'attractivité touristique de Bayonne se confirme de jour en jour. La taxe de séjour traduit le nombre de nuitées. À fin août, les nuitées sont en très bonne évolution avec une croissance de presque 10 % en cumulé depuis le 1^{er} janvier. Une véritable dynamique dont nous ne pouvons que nous satisfaire. Là aussi, et c'est dans le schéma directeur du tourisme, le tourisme se développe en dehors des périodes fortes estivales. Hier j'étais au Petit Bayonne en réunion professionnelle et il y avait un car de touristes asiatiques.

M^{me} Capdevielle : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Effectivement, comme vient de le dire M^{me} Durruty, c'est une délibération de cohérence. Bayonne est une des rares communes qui a conservé la collecte de la taxe de séjour lors de la création de l'intercommunalité. Il est vrai que nous venons de voter à l'agglomération Pays basque, une taxe de séjour communautaire qui va concerner 158 communes à partir du 1^{er} janvier 2018. Des communes qui jusqu'ici n'étaient pas assujetties pour certaines d'entre-elles, vont tout d'un coup se retrouver assujetties. Elles sont prêtes à travailler collectivement pour développer à l'échelle du Pays basque, une politique communautaire en matière touristique.

Mais nous avons aussi voté, lors de cette même session du 23 septembre dernier, une délibération qui institue une autorisation préalable de changement d'usage des locaux d'habitation sur le territoire des 158 communes, pour les communes situées en zone tendue au sens du code général des impôts. Bayonne est concernée, car elle est en zone tendue. Les propriétaires de locaux d'habitation qui les transforment en vue de les louer de manière répétée pour une courte durée à une clientèle de passage, ce que dit la loi, vont devoir soumettre cette location à une procédure d'autorisation. C'est un véritable progrès, une délibération importante qui concerne un nombre important de communes de notre agglomération Pays basque.

À Bordeaux, 3000 étudiants n'ont pas trouvé de logements du fait de l'économie collaborative ; des logements qui ne sont plus sur le marché locatif à l'année. À Biarritz, des quartiers entiers sont aujourd'hui concernés avec tous les inconvénients que cela implique. Bayonne commence à être concerné. Si vous cherchez à louer pour le prochain week-end, vous allez voir. Il y en a pour tous les goûts. Bien sûr, par rapport au marché hôtelier,

marché des gîtes et de ceux qui font l'effort de payer les cotisations sociales, il y a une véritable concurrence déloyale, mais surtout une déstabilisation totale du marché immobilier et du marché locatif avec une augmentation des prix.

Certes, cette disposition votée le 23 septembre va nous permettre de prendre des sanctions, s'il n'y a pas de déclaration – ce ne sera pas compliqué, il suffira d'aller voir sur un site – et d'avoir une visibilité sur la réalité du marché de l'économie collaborative en matière de logement à Bayonne. Je pense qu'il faudra également le voir au niveau de la côte. Mais même l'intérieur est concerné. Je crois qu'il y a plus de 60 logements à Saint-Jean-Pied-de-Port. Même chose à Saint-Palais. C'est plus de 300 à Bayonne. Je crois qu'il y avait 17 pages actuellement sur le site Airbnb. Airbnb a passé des accords avec 50 communes, dont Biarritz. Lors de la session du 23 septembre, le maire de Biarritz nous a dit qu'il avait arraché 50 000 € à ce site. Quand il a fait les calculs, cela ne correspond absolument pas à la réalité du marché biarrot. Nous n'avons quasiment pas de contrôle, nous avons du mal à trouver les dispositions.

Je voudrais savoir : quid par rapport à cette taxe de séjour aujourd'hui ? Que fait-on ? Les hôteliers et les gîtes vont devoir payer cette taxe de séjour. Il est heureux qu'elle se conforme à celle pratiquée à l'ensemble du territoire Pays basque. Mais que fait-on ? Parce que c'est réellement un manque d'impôt public dans nos caisses face à cette économie nouvelle qui se développe. M. le Maire, qu'entendez-vous faire, au vu du développement de ce que vous évoquez qui est tout à fait vrai, de personnes qui passent avec des petites valises à roulettes sur les quais ? Ce sont des effets complètement induits. La taxe de séjour est un vrai manque à gagner pour notre commune alors même que ces personnes prennent les transports. En même temps, nous sommes ravis de les accueillir. Mais le phénomène va croissant. Je rappelle aussi que le premier euro gagné par les propriétaires loueurs doit être déclaré au titre des bénéfices industriels et commerciaux. De mémoire, la somme de 27 000 € est assujettie aux cotisations sociales. Je n'en dis pas plus, nous ne sommes pas là pour cela. Je tenais à le préciser.

M. Salanne : C'est de la fraude fiscale.

M^{me} Herrera-Landa : En complément de ce qui vient d'être dit, nous voyons aujourd'hui, à Bordeaux, des étudiants qui s'inscrivent ailleurs, parce qu'ils ne trouvent pas de logement. Nous avons un campus en centre-ville. L'intérêt d'un habitat de proximité, c'est que nous limitons les impacts négatifs des transports, de l'arrivée massive le matin et du départ massif le soir. Nous n'avons pas besoin de cela pour cumuler du trafic dans le centre-ville et en périphérie. Nous risquons d'avoir les mêmes problématiques que Bordeaux relativement vite.

M. le Maire : Nous faisons le même constat. Sophie Durruty va éventuellement compléter. Je me rappelle de votre intervention lors du conseil communautaire. Nous avons débattu et nous avons le même constat : une économie souterraine s'installe. Nous ne pouvons pas rester impuissants face à cela, d'autant que les professionnels de l'hôtellerie viennent nous interpeller. Ils déclarent et disent que nous avons des exigences vis-à-vis des professionnels que nous avons moins vis-à-vis de ces personnes qui n'apparaissent pas comme des professionnels. Tout cela est leur constat et nous ne pouvons qu'être d'accord.

Nous avons mis en place ce système de déclaration que vous trouvez satisfaisant. Tout cela est bien gentil, mais encore faut-il mettre à côté le dispositif qui permettra d'assurer l'efficacité du système. À quoi sert un système déclaratif si nous ne mettons pas à côté le contrôle qui permet de vérifier les choses. Sachant que, vous venez aussi de le dire, il y a des moyens de contrôle aujourd'hui beaucoup plus facilement que par le passé. Oui, nous

souhaitons nous inscrire dans la démarche de la communauté d'agglomération du Pays basque et nous souhaitons en effet le soumettre à notre conseil municipal. Pour tout dire, nous avons envisagé de le faire aujourd'hui.

Et comme toujours, nous commençons à préparer les délibérations, il y a des sécurités juridiques que nous devons apporter. Vous pensez bien que quand nous commençons à toucher ce genre de domaine si vous n'êtes pas complètement d'équerre... Nous ne voulons pas du tout prendre des délibérations ici qui pourraient être juridiquement fragiles. Le débat étant public, des personnes nous entendent et nous allons bien évidemment contrarier un certain nombre d'intérêts, ces intérêts souterrains. Nous allons bien sûr mettre en place un dispositif. Car nous sommes d'accord, ce sont des centaines. Peut-être pas à l'échelle de Biarritz, mais cela peut effectivement être extrêmement important. Quand M^{me} Durruty parle de l'augmentation du tourisme elle a raison. Mais il faut que ce soit maîtrisé. Quand vous dites que les étudiants ont du mal à se loger, c'est vrai aussi. Les logements que nous tentons de faire via le CROUS, et nous sommes facilitateurs pour la création de ces logements, nous voyons les difficultés que nous avons à les mettre en place. Si tout ce travail est complètement anéanti par ce que vous êtes en train de décrire, c'est peine perdue. Il faut s'organiser. L'agglomération, sur ma demande, a mis en place un système déclaratif. Ce n'est pas suffisant. Il faut aussi mettre en place quelque chose de l'ordre du contrôle pour être efficace. Nous y travaillerons. M^{me} Durruty vous voulez ajouter quelque chose ?

M^{me} Durruty : Sans rentrer dans trop de détails techniques, il faut que la délibération de l'agglomération soit complétée et que le système concernant l'autorisation et la déclaration soit vue dans son ensemble. C'est pour cela que nous n'avons pas délibéré, car nous savions qu'il fallait que les choses soient affinées au niveau de l'agglomération. En revanche, des réunions de travail se font, vous l'avez bien compris. C'est pour cela que nous avons tenu à proposer cette délibération sur la taxe de séjour. L'idée est vraiment d'essayer de travailler de concert et de mettre en œuvre ce qui est indispensable. Je tiens simplement à dire que c'est 10 % du parc hôtelier de Bayonne. Ce n'est pas neutre. Surtout, nous avons des hôteliers qui ont fortement investi et cela représente pour eux une forme de concurrence qui nuit à leur équilibre économique pour certains. Heureusement que nous avons cette taxe pour essayer qu'ils s'y retrouvent. Mais là aussi les hôteliers qui ne déclarent pas la taxe de séjour c'est à la marge. Nous n'en avons quasiment pas. Là aussi, il faudrait que chacun passe par les mêmes contrôles en tout cas pas les mêmes règles.

M. le Maire : Très bien. Merci. Nous allons passer au vote cette délibération. Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous remercie pour ces débats de très grande qualité.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

72. Fourrière automobile – Rapport du délégataire pour l'année 2016.

M. Millet-Barbé : La délégation partielle du service public de fourrière automobile, au profit de la SARL Mendes Crosa, repose sur les prestations qui correspondent à la mission d'exécution matérielle de la décision de mise en fourrière, à savoir l'enlèvement, le transport et le gardiennage du véhicule et éventuellement sa remise au service des domaines (s'il n'est pas retiré par son propriétaire) ou à une entreprise agréée chargée de la destruction.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le délégataire a l'obligation de produire au délégant chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport concernant l'exercice précédent. Ce rapport a été présenté lors de la réunion de la CCSPL du 21 septembre 2017. Le chiffre d'affaires total pour l'année 2016 de la SARL MENDES CROSA est de 2 039 346,16 € dont 5,36 % correspond à l'activité fourrière pour la ville de Bayonne. Concernant les charges 2016, le délégataire présente un montant total de 93 975 €. Le résultat d'exploitation présente donc un excédent de 15 246 €. Pour information, le nombre de fourrières en 2016 s'est élevé à 1077 voitures.

M. le Maire : Il n'y a pas de vote, nous prenons acte.

DONT ACTE

73. Réseau de chaleur des Hauts de Bayonne – Rapport du délégataire pour l'année 2016.

M^{me} Bisauta : Ce rapport est plutôt concis, car c'est la première année. Nous n'avons pas beaucoup d'éléments. C'est la mise en route. Le réseau de chaleur est en fonctionnement. Si cela ne change pas, il sera inauguré le 30 novembre, mais d'ores et déjà, les radiateurs sont tièdes quand il faut.

Conformément aux dispositions du CGCT, un rapport annuel a été établi par la société Dalkia France et a été présenté à la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 21 septembre dernier.

M. le Maire : Merci. Nous prenons acte.

DONT ACTE

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES

74. Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Rapport pour l'année 2016 du représentant de la Ville.

M. Daubisse : La Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) est une société d'économie mixte locale qui a pour vocation d'étudier et d'entreprendre toute action participant au développement économique sur le territoire historique des Pyrénées-Atlantiques, mais également plus récemment hors de ce département (Hautes-Pyrénées, Landes et Gironde).

Le chiffre d'affaires global HT, incluant l'activité aménagement portée par les concessions, atteint 15,7 M€, en nette hausse de 51 % par rapport à 2015, en raison de la bonne commercialisation des terrains. Après plusieurs années moins actives, la SEPA retrouve ainsi le chiffre d'affaires du début des années 2010. De son côté, le chiffre d'affaires opérationnel 2016 s'établit à 3,4 M€, en repli d'environ 5 % sur l'exercice précédent (3,6 M€). Toutefois un effort significatif sur la diminution des charges commence à porter ses fruits. Le résultat net de l'exercice 2016 ressort in fine à -106 k€, en amélioration par rapport à 2015 (-182 k€). Le reste des chiffres est en annexe.

M. le Maire : Toujours déficitaire quand même.

M. Daubisse : Toujours déficitaire, mais en amélioration.

M. le Maire : Merci. Nous prenons acte.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent

75. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays basque – Rapport pour l'année 2016 des représentants de la Ville au conseil d'administration.

M. Esmieu : Depuis sa création en 2004, la Ville de Bayonne est l'actionnaire majoritaire de la société d'économie mixte locale Golf du Makila Bayonne – Bassussarry – Pays basque, trois souvent pour dont pourrons suivre ce gestionnaire d'un ensemble immobilier dénommé « Makila Golf Club ». 15 - 100 de VI L'année 2016 se traduit par une augmentation des produits d'exploitation de 3,5 % sur 2015 à 1,25 M€, le chiffre d'affaires net s'établissant à 1 185 M€. Les charges d'exploitation progressent de leur côté de 3,25 % à 1,17 M€, hausse essentiellement due aux achats et charges externes. Les frais de personnel et charges sociales sont en léger recul, l'effectif moyen des salariés ayant diminué (16 sur l'exercice). Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 72 k€ contre 67 k€ en 2015. Au final, l'exercice comptable se solde par un bénéfice de 54 k€, qui confirme le retour à ce niveau observé l'an passé.

M^{me} Wagner : Nous avons remarqué qu'il fallait se prononcer sur la délibération 74. Nous sommes passés un peu rapidement.

M. le Maire : Je ne crois pas qu'il faille voter.

M. Iriart : Sur la délibération il est écrit que si.

M. le Maire : C'est ce que j'expliquais à mes services tout à l'heure. Il y a des termes divers « approuver », « prendre acte ». Ce sont des termes juridiques.

M. Iriart : Dans le rapport détaillé, il est indiqué que le conseil municipal doit se prononcer.

M. le Maire : Oui. « Prononcer », « approuver », « prendre acte », ce sont trois choses différentes et trois réalités juridiques différentes. Vous voulez revenir sur la délibération 74 ? Vous suivez M^{me} Wagner. Je n'en doutais pas. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ?

M^{me} Wagner : Nous nous abstenons.

La délibération 74 est adoptée.

M. le Maire : Sur le 75. Qui s'abstient ? Vous vous abstenez. Vous ne prenez pas part au vote.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. IRIART et Mme WAGNER s'abstiennent

Mme DURRUTY et M. NEYS (représenté) ne participent pas au vote

76. Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak – Rapport d’activité 2016

M. Pocq : En application de l’article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d’activité pour l’année 2016 du Syndicat intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak est présenté au conseil municipal. Le S.I.V.U. Txakurrak assure la gestion administrative et comptable de l’activité de fourrière animale pour le compte de 18 communes. La gestion de la fourrière intercommunale a été confiée à l’association Animaux Assistance Europe qui est dans le même temps chargée de la capture et de la récupération des animaux errants et abandonnés sur le territoire des communes membres.

Le compte administratif 2016 fait apparaître un résultat excédentaire de fonctionnement de 23 463 € après intégration du résultat antérieur, un résultat excédentaire d’investissement de 5 884 € après intégration du résultat antérieur, soit un résultat cumulé positif de 29 347 €. Les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 267 629 € et comprennent principalement la participation versée à l’association Animaux Assistance Europe, qui s’élève à 233 000 € (230 900 € en 2015).

M. le Maire : Merci. Ce rapport n’apporte pas de vote.

DONT ACTE

77. Syndicat L’Eau d’ici – Établissement public local de production d’eau potable du Pays basque et Sud Landes – Rapport d’activité 2016.

M. Salanne : Le Syndicat mixte de l’usine de la Nive (Smun) est devenu L’Eau d’ici – Établissement public local de production d’eau potable du Pays basque et Sud Landes, au 1^{er} janvier 2016 suite à un arrêté inter préfectoral du 28 décembre 2015. Son territoire couvre 26 communes, soit environ 200 000 personnes l’hiver et le double en été. Ce changement de dénomination a accompagné l’extension des compétences du syndicat : depuis le 1^{er} janvier 2016, l’Eau d’ici exerce en effet, en plus de la production d’eau potable, le service public du transport et du stockage de l’eau potable à partir des ouvrages mis à sa disposition par ses collectivités membres. L’exploitation du service public de production d’eau potable a été déléguée à la société Lyonnaise des Eaux par une convention d’affermage en date du 17 décembre 2008 pour une durée de dix ans. Le compte administratif 2016 de l’Eau d’ici, adopté le 11 avril 2017, fait apparaître un résultat global de clôture positif de 1 240 M€.

M. le Maire : C’est parfait. Il n’y a pas de vote sur ce rapport.

DONT ACTE

78. Syndicat mixte de la Nive maritime – Rapport d’activité 2016.

M. le Maire : Ce syndicat va disparaître.

M^{me} Brau-Boirie : Les actions menées en 2016 par le syndicat ont concerné la gestion du chemin de halage en rive gauche de la Nive d’Ustaritz à Bayonne et la protection des berges. De plus, le syndicat a dû intervenir en juillet 2016 pour décider de conforter les berges sur une portion de la voie verte implantée sur la commune de Bassussarry menacée d’effondrement.

Enfin, le syndicat a poursuivi les acquisitions de parcelles sur le site de Quartier-bas à Villefranque dans le cadre de l'opération de préservation des zones humides engagée en 2011 aux côtés des communes de Villefranque et de Bayonne. Le compte administratif 2016 fait apparaître un résultat excédentaire cumulé de fonctionnement de 13 481 €, un excédent cumulé d'investissement de 63 884 €, soit un solde positif de clôture de 77 365 €.

M. le Maire : Très bien. Ce rapport n'appelle pas de vote.

DONT ACTE

79. Syndicat mixte du Musée basque et de l'histoire de Bayonne – Rapport d'activité 2016.

M. Ugalde : Le rapport présenté par le syndicat mixte du Musée basque et de l'histoire de Bayonne s'articule autour de trois grands axes : outre la présentation de la programmation culturelle, ce rapport détaille la fréquentation au cours de l'année concernée et présente les éléments financiers essentiels pour 2016. Le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé positif de fonctionnement (118 462,40 €), et un résultat cumulé positif d'investissement (170 172,29 € et après restes à réaliser : 106 495,94 €). Le résultat net de clôture dégagé par le compte administratif est ainsi de 224 958,34 €.

M. le Maire : Il n'y a pas de vote.

DONT ACTE

80. Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) – Rapport d'activité 2016.

M. Daubisse : Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la production par le SDEPA de son rapport d'activité pour l'année 2016.

M. le Maire : C'est une prise d'acte. Il n'y a pas de vote.

DONT ACTE

L'examen des points à l'ordre du jour est fini à 21h31.

M. le Maire : Nous en finissons ici avec les rapports, mais pas avec la séance, puisque M^{me} Wagner et M^{me} Aragon ont demandé que le dossier Linky soit à nouveau évoqué en séance. Je vous donne tout de suite la parole, puis que le débat s'ouvre à partir de vos interventions.

M^{me} Wagner : Monsieur le Maire, chers collègues. Lors du conseil municipal de juillet, notre groupe Baiona 2014 avait demandé un débat à propos du déploiement des compteurs Linky sur notre commune. Malgré l'envoi d'un courrier de votre part à Enedis, resté à notre connaissance sans réponse, et l'article paru dans la dernière édition de Bayonne magazine qui indique que les citoyens ont le droit de refuser le boîtier Linky, les sous-traitants d'Enedis continuent de plus bel leur harcèlement téléphonique en utilisant une dizaine de numéros d'appel différents.

Ils passent également en force pour déployer les compteurs malgré l'opposition des habitants. Nous avons donc demandé de pouvoir débattre sur ce sujet lors de ce conseil municipal.

Je rappelle que lors du dernier conseil municipal en juillet, j'avais déjà exposé les risques encourus par l'installation des compteurs Linky. Le déploiement accéléré de ces compteurs, sans consultation préalable du public, a fait naître des craintes importantes dans la population. Ces craintes concernent l'impact potentiel sur la santé en raison des technologies utilisées, la sécurité électrique liée à l'arrivée du CPN dans des installations très anciennes et le non-respect de la vie privée des personnes. Des centaines de communes ont déjà refusé les compteurs communicants. Je peux vous transmettre pour exemple l'arrêté pris par la ville de Castres en juillet 2017 portant sur la réglementation de l'implantation des compteurs de type Linky. Les citoyens ont le droit de refuser des compteurs pour préserver leur santé, leur liberté et les finances publiques. Il n'y a pas d'obligation de se débarrasser des compteurs actuels, en parfait état de marche, pour donner aux fournisseurs des outils de surveillance généralisée de la population.

La réunion sur la transition énergétique, organisée au musée basque jeudi dernier par l'AUDAP, l'agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées, a réuni sur une même estrade, M. Jean-Claude Mensch, maire transissionnaire avant-gardiste de village d'Ungersheim en Alsace, Martine Bisauta en tant que vice-présidente de la communauté d'agglomération Pays basque et Monsieur Philippe Denis, directeur d'Enedis, pour faire part de leurs expériences et débattre de la transition énergétique. Je ne vais pas faire ici une synthèse de cette réunion. Cependant, je ne vais pas vous surprendre en vous disant que le directeur d'Enedis n'a fait que lire sa plaidoirie pour Linky. Il n'a convaincu personne dans l'assistance.

La ligue des droits de l'homme s'est exprimée récemment à propos de l'installation des compteurs Linky en spécifiant qu'il était surprenant qu'ERDF procède avec une telle brutalité au changement des compteurs chez des usagers malgré leur opposition, et que les responsables invoquent uniquement les économies et la facilité d'utilisation. Elle regrette également que plutôt que de recourir aux arguments d'autorité, il n'ait pas été procédé aux expertises scientifiques nécessaires, afin de répondre aux craintes qui ont pu être exprimées. En attendant que ces expertises aient lieu et que la CNIL ait rempli sa mission, la ligue des droits de l'homme demande un moratoire sur le déploiement actuel.

Revenons sur notre commune. Nous notons le très grand écart entre votre communication relativement offensive du dernier conseil municipal et la réalité vécue sur le terrain par les Bayonnais. Nous constatons avec surprise que les Bayonnais qui appellent la mairie sont invités à prendre contact avec le service client d'Enedis sans autre forme de soutien. Nous notons également que la désinvolture d'Enedis à votre encontre, en tant que premier magistrat, n'a vu aucune réaction. Le déploiement des compteurs Linky se fait actuellement via la table d'appartenance géographique pour les communes d'au moins 10 000 habitants, ce qui est le cas de la ville de Bayonne. Ce découpage constitue une partition du territoire en quartier. La mairie de Bayonne a donc la connaissance du déploiement exact des compteurs Linky par quartier. Nous vous en demandons aujourd'hui communication.

D'autre part, et cela nous semble le point le plus important, vous êtes garant de l'ordre public de notre commune et il vous appartient de prendre des décisions propres à assurer la tranquillité publique des Bayonnais. Les interventions forcées vont manifestement à l'encontre de nos concitoyens et nous vous demandons d'utiliser votre pouvoir de police pour faire cesser ce trouble. Merci Monsieur le Maire.

Merci M. le Maire : Merci.

M^{me} Aragon : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Lors du conseil municipal du 19 juillet, nous avons débattu sur la pose des compteurs communicants Linky et l'inquiétude de nombreux Bayonnaises et Bayonnais, tant sur l'incident sanitaire que sur le respect de la propriété privée et de la vie privée. Ce débat s'est conclu par un accord unitaire des membres du conseil municipal pour dire qu'il n'était pas admissible de forcer les usagers à accepter la pose de ces nouveaux compteurs. La belle unanimité s'est concrétisée par un courrier de Monsieur le Maire demandant de valider le principe de ne pas changer le compteur chez les personnes qui refusent cette installation et l'engagement d'une large information de nos concitoyens et concitoyennes. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Enedis a-t-il pris des engagements suite au courrier adressé par Monsieur le Maire de Bayonne ? Le sous-traitant d'Enedis respecte-t-il le refus de l'installation exprimée par les habitants et habitantes de Bayonne ? Non. Le passage en force ne suffit pas. Nous en sommes maintenant aux menaces, au harcèlement téléphonique et épistolaire des usagers récalcitrants.

Nous avons aussi été alertés sur un autre aspect de Linky : l'implantation de concentrateur, en particulier dans le transformateur ERDF de l'école maternelle Ravignan. Ce transformateur est mitoyen avec l'office/cantine de la maternelle et le réfectoire du primaire qui sera mis en service dans les prochains mois. L'école elle-même n'est bien sûr pas équipée de compteurs Linky, suite à la prise de position de la mairie de ne pas accepter la pose sur les installations municipales. Mais Enedis a installé un concentrateur dans le périmètre de l'école. Soyons précis sur le rôle de concentrateur. Il reçoit les consignes d'Enedis – coupure, changement d'abonné, changement de puissance, etc. – pour les compteurs d'un même secteur comprenant une cinquantaine d'abonnés. Il regroupe des informations envoyées par les compteurs, courbe de charge transmise toutes les demi-heures, les achemine vers les serveurs traitant la collecte de ces informations. La loi du 19 février 2015 relative à la sobriété, la transparence, l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques est très précise dans son article 7 dédié aux établissements scolaires :

- Interdiction d'installer un terminal équipé d'accès sans fils Internet dans les espaces dédiés à l'accueil, le repos et les activités des enfants de moins de trois ans,
- Dans les classes primaires, obligation de les désactiver lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour des activités pédagogiques,
- Informer préalablement le conseil d'école avant toute nouvelle installation de réseaux radioélectriques.

En 2015, le législateur a réglementé l'utilisation des ordinateurs en milieu scolaire pour la santé de nos enfants, tout en l'élargissant à l'ensemble des réseaux radioélectriques ce qui concerne bien évidemment les compteurs Linky et les concentrateurs. C'est dans ce domaine que nous nous trouvons. Aujourd'hui, c'est à l'équivalent de 50 ordinateurs branchés 24/24 que sont exposés les enfants de la maternelle et de la primaire du Petit Bayonne, sans la moindre information du conseil d'école voir même sans information de la municipalité. Le passage en force et le fait accompli se poursuivent, non seulement pour les particuliers, mais désormais pour la santé de nos enfants. Monsieur le Maire, la mairie est-elle informée de cette situation ? Tous les transformateurs ERDF sont-ils désormais équipés de concentrateur Linky ? Les Bayonnais ont besoin d'être rassurés sur la sécurité des infrastructures publiques et en particulier des établissements scolaires. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci M^{me} Aragon. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Vous aviez demandé à ce que cette question soit portée à l'ordre du jour, elle l'est.

M^{me} Bisauta : Très rapidement, pour confirmer l'ensemble des choses dites et qui nous remontent aussi. Le président d'Enedis était là. Nous avons eu une conversation après la table ronde. Je lui ai bien confirmé que remontaient régulièrement vers nous les mêmes témoignages, qu'ils sont trop nombreux pour que nous puissions en douter et que quand ce sont des personnes parfois pas très jeunes qui viennent déposer des mains courantes, je ne pense pas qu'elles le font juste pour s'occuper. Je lui confirmais que les sous-traitants d'Enedis ont la même attitude. Nous avons aussi récupéré un document Pôle Emploi qui cherche à avoir des électriciens pour faire ce travail et qui annonce un tarif de base avec un intéressement à chaque compteur posé ; ce qui, sans faire de mauvais esprit, peut induire une certaine tendance compréhensible d'un certain côté. Nous avons aussi un document avec une grille sur comment se comporter avec des personnes qui font plus ou moins de résistance. C'est donc avéré. Je partage complètement avec vous.

Par contre, j'apprends l'histoire du concentrateur. À chaque jour sa peine. Nous avons les mêmes informations de notre côté. Je les estime crédibles avec beaucoup plus de difficultés bien sûr pour ceux qui n'ont pas le compteur au sein de l'appartement ou de la maison. La problématique des copropriétés est la plus forte. Si on ne veut pas ouvrir sa porte, on n'ouvre pas sa porte. Mais pour les copropriétés, à partir du moment où il n'y a pas quelque chose qui empêche vraiment, la propriété est réputée ouverte, etc. Cela ouvre la voie à beaucoup de difficultés.

M. le Maire : Merci.

M^{me} Castel : Je suis élue, mais en deux mots, je peux témoigner. J'habite le quartier de la rue d'Espagne. Depuis le début du mois de septembre, c'est un vrai harcèlement téléphonique. En septembre, cela s'est fait doucement avec un certain numéro de téléphone. À partir du 3 octobre, le numéro de téléphone a changé. Écoutez bien : le 5 octobre 19 appels, le 6 octobre 16 appels, le 10 octobre 6 appels. Et je ne vous dis pas le nombre de textos que je reçois. C'était juste un témoignage, je les ai dans mon appareil.

M^{me} Herrera-Landa : Je pourrais témoigner de la même façon que M^{me} Castel. J'habite dans le même quartier. Nous avons beau expliquer que nous sommes au travail, ils appellent de manière incessante sur le portable avec quatre numéros différents. On reçoit des textos en permanence. J'ai simplement signalé que je ne comprenais pas pourquoi, alors que nous travaillons en matière de politique publique sur un encadrement de l'obsolescence programmée, pourquoi nous allons remplacer des compteurs qui sont en état de fonctionner. Nous en arrivons même à des situations totalement absurdes puisque pour des compteurs installés il y a un an dans des résidences nouvelles à Bayonne, les propriétaires ou les locataires reçoivent des courriers pour qu'ils soient changés. Alors que nous essayons de travailler sur des logiques de développement durable, nous allons enlever les compteurs installés il y a un an pour une durée prévisionnelle d'une cinquantaine d'années.

Quand nous avançons cet argument, le seul argument que nous avons en retour est de dire « *ça donne du travail aux personnes* ». Effectivement nous pouvons donner du travail aux personnes en construisant des tours qu'elles cassent une fois achevées. Mais quand nous sommes sur une logique de développement durable, nous atteignons le sommet de l'absurde. Quand nous avançons cet argument, nous n'avons pas de réponse. Par contre, nous sommes harcelés dans la demi-heure qui suit par une autre personne qui appelle.

Il y a véritablement un harcèlement des personnes et je pense que pour les personnes âgées qui sont seules chez elles, ce harcèlement doit beaucoup les inquiéter. En termes de respect du public, il y a quand même aujourd'hui des problématiques qui dépassent le cadre. C'est intolérable.

M. le Maire : Merci. D'autres prises de paroles ? Nous allons continuer. Le Maire est forcément interpellé et n'est pas un adversaire dans cette affaire. Il est un peu facile pour certains que de vouloir toujours considérer qu'il faut un coupable, un responsable. Il est vrai que dans cette affaire nous pouvons légitimement nous dire qu'un maire a le pouvoir de prendre des arrêtés, de faire voter des délibérations par le conseil municipal. Je le dis tout de suite, je ne prendrai pas d'arrêté. En disant cela, je ne suis pas en train de dire que j'approuve les méthodes. Je ne prendrai pas d'arrêté et je ne vous demanderai pas d'approuver une délibération que je soumettrais et qui du reste serait votée à l'unanimité, y compris ma voix. Car la question n'est pas là.

La question est que c'est illégal. Autour de la table, il y a des administrateurs et des collectivités locales qui le savent bien. Certains me disent « *des délibérations n'ont pas été annulées* ». C'est, parce qu'elles n'ont pas été attaquées. Évidemment. Je crois que la question n'est pas là. Par contre, je ne dis pas qu'il ne faut pas agir. Parce que c'est encore plus insupportable qu'au début, vous le dites à juste titre. J'ai rencontré tout à l'heure des personnes qui étaient présentes avant l'ouverture des portes pour le conseil municipal. Je suis allé les rencontrer pour parler avec elles. Ce sont des personnes tout à fait respectables, qui ont tous les âges et n'ont pas du tout l'habitude de venir manifester. Pas du tout, ce n'est pas le profil. Donc, nous prenons cela au sérieux. Du reste, comment ne le prendrions-nous pas au sérieux quand nous recevons des lettres à la mairie. Si nous additionnons les contestations des copropriétés et des individus, nous pouvons considérer qu'environ 400 personnes résistent à Bayonne. C'est beaucoup. C'est peut-être beaucoup plus que cela. Je vous parle uniquement des personnes qui ont envoyé des courriers. C'est sûrement plus que ça, mais c'est déjà beaucoup. Nous n'attendons pas de recevoir 100 courriers pour commencer à nous dire qu'il y a un problème. Quand vous dites trouble à l'ordre public, je suis d'accord. J'en ai d'ailleurs fait part à Enedis.

Je voudrais continuer sur la question des moyens que nous disposons. Dans les problèmes comme celui-ci, je cherche le bon biais pour intervenir. La fois dernière, je vous avais dit que j'adresserais un courrier, ce que j'ai fait à la suite des débats que nous avons eus. Vous dites que cela manque d'efficacité, qu'ils n'en ont rien à faire de ce moratoire. Nous pourrions le penser, car M^{me} Castel a parlé de ce qu'elle vivait à titre personnel et m'en a parlé. D'autres, pas forcément des élus, m'ont fait part de la même chose. Ce sont des personnes parfaitement crédibles. Il y a de choses qui relèvent du harcèlement. Le mot n'est pas trop. On me dira « *ce sont des plates-formes téléphoniques elles font des appels téléphoniques automatiques* ». Sûrement. C'est du harcèlement quand même. Il faut quand même appuyer sur un bouton pour que les personnes puissent être appelées. Ces plates-formes existent, vous le savez bien. Des personnes qui appellent de je ne sais où et quelquefois même pas de France. Souvent pas de France d'ailleurs et vous le voyez à l'accent. Tout cela est insupportable.

J'ai reçu récemment, avec notre directeur général des services, trois personnes : M. Denis qui était à la table ronde organisée au musée basque, directeur territorial Pyrénées-Atlantiques et Landes, M. Loth, directeur régional du déploiement de Linky et, pour la première fois, M^{me} Gladys Larose, directrice nationale du déploiement des compteurs Linky. Nous avons fait un point de tout ce que nous venons de dire.

J'ai dit exactement ce que vous avez dit, les mêmes mots de la même manière. J'ai même dit qu'à Bayonne, et ce n'est pas le cas de beaucoup de communes, j'ai interdit l'accès d'Enedis ou des sous-traitants – Enedis a tendance à se protéger en disant que les sous-traitants ne font pas bien le boulot – aux bâtiments communaux. J'ai également fait passer le message à Habitat Sud Atlantic, notre bailleur social. Vous savez que plus de 25 % de notre population loge en logement social. Enedis ou un sous-traitant ne peut pas davantage entrer dans ces bâtiments. Cela fait beaucoup de monde. D'ailleurs, une des personnes en bas de l'escalier me disait qu'elle était d'Anglet et qu'elle était dans un logement social, qui n'est pas Habitat Sud Atlantic parce qu'Habitat Sud Atlantic a très peu de logements sur Anglet, où les compteurs avaient été installés. Le maire de Bayonne fait de la résistance. Qu'il ne soit pas suffisamment résistant, je l'entends. Mais cette résistance se fait avec les moyens juridiques dont je dispose. Pour le reste, pas d'arrêt ni de délibération.

Je suis désolé, je suis ferme sur le sujet, car je n'ai pas du tout envie de me faire bananer devant un tribunal. Parce que figurez-vous que ces gens-là, je les appelle comme ça, ces gens-là, ils n'arrêtent pas de dire qu'ils ont gagné partout où ils ont agi. Mais bien sûr qu'ils gagnent. Ce n'est peut-être pas partout d'ailleurs. Mais ils gagnent facilement sur la question de l'incompétence du conseil municipal. Parce que le conseil municipal serait jugé par un juge administratif normalement constitué, incompétent pour pouvoir se prononcer, puisqu'on a transféré la compétence au SDEPA. C'est purement formel et ça n'a pas beaucoup d'importance. C'est vrai, pour moi ce n'est pas le sujet. Et ce n'est pas sur le terrain juridique qu'il faut le mener, mais sur le terrain politique. C'est pour cela que vous mettez la question au débat et que je vous dis « *vous avez raison* ». Et l'on en parle tranquillement, certes en fin de séance, mais on en parle.

Alors moi aussi je suis comme vous. En même temps on parle du concentrateur alors là je découvre. Le concentrateur dans le périmètre de l'école. Franchement je le découvre. Maintenant M^{me} Larose, dont je vous parlais tout à l'heure, a demandé un rendez-vous, parce qu'ils sont un peu inquiets par la position de Bayonne. Elle est considérée comme étant un peu molle visiblement par certains ; Mais par contre du côté de Linky on ne me trouve pas mou du tout. On me dit « *M. le Maire c'est très embêtant vous êtes le seul* ». Mais oui. Cela ne me gêne pas. Au Pays basque, on a l'habitude d'être minoritaire et l'on en tire un peu de gloire. Ce n'est pas le problème. « *Mais oui, mais c'est curieux, parce que les arguments que l'on a ailleurs...* ». J'ai dit « *vous aurez toujours un problème avec moi, parce que je conteste, indépendamment de la question est-ce que c'est mauvais pour la santé ou pas* ». On est incapable de le dire évidemment. Il n'y a pas d'étude qui disent le contraire en tout cas et qui rassurent totalement ça c'est sûr. Mais il y a un point sur lequel moi je ne pourrais pas être d'accord, c'est l'atteinte aux libertés individuelles. Si les gens n'ont pas avoir envie d'avoir chez eux un compteur qui permettent de savoir qu'ils sont chez eux alors qu'ils n'ont pas envie que l'on puisse savoir qu'ils n'y sont pas ou qu'ils y sont, c'est une atteinte à la liberté individuelle. À titre personnel déjà comme citoyen, cela me heurte. Et puis il y a la méthode, tout ce que vous venez de dire. Quand les gens vous disent "*on n'en veut pas*" dont acte. On n'en veut pas.

Et là je ne dis pas encore que nous avons gagné. Mais je suis comme vous, je lis Sud-Ouest et je vois que c'est le non-respect de la propriété privée qui est alléguée. C'est ce que j'ai demandé à M^{me} Gladys Larose qui donc est venue nous voir ; que nous soyons au moins d'accord sur un point déjà, un point c'est tout. Qu'elle dise aux gens "*vous avez la possibilité de refuser*". Et si la personne vous dit "*je n'en veux pas*" vous n'insistez pas. Moi j'estimerai à ce moment-là que c'est du harcèlement sous la forme téléphonique tout ce que vous voudrez.

Mais en tout cas, bien dire aux gens qu'ils ont la possibilité de dire non et ne pas essayer d'expliquer comme vous le faites. Parce que leurs documents de communication que je me suis fait passer est scandaleux. Il est scandaleux, parce qu'il est indiqué *"vous n'avez pas le choix"*. Mais si nous avons le choix. Alors c'est vrai, Martine Bisauta a raison de le dire, le bât blesse. Pas dans les propriétés individuelles, dans les villas qui sont fermées à double tour, mais dans les copropriétés et en particulier dans les copropriétés où l'on peut rentrer avec la clé des postiers ou dans celles ouvertes à tout vent. Écoutez, dans toutes les campagnes électorales vous êtes rentrés dans toutes les cages d'immeubles. Nous avons appuyé sur un bouton et quelqu'un nous a ouvert. Non, mais on plaisante, mais c'est comme cela qu'ils sont rentrés. Or il y a un problème juridique majeur, qui est que même dans une copropriété on est dans la propriété privée, indivise certes. On les appelle les parties communes. Oui, mais c'est de la propriété privée. Donc, on ne peut pas rentrer dedans sans avoir l'autorisation de chacun des propriétaires voire des locataires lorsqu'il s'agit des locataires. Enfin, bref. C'est cela qui n'est pas acceptable. C'est cela que l'on doit combattre. Et moi je leur ai indiqué d'une manière claire que ce point-là n'est pas soumis à discussion.

Leurs arguments sont de dire, *"peu ou prou un jour ou l'autre il faudra bien changer ces compteurs. Ils arriveront en bout de vie"*. Vous dites qu'on les a installés pour 30 ou 40 ans. On peut continuer à vivre avec. Ce sont des faux arguments. Alors voilà, vous dites des choses, je vous réponds. Moi je veux être efficace, comme vous d'ailleurs. Je ne vais pas pour dire *"le conseil municipal de Bayonne, il a délibéré. Voyez comme il est courageux"*. Une délibération qui va être annulée par le tribunal administratif. Non, moi je n'ai pas envie. Maintenant vous allez me dire *"si c'est pour faire à nouveau une déclaration pour dire moratoire n° 2, etc., cela ne suffit pas"*. Alors maintenant ils ont changé de posture. C'est un peu ce que voulait dire Martine Bisauta, je pense, tout à l'heure. Ils m'ont redemandé un rendez-vous. Je vais les recevoir donc sous peu. J'ai compris votre émotion et je la partage. Je comprends la pression que vous me mettez et je comprends aussi qu'il m'appartient de prendre les responsabilités même s'il y a une symbolique de la fonction qui n'est pas forcément tout à fait la réalité juridique de cette même fonction. Il n'empêche que j'utiliserai tous les moyens que je peux pour que nos concitoyens ne puissent pas être abusés comme ils le sont. Ça je vous le garantis. Parce que cela fait partie de ces allergies que nous avons dans certains cas. Cela touche à quelque chose que l'on ne peut.

Je ne sais pas quand nous les recevons, M. Wittenberg ? Ce sont eux qui ont appelé avec insistance. On m'a dit qu'ils avaient appelé avec insistance. Ils demandent un rendez-vous avec insistance. Je vais les recevoir. Je vous propose de faire un point avec ceux que ça intéresse après les avoir reçus. D'ailleurs s'il vous plaisait de venir m'accompagner. On ne va pas être 15. S'il vous plaisait d'être là M^{me} Bisauta je vous demanderais d'être là, et quelqu'un de chaque groupe. Je n'y vois aucun inconvénient. Vous allez voir dans quels termes j'aborde le sujet avec ces gens-là. M^{me} Wagner et M^{me} Aragon en tête de proue. Et la parité ? Oui c'est vrai. Ne mélangeons pas les problèmes. Êtes-vous d'accord ? Le rendez-vous va être fixé. Je serai accompagné de M^{mes} Aragon, Wagner et Bisauta. Vous allez bien voir et vous allez pouvoir vous exprimer. Vous ne serez pas muselées, vous allez pouvoir vous exprimer et dire ce que vous avez à dire. Est-ce que cela vous va ? Voilà la proposition que je vous fais.

M. Iriart : Je voulais vous féliciter quand même de votre décision de vous opposer au changement des compteurs sur les bâtiments municipaux. Nous n'avions pas cette information. C'est déjà bien de l'apprendre ce soir. Il est vrai que d'une certaine manière, on vous met un peu de pression, mais c'est lié à la fonction qui est la vôtre. Nous ne serions pas non plus dans notre rôle si l'on ne le faisait pas.

Je voulais juste, parce que chacun est interpellé par des choses parfois un peu différentes, mentionner très rapidement ce que j'ai trouvé par hasard dans un article du Monde, considéré comme *a priori* sérieux, sur l'initiative du ministère de l'Environnement qui conseille aux étudiants vivant dans une chambre, donc un petit espace plus exposé que les autres aux compteurs, de se protéger de Linky par un écran léger. Il qualifie de "léger" la protection qu'il faut mettre en place, mais on est quand même sur une recommandation officielle du ministère de l'Environnement qui préconise cela auprès des citoyens. Pour moi, c'est surréaliste. Dans les éléments de pression vis-à-vis d'Enedis je pense aussi qu'il est important qu'il nous donne la carte des concentrateurs. J'ai découvert cela récemment. Je vous invite aussi à vérifier ce qu'indiquait tout à l'heure M^{me} Aragon. Si à votre insu, un concentrateur a été positionné dans l'école du petit Bayonne, à mon avis cela devra nécessiter une réaction digne de ce nom. Mais on n'aura pas besoin de vous mettre la pression, j'imagine.

Il est vrai que notre élément de divergence porte sur le fait que, de notre point de vue, il serait souhaitable de poser un arrêté. Dans l'arsenal des réactions que les collectivités soumettent, nous sommes en particulier sensibles à celles qui permettent de rebondir et de solliciter l'avis de la CNIL. Parce que la question des libertés publiques là est aussi touchée. Dans l'attente de la réponse de la CNIL on produit l'arrêté de suspension du déploiement. Il nous semble que ce serait la mesure adaptée dans ce cas de figure. Bon, pour autant on est bien sûr disposés à vous accompagner dans vos prochaines discussions avec Enedis, en espérant effectivement qu'en la jouant plus groupé et plus public, on pèsera peut-être davantage sur la stratégie de cette entreprise.

M. le Maire : Merci.

M. Etcheto : Je ne connais pas bien les arcanes juridiques du dossier, mais vous avez évoqué tout à l'heure la compétence du SDEPA. Dans ce syndicat départemental siègent de nombreux élus. Il n'y a pas moyen de les alerter ? Nous avons nous-mêmes nos propres délégués auprès de cet organisme et dans d'autres institutions. Ne serait-il pas possible de sensibiliser cette instance, de faire aussi pression sur elle et pas seulement sur le maire de Bayonne pour un petit peu la sensibiliser à tout ce qui vient d'être dit ce soir ? Un moyen d'action supplémentaire peut-être ?

M. le Maire : Vous avez raison de dire cela. Nous en avons parlé à M^{me} Saint-Pée à l'époque avant qu'elle soit sénatrice. Elle était même venue à une des réunions. J'ai été un peu rapide, mais l'une des réunions que nous avons tenues ici, la première, je crois, il y avait la directrice du SDEPA, M^{me} Saint-Pée. Non elle n'était pas à cette réunion. Je l'ai rencontré ensuite pour lui faire part de cela. Le SDEPA a envoyé un courrier qui était quand même assez clair sur ce que l'on est en train de dire, à savoir qu'il s'est inquiété de la même chose. Le SDEPA était quand même du côté des collectivités d'une manière assez claire. Je ne pense pas que l'on ait de problème avec le SDEPA qui lui à la compétence.

M^{me} Aragon : Il y a à peu près un an, le SDEPA avait pris une position que l'on trouve d'ailleurs dans la publication reçue par les membres. Il y avait une prise de position qui n'allait pas très loin, mais qui mettait en garde. Par contre, il n'y a pas eu de suite donnée à cette prise de position. Il faudrait peut-être les relancer effectivement.

M^{me} Bisauta : Vue la nature de ces syndicats, il n'est peut-être pas simple qu'ils refusent même s'ils ont la compétence. Par contre j'avais trouvé le directeur très très réservé quand même, et acquiesçant tout à fait aux problèmes de pression sur les personnes, reconnaissant tout à fait que cela s'est passé, après l'essence même de ces syndicats ne leur facilite pas la tâche, mais pourquoi pas les revoir à la lumière de ce qui se passe depuis un an et qui trouble considérablement les populations partout et la question nous est posée, ils veulent nous rencontrer aussi, le collectif ect... au niveau de la communauté d'agglomération, et un courrier a aussi été envoyé aux conseillers communautaires. Cela va finir par concerner les 158 communes du Pays basque.

M. le Maire : ... dont beaucoup d'ailleurs n'ont pas beaucoup bougé. Je ne dis pas qu'on est bon mais on est beaucoup plus dans la réaction et en tout cas dans la résistance que beaucoup de communes qui ont laissé faire les choses. On n'est pas là pour juger les autres. Nous agissons de ce que nous venons de dire. On commence par faire cette réunion avec eux. Ils veulent un rendez-vous ils auront le rendez-vous. On va les recevoir ensemble. Ensuite, nous aviserons si vous en êtes d'accord puisqu'on est sur un dossier consensuel, on avisera de la manière dont on organisera les choses. Si vous trouvez des moyens juridiques de les forcer, moi j'apprendrai quelque chose et je suis prêt à explorer toutes les pistes possibles. Mais je veux qu'elles soient quand même sécurisées.

M^{me} Aragon : Par rapport à l'école Ravignan, si nous pouvions avoir des éléments assez rapidement. C'est quelque chose de très important.

M. le Maire : Je l'ai dit à Marc Wittenberg, il va vérifier. Vous m'avez appris quelque chose, on va quand même vérifier. Il faut que l'on conclue.

M^{me} Wagner : J'avais demandé dans mon intervention, en attendant la réunion qui se profile, le maillage Iris du déploiement actuel de Linky sur Bayonne. La programmation du déploiement.

M. le Maire : M. Wittenberg me dit que nous ne l'avons pas et qu'il serait public. En ligne vous voulez dire ? Oui. En tout cas il ne nous a pas été notifié de manière officielle.

Bien je vous propose d'interrompre ici. Je vous rappelle que nous avons un verre de prévu. Il n'est pas prévu au grand salon, parce que le grand salon est en travaux. On peut le traverser néanmoins. On va le prendre au petit salon.

Les prochaines dates : conseil municipal le 14 décembre et la commission générale 5 décembre. Je vous remercie.

La séance est close à 22 h 11.